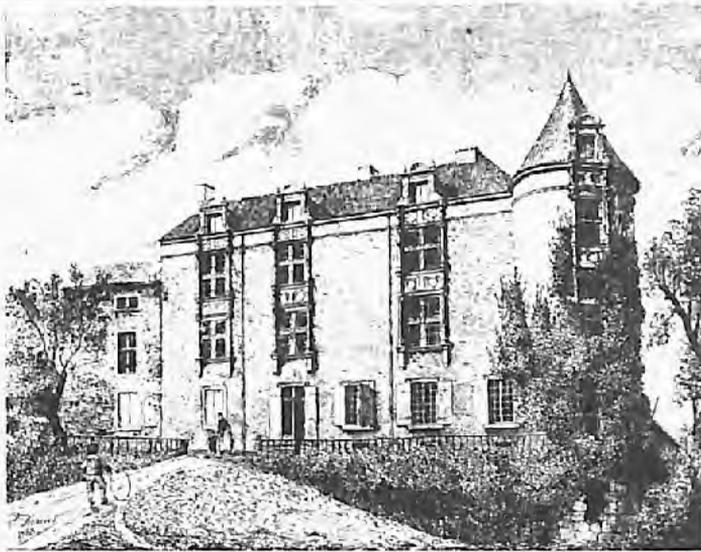


**BULLETIN DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET
ARCHÉOLOGIQUE DU
PÉRIGORD**



CHÂTEAU DE MONT RÉAL

**LE PÉRIGORD ET
LES AMÉRIQUES**



TOME CXIX – ANNÉE 1992
SUPPLEMENT A LA 2^{ème} LIVRAISON

TARIFS

Cotisation (sans envoi du bulletin)	70 F
Pour un couple, ajouter une cotisation	70 F
Droit de diplôme	50 F
Abonnement (facultatif) pour les membres titulaires	130 F
Abonnement pour les particuliers non membres ...	210 F
Abonnement pour les collectivités	210 F
Prix du bulletin au numéro (fascicule ordinaire)	70 F
Prix du bulletin au numéro (fascicule exceptionnel) <i>selon le cas</i>	

Il est possible de régler sa cotisation 1992, par virement postal au compte de la S.H.A.P. Limoges 281-70 W, ou par chèque bancaire adressé au siège de la compagnie.

Sur présentation d'une photocopie de leur carte d'étudiant :

- les étudiants en histoire et archéologie seront admis et auront le service du bulletin gratuitement.*
- les étudiants d'autres disciplines régleront demi-tarif.*

Dans le souci de préserver les droits de ses auteurs, la Société historique et archéologique du Périgord, déclarée d'utilité publique, se doit de rappeler à tous ce qui suit :

Les dispositions mentionnées dans le Code civil, article 543, complétées par la loi du 11 mars 1957 et la loi du 3 juillet 1985, s'appliquent dans leur intégralité à la présente publication. Toute reproduction publique, même partielle, par quelque procédé que ce soit, est soumise à l'autorisation écrite du directeur de la publication, laquelle a fait l'objet d'un dépôt légal.

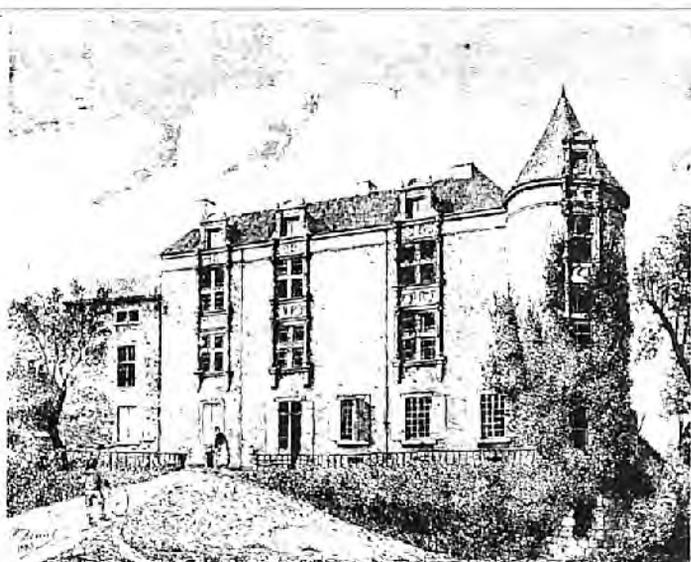
La S.H.A.P. est reconnue d'utilité publique. A ce titre, elle est autorisée à recevoir dons et legs.

La S.H.A.P. est reconnue d'utilité publique. A ce titre, elle est autorisée à recevoir dons et legs.



LE PÉRIGORD
ET
LES AMÉRIQUES

**BULLETIN DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET
ARCHÉOLOGIQUE DU
PÉRIGORD**



CHATEAU DE MONT RÉAL

**LE PÉRIGORD ET
LES AMÉRIQUES**



TOME CXIX – ANNÉE 1992
SUPPLEMENT A LA 2^{ème} LIVRAISON

Editorial

La découverte de l'Amérique par Christophe Colomb ! Quelle extraordinaire aventure ! Que de progrès géographiques, ethnographiques ! Que de fructueux échanges culturels, économiques ! Mais aussi, que de drames, de souffrances, de guerres civiles, de conflits internationaux, de civilisations bafouées, anéanties !

Parmi tant de peuples attirés par le Nouveau Monde, ont vécu des Français conquistadors au service de divers idéaux, des Français défenseurs de ces mêmes idéaux au côté des autochtones, des Français émigrés reconnaissants fuyant l'intolérance.

Parmi eux, des Périgourdins.

Le Conseil d'administration de votre Compagnie a retenu une idée du Dr Delluc de participer à la commémoration de l'anniversaire de la découverte de ces terres. Modestement, selon son rang, il offre aux membres – les finances saines le permettent – une livraison supplémentaire au Bulletin de l'année 1992.

Des érudits ont bien voulu contribuer à la réalisation de ce numéro spécial en évoquant, pour notre plaisir culturel, cinq siècles de souvenirs de nos compatriotes, sur ces terres lointaines du continent américain.

La rédaction.

L'Amérique dans notre bulletin

par Jacques LAGRANGE

Est-il permis de penser que notre publication trimestrielle, avec ses cent vingt années d'existence, ait largement informé ses lecteurs des liens qui l'unissent avec le Nouveau Monde ? A priori sans nul doute ; pourtant il n'en est rien. A peine trouve-t-on une dizaine d'articles évoquant la participation des Périgourdins à la guerre d'Indépendance, à la colonisation des îles, et des récits sur quelques découvreurs d'empires.

Les grandes fresques établissant des relations suivies sur les terres révélées par Christophe Colomb, apparaissent tardivement au sein de la Société historique et archéologique du Périgord. Est-ce parce que, jusqu'alors, ces évocations sont réservées aux seuls géographes ? Un fait certain est qu'il faut attendre l'année 1907, pour qu'un fin chercheur évoque une page glorieuse, de l'épopée des enfants du Périgord sur les rives du Potomac. La voie est alors ouverte, les érudits locaux vont y pénétrer prudemment.

A partir des années mille neuf cent cinquante, d'autres se montrent curieux devant la similitude existant entre le château de Rastignac et la Maison Blanche. Noël Becquart, à l'occasion d'un concours, apporte une réponse incontestable qui semble décevoir les plus imaginatifs.

L'aventure mexicaine de Maximilien, permet de mentionner d'autres compatriotes présents au côté du caporal Maine, à Camerone ou à Vera-Cruz.

En réalité reconnaissons-le, la principale image des événements vécus outre-Atlantique, la plus largement conservée en Périgord, est liée à l'épopée orélide. En 1931, J. Durieux est le premier évoquant lors d'une séance de notre compagnie, l'entreprise d'un avoué de Périgueux parti se faire proclamer roi au Chili. Orelie Antoine 1er vient de conclure une sorte de contrat avec la S.H.A.P. Désormais, bien rares seront les réunions mensuelles au cours desquelles nos membres n'évoqueront pas qui une lettre inédite, qui un parent, qui une face cachée de sa vie. Une mine inépuisable de potins historico-mondains alimente désormais nos séances.

Doit-on pour autant négliger ce que d'autres ont écrit sur le Labrador, la Guyane, New-York ou Rio-de-Janeiro ? Certainement pas, et ce d'autant mieux, que les communications sont souvent de très grande qualité, comme nous allons le voir.

La Préhistoire

A partir de 1953, le professeur Allan Movius, de l'université de Harvard, vient fouiller aux Eyzies. Le produit de ses recherches à l'abri Pataud est laissé sur place, alors qu'une partie aurait dû partir aux Etats-Unis (1989, p. 174). Son assistant M. Bricker nous rend visite, le 6 juillet 1988. A cette occasion, il évoque la mémoire du grand préhistorien américain (1988, p. 182).

Le Gallo-romain

Relatant les fouilles de notre collègue Ch. Durand à la villa de Chamiers, F. Michel déplore la destruction du site par les bulldozers nivelant le camp de l'O.T.A.N., où sont implantés les Américains de 1951 à 1958 (1991, p. 561).

Les temps médiévaux

Présidence d'honneur exceptionnelle pour une réunion mensuelle (1986, p. 9). Mlle Beverly Evans, docteur ès lettres, professeur à l'université de New-York, spécialiste de musique médiévale, est à la recherche des troubadours.

De la Renaissance au XVIII^e siècle.

Nos membres se lamentent : la magnifique oeuvre sculptée de la mise au tombeau du château de Biron fait, depuis une vente malencontreuse, l'orgueil du Metropolitan Museum de New-York (1936, p. 87). J. Secret accompagnant William H. Forsyth, note que le conservateur d'art médiéval du musée de New-York a trouvé des similitudes entre la Vierge à l'Enfant de l'église de Limeuil et celle de la collection Blumenthal conservée au Metropolitan Museum (1955, p. 81). Notre société se félicite de l'édition du livre de raison des Montaigne (1949, p. 48) ; l'original ayant appartenu à une famille de Périgueux expatriée en Amérique. J. Bouchereau rappelle que les maîtres de forges Bertin, préparent sur les bords du Manoire, des canons destinés à nos îles d'Amérique (1988, suppl., p. 91). C'est l'époque où les navires quittent Bordeaux pour Saint-Domingue, La Tortue et reviennent chargés de sucre, cacao, indigo. Devant le 58^e congrès des sociétés savantes, nos collègues Dujarric-Descombes et Durieux brossent le portrait de Jérémie Deschamps du Rausset, boucanier et gouverneur de La Tortue, en 1656. Le texte de leur communication est publié au Journal Officiel (1925, p. 127). Le sujet traité — à peine est-il démarqué — est abusivement exploité pour le roman « *Tels étaient corsaires et flibustiers* » (1958, p. 167).

Après la révocation de l'édit de Nantes (1685) des familles du Bergeracois, tels les Deville, quittent le pays pour s'établir planteurs aux Antilles, comme le rappelle L. Saint Cyr (1978, p. 165). Il est vrai que la richesse des îles bénéficie largement au continent. Durant plusieurs décades, 700 navires se dirigent chaque année vers la France. Cette explosion

économique, on la doit aussi aux Cosson de la Sudrie, aux Benailhac, aux Merlhie de Lagrange (1979, p. 106). L'aventurier eymétois Jean Filhol, nous apprend J. d'Alba, part fonder une ville en Louisiane (1990, p. 154). L'histoire d'un fils de La Tour Blanche, le jésuite Boutin (1673-1742), curé du Cap-Français, apôtre de Saint-Domingue, est contée avec précision par J. Durieux (1927, p. 252). Les religieuses de Notre-Dame de Périgueux, y tiennent encore des écoles. S. Gendry nous fait revivre les instants d'Antoine-Joseph de Vins de Masnègre abordant la terre américaine comme la Terre promise, le 18 mars 1771 à midi, en pénétrant par le goulet de Rio-de-Janeiro à Bord de la frégate « *La Seine* » (1948, p. 19).

Le Canada

Ce vaste territoire attire l'intérêt des chercheurs qui y retrouvent des familles originaires du Périgord. Notre collègue Couvrat-Desvergnès revient (1954, p. 173) sur l'évocation faite en séance (1927, p. 112) du deuxième voyage de Jacques Cartier en 1535, en compagnie du navigateur Claude de Pontbriant, fils du seigneur de Montréal en Périgord. J. Durieux parle d'un frère de Fénelon, évangéliste de ce froid pays gouverné par Louis de Buade, comte de Frontenac (1929, p. 159). Il y a là, dit l'auteur, « *de précieux souvenirs pour l'histoire des relations de notre province avec cette partie du monde* ». Le comte de Saint-Saud signale (1934, p. 166) à la fin du XVII^e siècle dans la province de Saskatchewan, une localité appelée Périgord, dont le patron est saint Front. Il reprend la vie du sulpicien François, frère de Fénelon, qui est en mission dans ce pays tout proche de la ville appelée Montréal en souvenir d'une terre périgordaise, avec des chutes nommées Fénelon-Falls et du fort Frontenac fondé en 1673. (1934, p. 167). Une liaison clandestine coupable avec un compagnon a relégué à faible distance du Labrador, une infortunée jeune femme. J. Durieux conte avec brio, le tragique roman de Marguerite de Nontron luttant par l'épée et à coups d'arquebuse contre les ours « *dont l'un, paraît-il, était aussi blanc qu'un œuf* » (1943, p. 218). L'étude du Dr Jean-Noël Biraben (1967, p. 36) demeure la meilleure connaissance que nous ayons, jusqu'à ce jour, sur les Périgourdins au Canada à l'époque du régime français.

La Guerre d'Indépendance

La première évocation, au sein de notre compagnie, de la présence de combattants périgourdins à la guerre américaine de 1778-1783, est faite par J. Durieux (1907, p. 200). Il parle des fils des familles Bourdeille, Saint-Ours, Vassal, Malet, Lestrade entre autres. Guillaume Ventou, originaire de Thiviers participe en compagnie de Jean de Sireuil (1742-1781) à la bataille de Savannah, comme le rappelle M. Couvrat-Desvergnès (1945, p. 51). J. Durieux, décidément brillant auteur, relate (1934, p. 175) la bataille navale des Saintes aux Antilles en 1780, au cours de laquelle s'illustre le Périgourdin J. F. du Cheyron du Pavillon à bord du « *Triomphant* ». Toujours avec J. Durieux, nous suivons le Régiment Périgord embarquant à Rochefort en 1769 pour hiverner à la Martinique. La fièvre jaune fauche

209 hommes sur les 542 embarqués (1939, p. 49). J.-N. Biraben nous documente sur le héros de l'Indépendance américaine, Paul Revère, rattaché à une famille d'origine bergeracoise (1968, p. 163). M. Secondat et M. Marsac souhaiteraient en être convaincus en approfondissant les recherches (1976, p. 88). Le général de Brianson conduit les travaux (1982, p. 250) et avance que la famille du héros est originaire de Sainte-Foy-la-Grande ; donc à ne pas revendiquer par les habitants du département de la Dordogne. Une plaque commémorative, placée au château de Versailles, rappelle la mémoire des 2.119 Français morts aux Etats-Unis, de 1777 à 1783 en combattant pour l'indépendance américaine. J. Durieux y a relevé de nombreux Périgourdins (1939, p. 49).

Le XIX^e siècle

J. Lauwick entrouve un voile de mystères, en accentuant l'énigme du château de Rastignac, construit d'après des plans datés de 1831, alors que la première pierre de son « sosie », la Maison Blanche, a été posée en 1792 (1953, p. 62). M. Marsac souhaite (1969, p. 162) que des chercheurs apportent une réponse aux motifs de cette similitude. Une raison de plus pour convaincre un citoyen américain à demander davantage de précisions. Il charge notre compagnie d'organiser un concours qu'il dote lui-même. L. E. Acsay, de New-York, veut connaître le nom de l'architecte. Le jury étudie une quarantaine de réponses (1972, p. 17). N. Becquart est le plus sagace, sa réponse est jugée la meilleure ; il est couronné le 3 février 1972. Désormais, il n'est plus permis de confondre ou de supposer... Joseph Mérillou incite à la colonisation au Nicaragua. N. Becquart nous apprend l'origine de cette idée d'une Nouvelle Neustrie, trente ans avant l'expédition d'Antoine de Tounens (1960, p. 101).

Qu'en est-il de la mine d'or que se vante d'avoir découverte, en 1845, un certain La Rouquette « Périgourdin mûr et futé comme tous ses compatriotes » ? (1945, p. 62). Le président G. Delluc, auquel rien n'échappe, signale l'apparition sur les lignes d'Air France, d'un avion Concorde baptisé « Louis Beauperthuy » (1976, p. 88). En réalité, il s'agit d'un médecin issu d'une famille de Villefranche-de-Lonchapt qui est l'inventeur de l'agent vecteur de la fièvre jaune. Le Dr L. Saint-Cyr nous apprend (1987, p. 69) combien ce savant né en 1807, est célébré encore au Venezuela en particulier. Devant l'université du Michigan, Antony T. Sullivan a soutenu une thèse consacrée au maréchal Bugeaud, comme se plaît à le relater notre Bulletin (1979, p. 45). P. Pommarède fait tourner nos regards (1987, p. 7) vers Victorine de Corbiac et sa parente Henriette Picault née en 1762 à Saint-Domingue. Devenue baronne Malouët, elle laisse son portrait à Corbiac-Bergerac et passe pour être l'Atala de Chateaubriand. J. Durieux avait évoqué (1951, p. 241) cette éventualité en traitant de Jacques des Sault ou Chactas, conversant avec Fénelon, vers 1730. M. Soubeyran souligne l'heureuse exposition qui parcourt actuellement l'Amérique (1984, p. 282). Y figure notamment, une oeuvre du peintre W.A. Bouguereau « Une âme au ciel » (1878) conservée ordinairement au musée

du Périgord. Pour sa part, le musée de Bergerac bénéficie de la donation d'un buste en marbre de Cararre. Cette représentation de Maximilien, empereur du Mexique, semble être unique (1963, p. 60).

Le 150^e anniversaire de la bataille de Camerone est l'occasion de rappeler la participation périgourdine à la guerre du Mexique. Si le caporal Louis Maine, demeure le survivant du célèbre combat, le premier mort de cette embuscade, révèle J. Lagrange (1981, p. 76), fut Alphonse Dubuisson, dit Torrel, fils du directeur du théâtre de Périgueux. A plusieurs reprises (1985), notre publication évoque la mémoire de Stephen Girard, bienfaiteur de Philadelphie, issu d'une famille originaire de Périgueux. Des membres soulignent l'oeuvre du père Chaminade, fondateur des Marianistes, son enfance à Périgueux, ses études à Mussidan, sa large audience chrétienne outre-Atlantique. On voudrait en savoir plus sur ces financiers périgourdins, membres d'une société pour l'extraction de l'antracite de Pennsylvanie, qui fondèrent là-bas, la ville de New-Périgueux. Le succès que rencontre toujours en Argentine, le bitter Secrestat, permet à J. Rousset (1988, p. 261) de relater la vie de son fondateur en 1851. Honoré Secrestat maire et conseiller général de Saint-Pierre-de-Chignac.

Le roi français d'Araucanie

La première mention du roi Antoine, dans notre Bulletin, est due à une communication de J. Durieux (1931, p. 238) sur « l'ancien avoué de Périgueux qui se fit proclamer roi au Chili sous le nom de Orlie Antoine de Tounens ». Notre collègue Dupuis, peu après, tente de réhabiliter la mémoire du monarque en signalant l'état d'abandon où est laissée, au cimetière de Tourtoirac, la tombe de ce « conquistador périgourdin ». Mention intéressante, permettant de négliger les affirmations faites depuis sur l'inexistence de la sépulture royale. En 1945 et 1946, de nombreux membres apportent en séance leur « découverte » sur la vie de notre héros. Parmi eux, le Dr Lafon, mais aussi A. de Lacrouzille, G. Lavergne, L. Magne.

Le mémoire historico-juridique du Dr Noberto de Castro y Torri, de l'académie de Costa-Rica, soutenant les droits héréditaires du prince Philippe Boiry au trône d'Araucanie, est largement commenté (1957, p. 37). Tout comme (1957, p. 159) les fausses thèses de G. Maury Laguionie de Chanterive de Thounens et R. Alibert de Biarritz. A chaque séance, des compléments d'informations sur la vie agitée de l'enfant de Chourgnac-d'Ans, sont apportés par J.-R. Daudou (1957), J. Saint-Martin (1960), N. Becquart (1970 et 1983, p. 183). Plus complètes sont les communications de P. Aublant (1970, p. 242 et 1971, p. 56), G. Penaud (1975, p. 146) pour sa part, nous dit tout sur l'engagement maçonnique du roi malheureux ; alors que P. Colombé signale l'existence d'un ancien réseau télégraphique électrique en Patagonie (1990, p. 221). Dépouillant les archives de notre collègue Dujarric-Descombes, P. Pommarède indique (1987, p. 280) l'apport d'Antoine de Tounens à la phytothérapie, grâce à l'herbier constitué lors de ses séjours en Amérique du Sud. Son souvenir semble demeurer

toujours vivace en Araucanie, comme en témoigne la lettre du petit-fils d'un de ses compagnons, le cacique Quilapan, remise à notre société par notre collègue le prince Philippe (1983, p. 7).

Le XX^e siècle

P. Pommarède raconte la vie mouvementée de Jean Galmot (1987, p. 229). Avant de conquérir la ferveur des Guyanais, l'enfant de Montpazier a laissé de nombreux souvenirs au pays natal, comme nous les révèle le Dr L. Magimel (1990, p. 65). Le docteur Maynard, d'origine bergeracoise, prononce le 20 avril 1945, en l'église du Saint-Esprit à New-York, l'oraison funèbre du président Roosevelt (1945, p. 55). Le Conseil national de géographie de la République du Brésil demande à notre Société d'accepter l'échange de ses publications avec les nôtres (1949, p. 48). L'université du Michigan propose de microfilmer le Bulletin de la S.H.A.P. en versant 10 % des droits de reproduction perçus auprès des universités, bibliothèques et collèges américains. Notre compagnie se montre favorable à cette intention (1950, p. 15). Le Périgord n'oublie pas l'une de ses illustres habitantes, la petite fille de Harlem, Joséphine Baker, qui connaît des déboires financiers dans son château des Milandes (1965, p. 133).

Notre collègue A. Herguido se rend, avec des élèves du lycée Laure-Gatet de Périgueux, en visite en Argentine. Avant le départ, elle leur parle de l'Araucanie, du roi Antoine (1989, p. 252). L'année suivante (1990, p. 92), le 4 avril, notre séance accueille trois enseignantes argentines.

Sans doute, d'autres communications ont-elles été apportées à notre compagnie ? Peut-être que la modestie de leurs auteurs en a restreint le commentaire ? A moins que ce ne soit cet inventaire qui se révèle incomplet ? Toujours est-il que les chercheurs à venir doivent se rassurer : il reste encore des pages à écrire sur des sujets qui sont à découvrir. Par exemple, nous attendons toujours la relation de la présence des troupes américaines en Dordogne, aussi bien à la Cité Bel-Air en 1917, qu'à Chamières en 1951. Sans parler des G.I's de Sainte-Nathalène, en 1944. Quand donc aurons-nous le plaisir de lire la saga des Roffignac, émigrés de la Révolution, maire de la Nouvelle-Orléans, gouverneur de la Louisiane, brillants hommes d'affaires américains ? Comme quoi, cinq siècles après, les recherches périgourdines ont toujours besoin de main-d'oeuvre. Formons un vœu pour que, nos deux adhérents américains et les six sociétés abonnées de ce continent, participent un jour prochain brillamment à nos travaux.

J.L.

Quelques objets d'art préhistorique conservés dans les musées américains

par Brigitte et Gilles DELLUC

Quelques oeuvres d'art préhistorique importantes sont conservées aux Etats-Unis. Elles proviennent de gisements fouillés anciennement en Dordogne. Qu'elles soient ou non bien datées par leur origine stratigraphique, elles méritent d'être mieux connues dans notre pays.

Depuis plus d'un siècle, les préhistoriens ont fouillé le sol de notre pays. Depuis l'expédition en Périgord de 1863-1864 de E. Lartet et du Britannique H. Christy, il est apparu naturel que des étrangers occupent une place plus ou moins importante dans la conduite de ces recherches.

On sait que les préhistoriens du début du siècle n'hésitaient pas à aliéner tout ou partie de leurs collections (objets de silex et d'os essentiellement) pour subvenir aux besoins de leurs fouilles, c'est-à-dire, plus prosaïquement, pour rétribuer les ouvriers chargés de ces excavations qu'ils dirigeaient souvent de fort loin (le Dr Lalanne vivait à Bordeaux lorsqu'il faisait fouiller le Cap Blanc et Laussel ; Louis Didon résidait à Périgueux et F. Delage à Limoges, lorsqu'ils s'occupaient de Sergeac). L'abbé Breuil d'ailleurs ne manquait pas en 1911 d'écrire à Louis Didon à propos des objets de l'abri Blanchard à Sergeac : « Il n'y a aucune utilité, lui disait-il, à ne pas diviser cette collection et je suis certain qu'il y aurait avantage

sensible à la diviser ... Quant au musée susceptible d'acquérir l'ensemble, il n'existe pas... » (Delluc, 1981 p. 78). Ainsi encouragé, Louis Didon dispersera une notable partie des objets provenant de ce gisement dans une douzaine de collections, pour moitié étrangères (Delluc, *ibid.*) Le riche gisement de La Madeleine, découvert en 1863-1864 et fouillé à maintes reprises, a fourni une foule d'objets ; Jean-Marc Bouvier a montré qu'ils étaient conservés dans une trentaine de musées français et une quinzaine de collections étrangères (sans compter les collections privées) (Bouvier, 1977, p. 81-82).

Seule l'aventure périgourdine du Suisse Otto Hauser, dans les années précédant la Grande Guerre de 1914-1918, rend un son un peu discordant. Cela est probablement dû au nombre des gisements concernés, au caractère vraiment intensif de ces excavations dans la région des Eyzies, aux mobiles essentiellement commerciaux et touristiques de ces opérations, et surtout à la vente par O. Hauser à l'empereur d'Allemagne, à prix d'or, des squelettes par lui découverts : un Néandertalien exhumé au Moustier en 1908, et un Cro-Magnon trouvé à Combe Capelle (Montferrand-du-Périgord). C'est d'ailleurs la vente de ces vestiges — que Maurice Barrès appela alors « la cendre de nos morts » — qui poussa Denis Peyrony à convaincre l'Etat de créer aux Eyzies un musée de la Préhistoire susceptible d'éviter ces transferts, aidé en cela, dès 1910, par la loge Vers la Justice de Sarlat et par le Grand Orient de France (archives G.O.D.F., communiquées par P. Pommarède).

Le transfert à l'étranger d'œuvres d'art est bien plus rare que celui d'industrie lithique ou osseuse. Depuis les grandes fouilles de 1863-1864, la Grande-Bretagne s'est taillée, c'est le cas de le dire, la part du lion. A. Sieveking (1987) a présenté dans un gros volume le catalogue de l'art paléolithique conservé au British Museum, rassemblant de très nombreux objets provenant du Périgord (la grotte des Eyzies ou grotte Richard, Gorge d'Enfer, Laugerie-Basse, Laussel, La Madeleine, La Tuilière) et du Tarn-et-Garonne (Courbet, Montastruc). A. Roussot, ici même, a analysé et complété ces informations (Roussot, 1988). A l'opposé, compte tenu des conflits franco-allemands, l'Allemagne ne put guère acquérir que quelques objets ornés dont le bloc dit de « La Vénus de Berlin », dérobé à Laussel, maquillé puis vendu frauduleusement par un fouilleur indélicat (Delluc, 1991, p. 175-194) ; le poisson sculpté de l'abri du Poisson à Gorge d'Enfer faillit suivre la même direction (*ibid.*, p. 211-224). Observons, sans aller plus avant, que Otto Hauser, contrairement à ce que l'on croit souvent, n'était pas intervenu dans ces deux transactions, dont bénéficia le *Völkerkundemuseum* de Berlin (le Pr Karl Schuchhardt étant directeur du département de Préhistoire et des Antiquités) (*ibid.*).

Les Etats-Unis ont su acquérir, avec un savoir et un goût très sûrs, de nombreux objets d'art français. Les collections du *Métropolitan Museum of Art* (avec notamment les sculptures provenant de Biron, dans la salle du Trésor médiéval) (Delluc, 1990) et les monuments des *Cloisters* en témoignent. De même les collections américaines se sont enrichies de belles collections d'objets préhistoriques. Voici quatre exemples significatifs.

Le *Field Museum of Natural History* de Chicago a acquis à la fin des années vingt de nombreux objets extraits des sites périgourdins suivants : La Ferrassie, Laugerie-Haute et Basse, le Fourneau du Diable, la grotte des Eyzies, l'abri Mège et la grotte de la Mairie de Teyjat, Laussel, La Madeleine, Blanchard, La Souquette, Labattut, Gorge d'Enfer, Pataud, Tursac, Limeuil, Lalinde, Raymondien... sans compter Solutrè, le Roc et la Quina). Cette collection représente un total d'environ sept mille pièces de pierre ou d'os, auquel s'ajoutent le squelette magdalénien de l'abri du Cap Blanc et de nombreux objets de ce site.

De la même façon, le *Logan Museum of Anthropology* à Beloit (Wisconsin) a pu acquérir des objets provenant du Moustier, de la Micoque, de La Ferrassie, de Blanchard, du Petit-Puyrouseau, de Laussel, d'Oreille d'Enfer, de Laugerie-Haute, de la Madeleine, de Limeuil..., sans compter le Placard et Le Mas d'Azil (renseignements émanant de ces deux musées et fournis par Paul Bahn en 1985). Louis Didon a vendu au *Museum d'Histoire naturelle* de New-York le gros bloc vigoureusement gravé d'un cheval gravettien de l'abri Labattut de Sergeac (Delluc, 1991, p. 155-157). Enfin, la collection de H.M. Ami concernant le gisement du Soucy à Lalinde est conservée au *Royal Ontario Museum* de Toronto au Canada (White, 1988).

Le but de la présente note n'est pas de faire un inventaire exhaustif des oeuvres d'art préhistoriques périgourdines conservées aux Etats-Unis, mais simplement de présenter celles qui nous ont semblé les plus importantes et que nous avons eu la possibilité d'examiner et de photographier sur place.

ABRI BLANCHARD

Le gisement aurignacien (Aurignacien I et II) de l'abri Blanchard est situé en rive droite du vallon des Roches, au pied de l'éperon rocheux de Castelmerle à Sergeac. Il a été fouillé en 1910 et 1911 par M. Castanet sous la direction de L. Didon. Outre des fragments de la paroi peinte de l'abri, avec les vestiges du ventre et des membres d'un grand herbivore (au Musée du Périgord), il a livré une vingtaine de blocs gravés de représentations sexuelles (surtout féminines) ou animales et de tracés indéterminés. L'essentiel des collections est conservé au Musée du Périgord à Périgueux et au Musée des Antiquités Nationales de Saint-Germain-en-Laye.

Au Logan Museum se trouvent des outils de silex et d'os, des perles d'os, d'ivoire ou de bois de renne ainsi qu'une pierre à cupules et un bloc gravé d'une vulve (selon des renseignements fournis par Beloit Collège à P. Bahn en août 1985). Un collier fait de 137 perles et pendeloques (N° 4, 5, 407) a été présenté à New-York en 1986 (White, 1986, fig. 108, p. 92 et notice n° 63 p. 170). La grande pendeloque, qui a été mise au centre de ce collier, avait été publiée isolée par L. Didon en 1911 (pl. VI, n° 15). Les deux petites pendeloques allongées et les deux petites pendeloques massives semblent bien correspondre aux objets correspondant du collier publié par L. Didon sous le n° 9 de la même planche VI. Une carte postale éditée à l'époque de la découverte, c'est-à-dire en 1911 ou peu après (pl. 1b) présentait les quatre vingt dix éléments de parure du collier de cette planche

VI rangés exactement dans le même ordre. Ce sont 143 perles qu'il a vendues en septembre 1924 au Beloit College (archives Didon ; Pond, 1925). La grande pendeloque centrale du collier, objet bifide orné d'une nappe de points piquetés, découverte le 30 avril 1910 (lettre de M. Castanet à Louis Didon, archives Didon), a été présentée isolée à New-York (White, 1985, fig. 113, p. 96).

Le Field Museum of Natural History à Chicago conserve aussi quelques objets de l'abri Blanchard. Un bloc de calcaire de 30 cm sur 25 cm environ (n° 217583) gravé vigoureusement d'une image vulvaire, sub-circulaire irrégulière, marquée par un court sillon médian, a été présentée à New-York en 1986 (White, 1986, notice n° 28, p. 169) (pl. 1a). Il demeure à son sujet un petit élément d'incertitude donné par le fait qu'elle semble avoir été attribuée pendant quelque temps à Limeuil, ce qui est bien sûr peu probable.

LE TERME PIALAT

Ce gisement aurignacien et gravettien de Saint-Avit-Sénieur est connu de façon imparfaite grâce à des découvertes effectuées à plusieurs reprises au bas d'un puissant talus, à la base de l'escarpement rocheux qui suit la rive droite d'un petit affluent de la vallée de la Couze (elle-même affluent de rive gauche de la Dordogne à Couze). Hors stratigraphie, il a été découvert là deux blocs ornés. L'un, célèbre, est orné de deux silhouettes féminines, l'une de profil et l'autre de face, en bas relief (au Musée du Périgord à Périgueux). Nous avons cherché longtemps le deuxième bloc qui est gravé d'une silhouette de cheval. Nous ne le connaissions que grâce à la photographie parue ici-même dans la publication de R. Tarel et à un moulage conservé au Musée du Périgord (Delluc, 1978, p. 373-377). L'original (25 cm sur 21,7 cm et 8,4 cm d'épaisseur) est conservé au Royal Ontario Museum de Toronto (Canada) ; il a été présenté à New-York en 1986 (White, 1986, p. 119, fig. 140 et notice n° 209, p. 175) (pl. 2).

ABRI LABATTUT

Ce gisement gravettien (Périgordien IV ?, V et VI ?) du vallon des Roches à Sergeac est situé dans un abri effondré en rive gauche du ruisseau, pratiquement en face de l'abri Blanchard. Il a été fouillé en 1912 et 1913 par M. Castanet pour le compte et sous la direction de Louis Didon et a livré des fragments de la paroi qui fut décorée de peintures (au Musée des Antiquités Nationales de Saint-Germain-en-Laye), des petits galets finement gravés (au Musée de l'Homme à Paris), un bloc de calcaire orné d'une main négative noire (fragment de la paroi ?) (au Musée des Antiquités Nationales de Saint-Germain-en-Laye, et un autre gravé de profondes encoches alignées sur un bord (au Musée du Périgord à Périgueux). Le plus important de ces blocs (91 cm sur 71 cm et 58 cm d'épaisseur) est orné d'un cheval gravé à l'aide de traits vigoureux, en partie sculpté en bas relief par abaissement du bord externe du trait (front, joue, ventre). Ce cheval est de

profil, ses quatre membres sont représentés sans effet de perspective, ni de mouvement et les différentes parties du corps sont disproportionnées (Delluc, 1991, p. 151-166).

Ce bloc est conservé au Museum d'Histoire Naturelle de New-York qui en a fait l'acquisition en 1914. En 1960, H. Breuil regrettait beaucoup « de l'avoir laissé partir... A ce moment-là, je n'en ai pas compris l'importance et Didon avait besoin d'argent. » (Lettre de H. Breuil à A. Glory, 11 juin 1960, archives Glory). Avant son départ pour les Etats-Unis, le bloc avait été photographié sur fond de paille par le marquis de Fayolle. Pendant longtemps, ce document, qui appartient à l'iconothèque de notre Société, fut le seul disponible, y compris dans l'iconothèque du Museum d'Histoire Naturelle de New-York. Ce bloc est resté oublié pendant des décennies jusqu'à ce que nous n'en rappelions l'existence à l'occasion de nos travaux sur l'art aurignacien et gravettien d'Aquitaine. Il a été présenté à New-York en 1986 (White, 1986, p. 118, fig. 138, et notice n° 17, p. 169) (pl. 3).

LIMEUIL

Le gisement magdalénien de Limeuil est situé en plein centre du village, au pied de l'escarpement rocheux qui borde la rive droite de la Vézère au niveau de son confluent avec la Dordogne. Il a été découvert accidentellement en 1909 au cours de travaux de construction d'un mur dans le fond de la cour d'une maison du port et nous est parvenu bouleversé par les occupations successives du site. Le lieu d'occupation préhistorique lui-même ne semble pas avoir été retrouvé. C'est dans le talus d'éboulis au pied des roches que l'on a retrouvé les nombreuses oeuvres d'art qui ont fait la célébrité de ce gisement du Magdalénien VI (harpons à double rang de barbelures). On trouva quelques objets en os décorés et plusieurs dizaines de plaques de calcaire gravées. A. Leroi-Gourhan a inventorié 47 rennes, 27 chevaux, 8 boeufs, 3 bouquetins, 2 cerfs, 2 ours, 1 biche, 1 félin et 2 personnages humains, d'après la publication de L. Capitan et J. Bouyssonie (1924). Un bon nombre de ces objets sont conservés au Musée des Antiquités Nationales de Saint-Germain-en-Laye.

Le Logan Museum of Anthropology (Beloit College, Beloit, Wisconsin) conserve une collection achetée en septembre 1924 à M. Léon Bellanger, propriétaire du site : des outils de silex et d'os, un harpon décoré, une coquille et des dents d'ours percées, quarante plaques de calcaire gravées de représentations animales et humaines et de tracés indéchiffrables (d'après une information fournie par P. Bahn que nous remercions). Deux de ces plaques ont été présentées à New-York en 1986 :

1°) Un bloc de calcaire (33 x 43 cm) (n° 4.7.206), orné d'un cheval et de plusieurs autres tracés d'animaux, dont « sans doute un jeune cervidé » selon L. Capitan et J. Bouyssonie (1924, pl. XXIII, n° 98 et pl. XLVII) (White, 1986, p. 146, fig. 172 et p. 171 notice n° 64) (pl. 4a).

2°) Un bloc de calcaire, n° 4.7.245, gravé d'un bouquetin sans cornes et dont l'arrière-train semble avoir disparu du fait d'une fracture du bloc (Capitan et Bouyssonie, 1924, pl. XIV n° 56 et XLI) (White, 1986, p. 147, fig. 174 et p. 171 notice n° 65) (pl. 4 b).

L'American Museum of Natural History de New-York conserve une esquille de diaphyse osseuse (n° 75.0-580) (6,4 cm sur 1,5), finement gravée de deux silhouettes de chevaux fragmentaires (White, 1986, fig. 173 p. 146 et notice n° 21 p. 169) (pl. 5.).

LE SOUCY

Ce gisement, sis à Lalinde, remonte au Magdalénien supérieur (VI final). Il est situé à quelques centaines de mètres en amont de la Roche de Birol, sur la rive droite de la Dordogne, au pied d'un fort talus d'éboulis, et ne semble pas avoir été bien localisé par Délugin, Soulas et Tarel qui le fouillèrent de façon imparfaite en 1912. Le matériel est conservé pour partie au Musée du Périgord à Périgueux, mais la collection Tarel a été acquise par le Royal Ontario Museum de Toronto (Canada) grâce au Dr Ami (White, 1988). Elle comprend des outils de silex, des objets de parure, des blocs de calcaire creusés de grandes cupules, des harpons à deux rangs de barbelures et trois objets en os ou bois de rennes décorés. L'un d'eux, un bâton percé de 10,5 cm de long, orné d'une représentation animale sur chaque face (un cheval et un équidé ?), a été présenté en 1986 à New-York (White, 1986, p. 54, fig. 59 et notice n° 219, p. 175).

LA GROTTTE DES EYZIES ou GROTTTE RICHARD

Le gisement, qui était situé sous un vaste abri circulaire, à plusieurs dizaines de mètres au-dessus de la vallée de la Beune, en rive droite de celle-ci et non loin de son confluent avec la Vézère, a été, comme on le sait, à l'origine des recherches préhistoriques aux Eyzies en 1863 : un fragment de brèche contenant des ossements fossiles ayant attiré l'attention de E. Lartet et H. Christy. Malheureusement le gisement avait été en grande partie détruit par les paysans qui utilisaient les sédiments pour amender leurs terres. Des déblais et des fragments de brèches résiduelles proviennent plusieurs oeuvres d'art mobilier admirables, rapportées au Magdalénien supérieur V-VI (Sonneville-Bordes, 1960, p. 423). Le Logan Museum de Beloit College conserve une plaque de calcaire brûlée (16 cm de long) ornée d'une silhouette animale finement gravée, représentant un ours presque complet avec ses deux oreilles rondes et son garrot puissant (N° 10495). Elle a été présentée à New-York en 1986 (White, 1986, p.154, fig. 185 et notice n° 37, p. 170) (pl. 6a).

LA ROCHE DE BIROL

Ce gisement du Magdalénien supérieur, situé au pied de la falaise qui borde la Dordogne en rive droite, juste en aval de la petite ville de Lalinde, découvert par Peyrille et Delmas, n'a pas donné lieu à des fouilles méthodiques. Il a livré plusieurs plaques de calcaire ornées de fines gravures rapportées au Magdalénien VI par D. de Sonneville-Bordes (Bordes et alii, 1963). Un bloc orné d'une dizaine de silhouettes féminines schématiques, de profil, acéphales et apodes, disposées dans toutes les directions possibles

les unes par rapport aux autres, en tournant autour du bloc, est présentée au Musée National de Préhistoire des Eyzies. Le Field Museum of Natural History de Chicago en conserve deux autres (n° 196389). Ils ont été présentés à New-York en 1986 (White, 1986, fig. 176 et notice n° 23, p. 169). L'un porte une demi-douzaine de ces silhouettes féminines schématiques, de tailles diverses et disposées en éventail les unes par rapport aux autres (pl. 6b). L'autre semble ne conserver que l'ébauche d'une seule silhouette féminine.

B. et G.D.⁽¹⁾

1. U.R.A. 184 du C.N.R.S., Musée de l'Homme, Paris, et Abri Pataud, Les Eyzies.

BIBLIOGRAPHIE

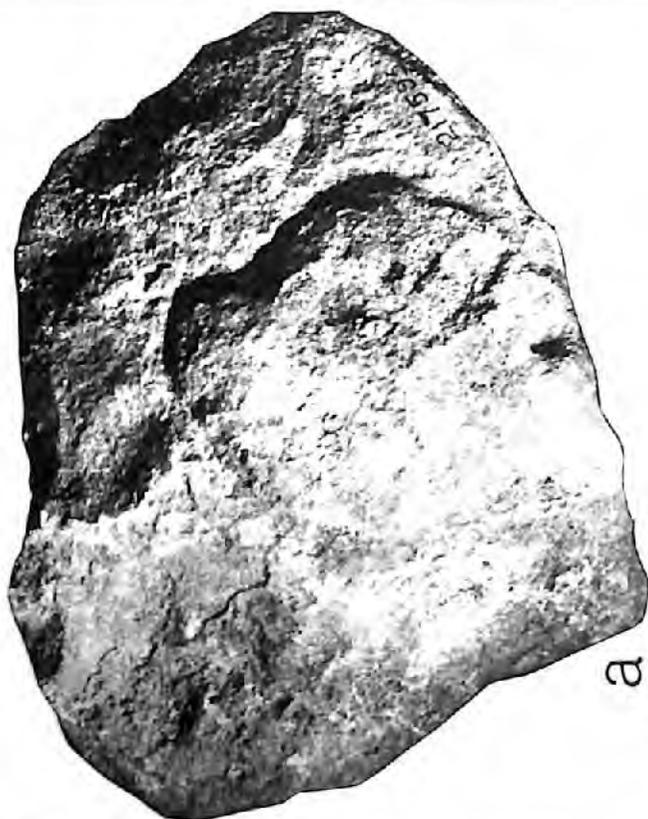
- BOUVIER J.M 1977 : *Un gisement préhistorique : La Madeleine*. Pierre Fanlac, Périgueux, 86 p., ill.
- BREUIL H. 1936 : De quelques oeuvres d'art magdaléniennes inédites ou peu connues, *IPEK*, 1, 16 p. (tiré à part).
- BORDES F., FITTE P. et LAURENT P. 1963 : Gravure féminine du Magdalénien VI de la Gare de Couze (Dordogne). *L'Anthropologie*, 67, p. 269-281, 6 fig.
- CAPITAN L. et BOUYSSONIE J. 1924 : *Un atelier d'art préhistorique, Limeuil. Son gisement à gravures sur pierres de l'âge du Renne*. Public. de l'Institut international d'Anthropologie n° 1, Paris, 41 p., 11 fig. 49 pl. h. t.
- DELLUC B. et G. 1978 : Les manifestations graphiques aurignaciennes sur support rocheux des environs des Eyzies (Dordogne), *Gallia-Préhistoire*, 21, p. 213-438, 96 fig.
- DELLUC B. et G. 1981 : La dispersion des objets de l'abri Blanchard (Sergeac, Dordogne), *Bull. de la Société d'Etudes et de Recherches Préhistoriques des Eyzies*, n° 30, p. 77-95, 4 fig.
- DELLUC B. et G. 1990 : La mise au tombeau de Biron et ses copies, *Bull. de la Société historique et archéologique du Périgord*, CXVII, n° 3, p. 161/3-162/3, 3 fig.
- DELLUC B. et G. 1991 : *L'art pariétal archaïque en Aquitaine*, XXVIII^e suppl. à Gallia-Préhistoire, Ed. du C.N.R.S., 393 p. 235 fig., V tabl. et 1 rabat dépliant.
- DIDON L. 1911 : L'abri Blanchard des Roches (commune de Sergeac). Gisement Aurignacien moyen, *Bull. de la Société historique et archéologique du Périgord*, 38, p. 246-261 et 321-345, 8 fig., 8 pl.
- POND A.W. 1925 : The oldest jewelry in the world, *Art and archaeology*, 19, p. 131-134, 1 ill.
- ROUSSOT A. 1988 : Le Périgord et l'art paléolithique au British Museum, *Bull. de la Société historique et archéologique du Périgord*, CXV., p. 289-313, 12 fig.
- SIEVEKING A. 1987 : *A catalogue of palaeolithic art in the British Museum*, British Museum publications Ltd., XVIII, 115 p. 131 pl.
- SONNEVILLE-BORDES D. de 1960 : *Le Paléolithique supérieur en Périgord*, Delmas, Bordeaux, 2 vol., 558 p., 295 fig., tabl.
- WHITE R. 1986 : *Dark Caves. Bright Visions*, The American Museum of Natural History, New-York, 176 p., 195 fig.
- WHITE R. 1988 : Objets magdaléniens provenant de l'abri du Soucy (Dordogne) : la collection de H.M. Ami au Royal Ontario Museum, Toronto, Canada, *L'Anthropologie*, 92, n° 1, p. 29-39, 13 fig.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons la parution aux Etats-Unis d'un ouvrage de R. White décrivant les collections préhistoriques françaises du Logan Museum of Anthropology du Beloit College (*Logan Museum Bulletin*, new series, vol. 1, N° 2).

© S.H.A.P. 1992. Tous droits réservés. Reproduction, adaptation, traduction sont interdites, sans accord du directeur de la publication.



COLLIER PRÉHISTORIQUE
 Perles et Pendeloques en os et en ivoire.
 Station Aurignacienne des Roches-de-Serpente (Dordogne).
 Abri Blanchard, Fouilles L. Didon, 1910.



b

a

1

Planche 1 - Abri Blanchard à Sergeac (Aurignacien) : a, bloc vigoureusement gravé d'une image vulvaire arrondie à fente inférieure ; b, un des colliers remontés par L. Didon (carte postale éditée avant le départ de l'objet aux États-Unis).



2

Planche 2 - Terme Pialat à Saint-Avit-Sénieur (Aurignacien et Gravettien) : bloc gravé d'une silhouette animale ; à droite, dessin d'après R. White, 1988.

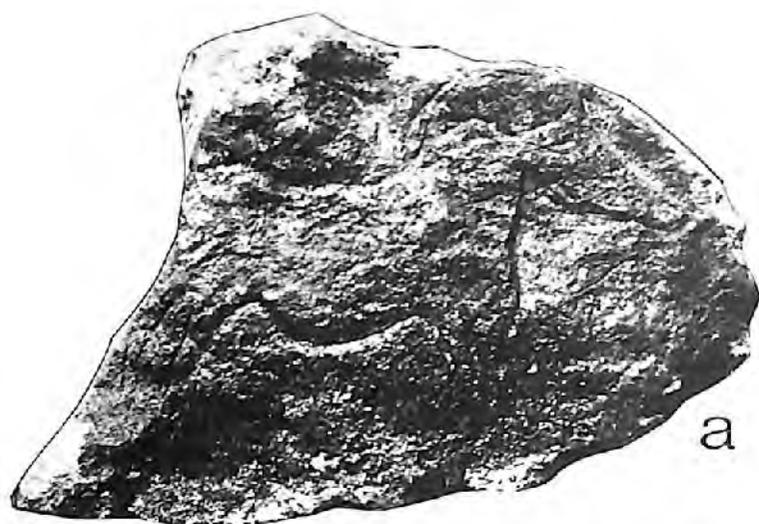
**3**

Planche 3 - Abri Labattut à Sergeac (Gravettien) : a, bloc vigoureusement gravé d'un cheval, en partie dégagé en bas relief ; b, détail de la tête.

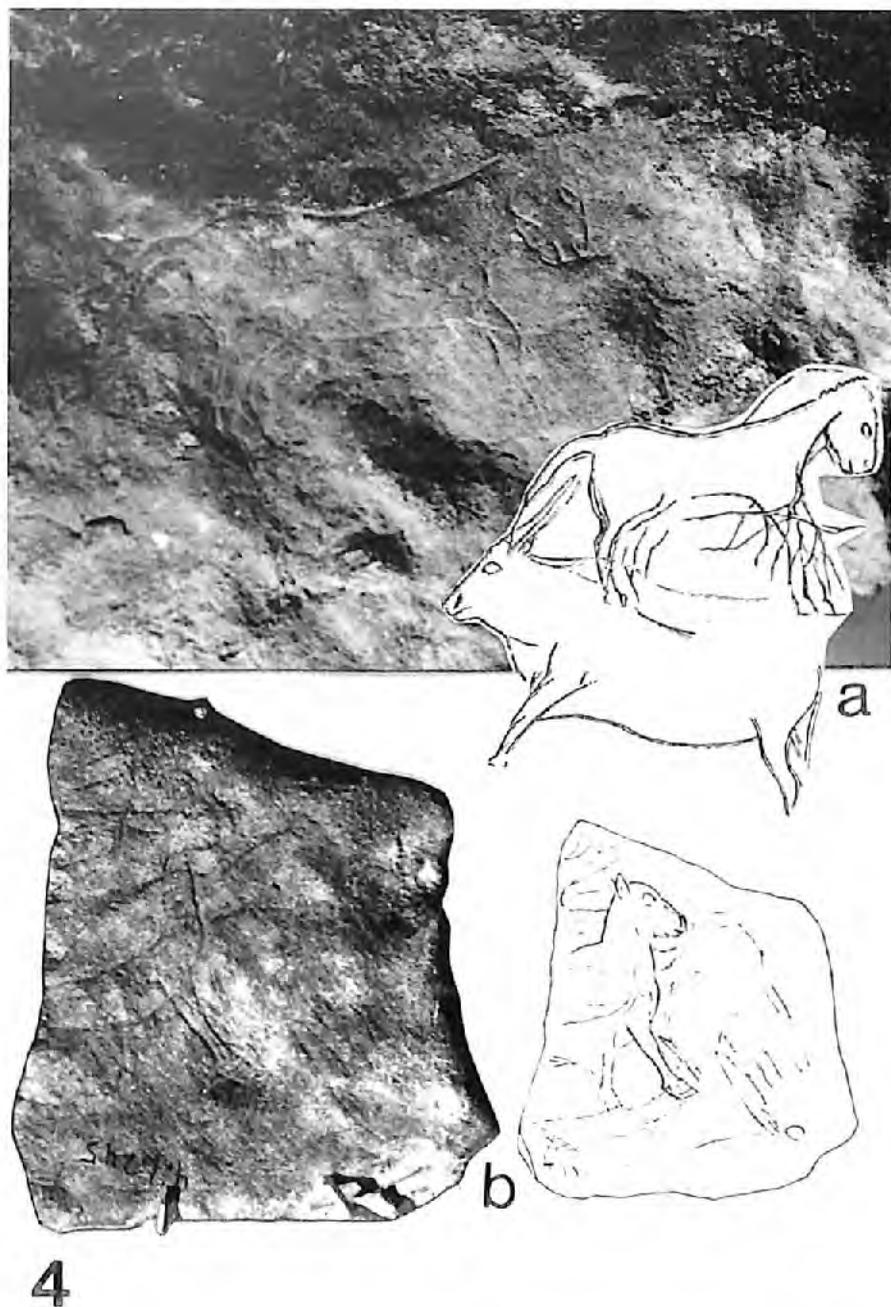


Planche 4 - Limeuil (Magdalénien VI) : a, plaquette gravée d'un cheval et d'un renne ; b, plaquette gravée d'un bouquetin sans cornes (et de la tête d'un renne avec ses bois) (relevés de J. Bouyssonie).



5

Planche 5 - Limeuil (Mégdalénien VI) Fragment de diaphyse gravée de deux équidés se suivant : le dessin de celui de gauche est aujourd'hui limité à la crinière et aux oreilles ; la tête de celui de droite a disparu.

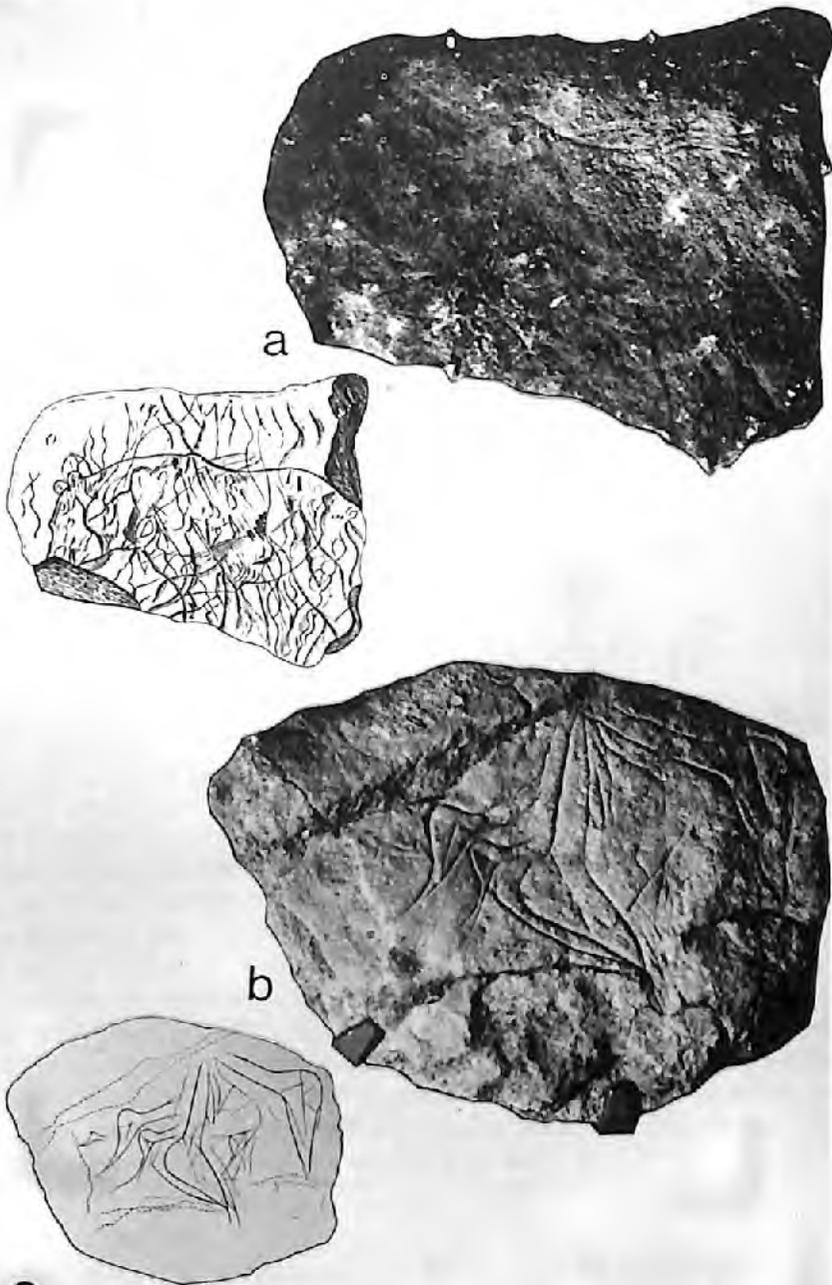


Planche 6 - a, Grotte des Eyzies (Magdalénien V-VI) : petit bloc gravé d'un ours (relevé de H. Breuil) ; b, La Roche de Birol à Lalinde (Magdalénien VI) : bloc orné de six silhouettes féminines schématiques gravées (relevés de P. Laurent).



Des vallées périgordes aux canyons de Basse Californie

par Pierre VIDAL

Une mission internationale d'expertise sur les thèmes du recensement, de la mise en valeur et de la conservation des peintures rupestres de Basse Californie, vient de se dérouler durant trois semaines. Participaient à ces études, douze personnes, des Mexicains, des Américains, une Australienne, des Espagnols et deux Aquitains comme invités français : notre collègue de la Société, Pierre Vidal, au titre du Laboratoire de Recherche des Monuments Historiques en compagnie de Jean Vouve, hydrogéologue de la faculté de Bordeaux I. Le financement et l'organisation étaient assurés par : la Fondation des amis du Mexique, l'Institut de conservation Getty, le Conseil national mexicain pour l'art et la culture et le Gouvernement de Basse Californie sud. Il nous a paru intéressant de relater ce périple périgordin en Amérique de la fin du XX^e siècle.

Si l'on survole le département de la Dordogne en haute altitude on ne manque pas de constater que les nombreux ruisseaux et rivières sont le plus souvent bordés d'escarpements blanchâtres, qui surgissent quelquefois sous forme de véritables falaises, surtout dans la partie calcaire du Périgord Constituée par la large écharpe nord-ouest - sud-est qui traverse tout le territoire. Il faut ensuite descendre ou remonter au niveau des cours d'eau

pour découvrir les nombreux abris rocheux et cavités qui se cachent parfois derrière une végétation arbustive vivace.

Cette particularité hydrogéologique du Périgord a permis de retrouver de nombreux vestiges de l'activité humaine qui s'est perpétuée au fil des siècles. Ces témoins de l'action créatrice de l'homme se retrouvent sous forme de nombreuses traces de campements et de constructions mais surtout, fleuron le plus remarquable dans l'esprit des Périgordins, sous l'aspect des nombreuses manifestations artistiques (culturelles ou rituelles selon les auteurs...) constituées par de multiples gravures et peintures rupestres. C'est l'art pariétal du Périgord qui, associé à celui du Quercy, des Pyrénées, des côtes cantabriques, mais aussi à d'autres régions françaises ou espagnoles et italiennes, demeure dans l'esprit de beaucoup une particularité exclusivement franco-hispano-italique.

Il est donc temps de ramener notre patrimoine ornemental rupestre à de plus justes proportions au moment où, les moyens de communications et de locomotions actuels aidant, personne ne peut plus ignorer la richesse extraordinaire de cet art au niveau mondial. Certes, les découvertes dans les pays latins, cités à l'instant, resteront un îlot exceptionnel en ce qui concerne principalement les oeuvres paléolithiques. Mais si l'on additionne les sites de l'ancien continent (Europe, Asie et Afrique surtout) à ceux du nouveau (Amériques) et du continent australien (l'Australie possède sûrement la plus grande concentration d'abris ornés), on arrive à une quantité se chiffrant par dizaines de milliers.

Parmi ceux-là nous nous attarderons sur les majestueux sites des sierras de Basse Californie au Mexique pour deux raisons essentielles : marquer une attention particulière à nos collègues mexicains et américains en cette année commémorative mais aussi en raison d'une certaine similitude de faits, plus que de paysages, lorsque l'on compare les vallées périgordes aux canyons mexicains. Une grande partie de la péninsule volcanique qui constitue la Basse Californie à l'extrême nord-ouest du Mexique est en effet riche en entailles étroites, parfois parcourues par des cours d'eau, qui renferment de nombreux abris peints décelables lorsque l'on traverse le territoire au cours du vol international Los Angeles-La Paz par exemple. Mais ils sont beaucoup plus évidents si on a la chance de remonter par avion taxi de La Paz à San Ignacio pour se rendre au coeur des sierras conduisant aux sites majeurs (Fig. 1).

Les hommes

Ces falaises ornées témoignent d'une forte concentration humaine dotée d'une intense activité à une époque que l'on dit « la préhistoire des indiens d'Amérique », donc, sans avancer de chiffre par souci de rigueur en l'absence de datation rationnelle (période de - 500 à + 500... comme se plaisent à dire avec malice les amis mexicains). En fait, une théorie concernant la peinture d'une comète (Cueva de la Supernova) voudrait qu'il s'agisse de l'évocation d'une grande nébuleuse, enregistrée en Chine sous la dynastie Sung, visible durant l'année 1054 de notre ère. L'équivalent existe



Fig. 1

aussi sous forme de pétroglyphe dans le nord de l'Arizona. Ce sont les seuls repères exprimés en matière de datation¹.

Les premiers à s'intéresser aux oeuvres rupestres sont les missionnaires jésuites qui colonisèrent la partie centrale de la péninsule au milieu du XVIII^e siècle, succédant aux franciscains et dominicains en place depuis la conquête du Mexique par les Espagnols. En 1895, un chimiste français, Léon Diguët, oeuvrant à l'exploitation d'une concession minière, explore pendant trois ans des sites d'art rupestre ; il effectue des relevés et publie ses observations. Ces résultats constituent la première étude scientifique réalisée sur le sujet en Basse Californie. Par la suite, les Mexicains s'organisent à partir de 1951 en mettant au point un programme de travail (Instituto nacional de antropologia e historia). Dans les années 1960, se joignent divers spécialistes américains. Enfin et surtout, à partir de 1970, H.W. Crosby, écrivain nord-américain et notre ami E. Hambleton, photographe et explorateur mexicain, découvrent et recensent en 6 ans plus de 200 abris peints, après des parcours de sierras en canyons de l'ordre de 3 000 kms à dos de mule et des centaines de kilomètres à pied.

Les habitants actuels de cette zone de Basse Californie ne sont pas les descendants directs de ceux qui vivaient avant la conquête espagnole (il n'y a plus d'amérindiens). Ils sont une génération issue des conquistadors, donc de croisements entre indiens et européens. Ils vivent dans des ranchos dont l'économie se base exclusivement sur l'élevage de caprins qui produisent le lait permettant la fabrication de fromages.

La zone géographique

La péninsule de Basse Californie, résultat d'un phénomène volcanotectonique d'importance, s'étire sur plus de 1200 kilomètres de long sur une largeur qui varie de 50 à 230 kilomètres (superficie plus grande que l'Italie). Elle est administrativement divisée depuis peu en deux régions, de part et d'autre le 28^e parallèle situé presque à mi-distance des parties nord et sud : la Basse Californie nord qui a pour capitale Mexicali et la Basse Californie Sud avec La Paz pour métropole. La région désertique du Nord, celle qui est très montagneuse, culmine à plus de 3 300 mètres d'altitude. Le centre de la péninsule, charnière des secteurs nord et sud, correspond aux zones les plus riches en art rupestre. Il est constitué de sierras de 600 à 800 mètres d'altitude dans lesquelles se sont formés les canyons vertigineux (couramment 2 à 300 mètres de profondeur) renfermant les abris peints. Si les véritables aborigènes sont à jamais absents des gorges, le paysage, la faune et la flore n'ont pratiquement pas changé depuis l'époque préhistorique du site.

Ils sont représentatifs des trois grands espaces constituant la péninsule : la montagne, le désert et la côte mais aussi du climat subtropical. A la chaleur intense des canyons, la plupart du temps à sec, il faut aussi prendre en compte les violentes pluies qui déferlent sous forme de torrents éphémères mais fréquents. Issus de plus de 2 000 mètres d'altitude pour un parcours de moins de 40 kilomètres jusqu'à la mer, ils sont responsables d'une érosion extrême.

C'est dans ce contexte que se trouvent les canyons les plus riches en abris ornés dans la partie centrale de la péninsule ; soit du nord au sud : dans les sierras de San Borja, de San Juan, de San Francisco et de Guadalupe. Les grands abris se situent au fond des canyons ou aux trois quarts en profondeur par rapport aux plateaux arides. Leur accès n'est possible qu'à pied ou, plus sûrement, à dos de mule (la descente des falaises est trop accidentée pour utiliser le cheval). Il faudra pas moins de 6 à 7 heures de chevauchée hasardeuse pour atteindre le fond des vallées afin d'établir un camp précaire. Certaines gorges sont tellement étroites et profondes que le soleil n'arrive à baigner leur base qu'au zénith. Presque partout l'absence d'eau demeure un problème de survie pour les hommes et les animaux, à l'exception de quelques secteurs d'ailleurs agrémentés de palmeraies sauvages. C'est le cas, par exemple, dans l'arroyo de San Pablo du canyon de Santa Teresa à la sierra de San Francisco.

Pour qui a songé à vivre un western dans sa jeunesse, cette région du monde permet encore de réaliser ce rêve. En outre, la région côtière du pays est quelque peu paradisiaque et en particulier au sud la baie de la surprenante capitale La Paz.

Les peintures

L'art rupestre de Basse Californie est spectaculaire à divers titres mais surtout à la faveur d'une multitude de représentations humaines et animales dont l'intérêt est accru par un caractère essentiel inattendu : la très grande dimension des dessins (toujours plus de 2 mètres couramment). L'art des abris d'autres continents, l'art des cavernes même, nous avait habitué à la lecture de transcriptions exécutées habituellement en de plus modestes dimensions. Une autre particularité d'importance est le bon état de conservation des figures en général. Ce privilège constitue cependant le premier motif d'inquiétude, les Mexicains ayant pris conscience que la forte et rapide érosion globale des sites a aussi pour conséquence l'altération pariétale des abris. Par ailleurs, toujours dans un but de préservation, une vigilante attention est récemment exercée au niveau de la fréquentation des canyons. Hommes et animaux sont mieux surveillés.

Les abris sont presque toujours de grandes dimensions. Parmi les plus célèbres de la partie centrale (Sierra de San Francisco), on trouve la Cueva de la Canada de la Soledad, la Cueva de la Serpiente (Fig. 2) dans l'Arroyo d'el Parral, la Cueva de la Boca de San Julio dans l'Arroyo de San Pablo, la Cueva de las Flechas et la Cueva Pintada dans le canyon de Santa Teresa. Le plus grand, Pintada, situé à environ 50 mètres du fond de la gorge et à 250 mètres du plateau, mesure 160 mètres de longueur. Son auvent, très vertical, est couvert de figurations. Les représentations sont d'une façon générale traitées en peinture ; il y a cependant, pour les plus petites, quelques dessins au trait. Les couleurs utilisées sont le rouge, le noir, l'ocre et le blanc. En région volcanique les colorants sont nombreux et faciles à trouver.

Les très nombreuses physionomies humaines sont symbolisées les bras levés et souvent peintes par moitiés verticales en rouge et noir. Les multiples

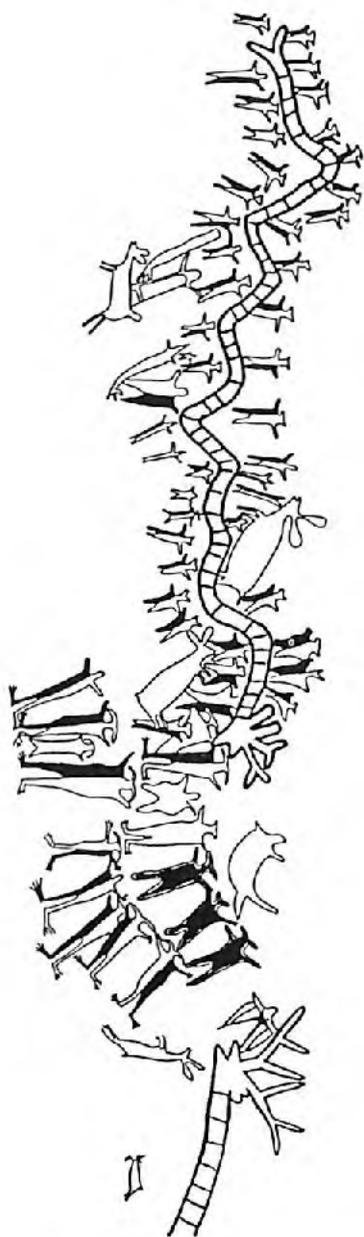


Figure 2. Cueva de la Serpiente. Représentation de plus de 6 m de longueur exécutée en rouge, noir et ocre (peinture). Relevé extrait de *The Cave Paintings of Baja California*. H. Crosby, 1975.

animaux sont ceux que l'on peut encore observer aujourd'hui dans la région : antilopes, cerfs, chèvres, pumas, coyotes, lapins, écureuils, oiseaux, serpents, tortues et de nombreux poissons et baleines ou cachalots (ne pas oublier que le Golfe de Californie, ou Mar de Cortes, est un lieu du monde où les cétacés viennent se reproduire).

Voici trop rapidement évoqué le souvenir d'un séjour en Baja California sud, pays de caractère et de sincérité où, comme partout ailleurs, un patrimoine prodigieux est en danger malgré la bienveillante et opiniâtre surveillance des rancheros des pueblos verrouillant l'accès des canyons.

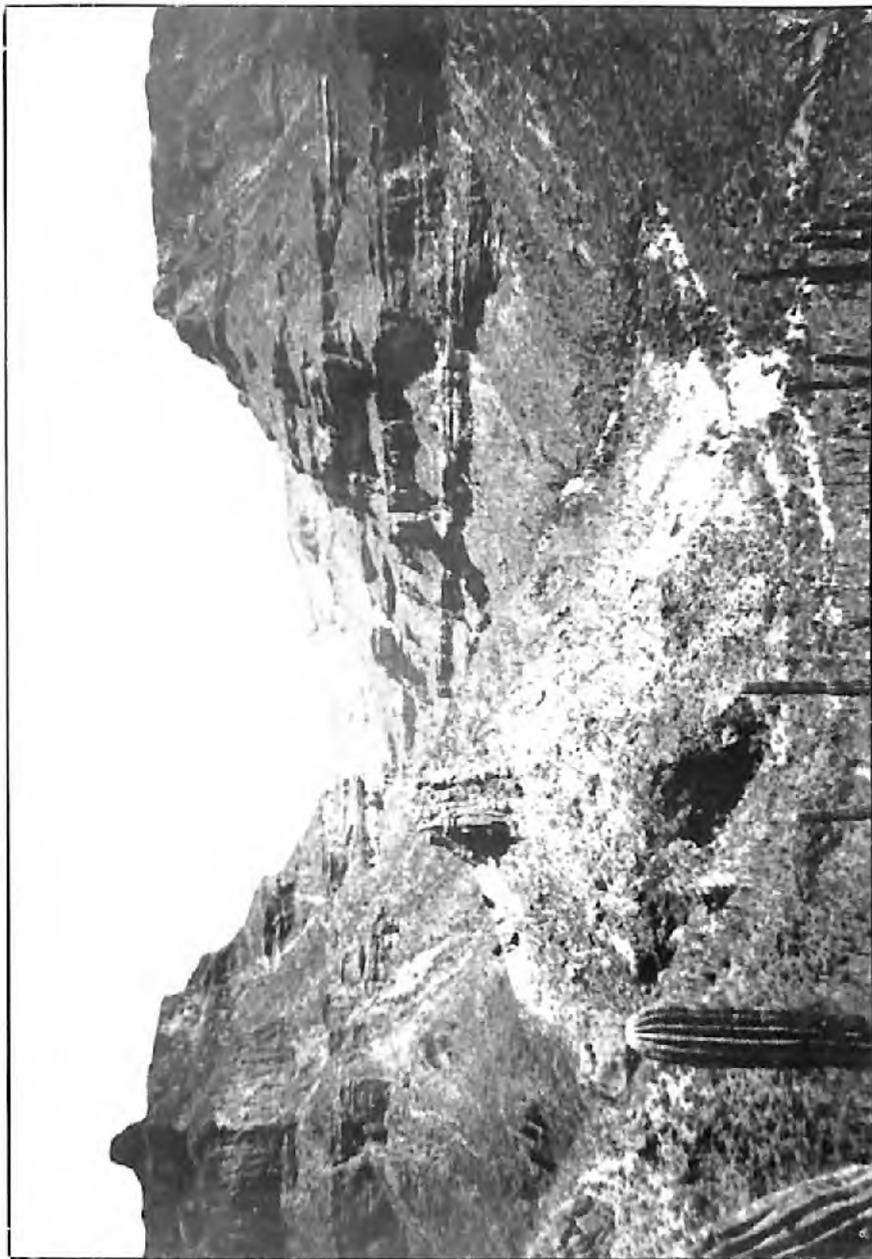
P. V.

Ouvrage consulté

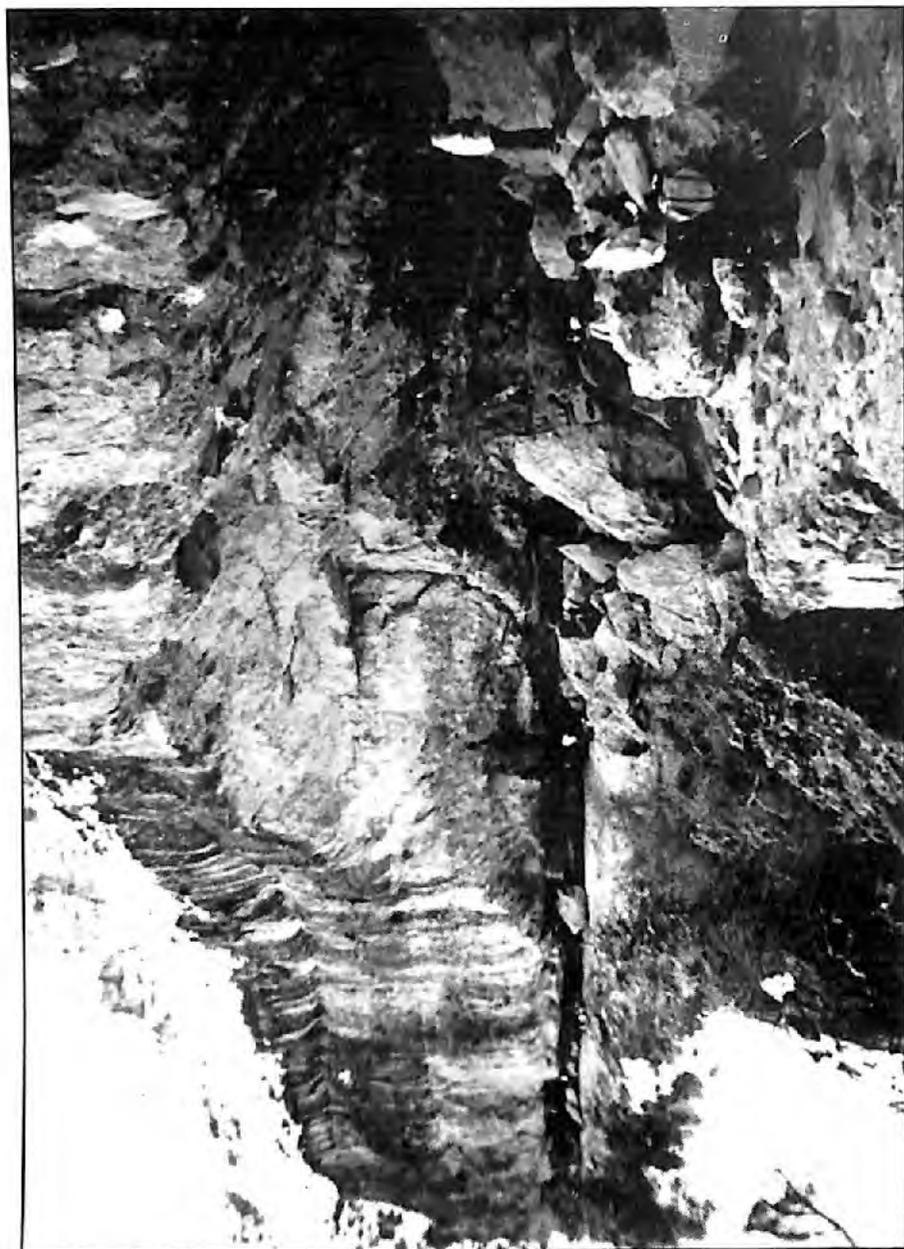
- (1) Enrique Hambleton, *La Pintura rupestre de Baja California*, 1979, Fomento Cultural Banamex, Mexico.



Rancho de la SIERRA de SAN FRANCISCO. BAJA CALIFORNIA SUR.
Ph. : P. VIDAL (LRMH)



Cañón de SANTA-TERESA - BAJA CALIFORNIA SUR. Ph. P. VIDAL (LRMH)



Sítio de la Cueva Pintada BAJA CALIFORNIA SUR. Ph. P. VIDAL (LRMH)



Cueva Pintada BAJA CALIFORNIA SUR. Ph. : P. VIDAL (LRMH)



Cueva de la Flechas. BAJA CALIFORNIA SUR. Ph. P. VIDAL (LRMH)

Saint Front au Canada

par Pierre POMMAREDE



L'église Saint-Front de Rose Valley à Saskatchewan (Canada).

Je n'aurais jamais imaginé, voici quelques années, que le fondateur de la Foi en Périgord, Front, se soit mis en marche, comme le prétendent certains de ses biographes, sur les chemins de la Gaule devenue romaine.

Avec étonnement, j'ai trouvé trace de son passage — éventuel — et de son culte — certain — aux quatre coins de l'hexagone : Bordelais, Charentes, Orne et Sarthe, Oise et Allier, Haute-Loire sans compter la Nièvre et la Provence, à cause de son attachement pour sainte Marthe.

Mais ma surprise a été encore plus grande de retrouver saint Front à Rome, Florence, Bolsena, dans les monts du Piémont à Saluzzo et jusqu'au fond de l'Adriatique à Frontano de Rimini. Plus, outre-Pyrénées, il est honoré à Saragosse, Palence, Silos et surtout Zamora. Et je viens de le découvrir sur un rétable à Tiefenbronn, en Forêt Noire.

C'est en Haute-Loire que j'ai appris que son culte avait franchi, voilà près d'un siècle, la mer océane. Dans la commune de Saint-Front, proche du Puy, je m'étais attardé chez le cafetier du village. Sur le comptoir, entre Suze et Gentiane, trônaient deux casquettes de base-ball d'un Saint-Front's club canadien. C'est ainsi que j'ai appris que, voilà près d'un siècle, des habitants de Saint-Front décidèrent d'émigrer au Canada. Ils s'appelaient Montès. Le père Montès et sa famille arrivèrent en 1910 à Hayworth (Manicoba) et s'implantèrent à Rose Valley. Dès 1914, Louis-Auguste Montès devint « maître de postes » du nouveau village qu'ils avaient fondé, dans la province de Saskatchewan, et auquel ils donnèrent tout naturellement le nom de Saint-Front.

Le patriarche devint l'aïeul d'une très nombreuse famille, laquelle compte actuellement, près de sept cents descendants. J'ai entretenu une correspondance avec l'actuel chef de famille dont l'un des prénoms est encore Fronton. Il m'a appris qu'une église avait été bâtie, sous le vocable de saint Front, puis un presbytère et une maison religieuse, par ces pionniers du Velay, en souvenir de l'Apôtre du Périgord qui avait ressuscité leur premier évêque, Georges.

Et ils sont prêts, dans « leur cabane au Canada » à accueillir les dévots de saint Front et les membres de notre Compagnie pour ouvrir, sur leurs lointaines terres, les archives de leur famille et la porte de leur église Saint-Front. Il est toujours permis de rêver...

P.P.

Et puisque j'ai parlé de ce village de Saint-Front en Haute-Loire, je voudrais signaler aussi que c'est dans cette paroisse que vivaient les ancêtres de Marie Merle. Devenue religieuse dans la congrégation de Saint-Joseph de Saint-Etienne de Lugdarès, Marie obtint de prendre comme nom de religion « soeur Saint-Front ». Répondant à l'appel de Monseigneur Dabert, soeur Saint-Front quitta l'Ardèche et devint cuisinière durant de longues années, au collège Saint-Joseph, à l'ombre de la cathédrale Saint-Front. Il y a des circonstances providentielles.

Une fin de siècle à Périgueux 1490 - 1500

par Arlette HIGOUNET-NADAL

De tous côtés, on célèbre actuellement l'année 1492 dont on tente de faire un bilan. Cet essai se voudrait une réflexion historique sur la relativité des événements dans une histoire totale. Il voudrait mettre face à face les faits qui ont marqué une histoire au large rayon géographique et ce que l'on vivait à Périgueux dans le même temps.

Le monde occidental vit de grands événements pendant cette décennie dont nous ne rappellerons brièvement que les plus marquants. La royauté française reste vigilante vis-à-vis des rois d'Angleterre qui, en fait, n'ont jamais renoncé totalement à leurs prétentions sur la couronne de France ; Charles VIII, Louis XII, François Ier vécurent dans la crainte d'une descente anglaise en Normandie ou en Guyenne. La guerre de Bretagne n'a pas été seulement une guerre féodale de succession ; elle a eu des prolongements plus vastes. Elle s'est terminée par le mariage de Charles VIII avec la jeune duchesse Anne, mariage politique qui préparait l'annexion de la Bretagne au domaine royal. Les guerres d'Italie ont marqué toute une époque. Le mirage de l'Italie soutenu ou justifié par des ambitions dynastiques plus ou moins lointaines, ramènent aux jours les plus brillants de la féodalité. L'année 1495 fut déterminante. En cinq mois de marche triomphale et presque sans combat, le roi de France traversa l'Italie et entra à Naples le 22 février 1495. Il la reperdit toutefois en 1496. Dès son avènement, en avril 1498, Louis XII, cousin de Charles VIII et petit-fils de Valentine Visconti, prit le titre de duc de Milan auquel son ascendance Visconti lui donnait droit, estimait-il. En trois mois, le Milanais fut conquis (août-oct. 1499).

Deux faits considérables marquent l'année 1492 sur l'échiquier international, qui illustrent par ailleurs la puissance espagnole en cette fin de siècle. Tout d'abord, la prise de Grenade par les rois catholiques (3 janv. 1492) marque la fin de la reconquête chrétienne poursuivie depuis plusieurs siècles. Le deuxième événement est, bien sûr, la découverte de l'Amérique. Désormais libérée du problème de la reconquête, Isabelle la Catholique prend sérieusement contact avec Christophe Colomb qui avait déjà tenté de l'intéresser à son projet. Et, contre l'avis des experts eux-mêmes, Isabelle décide de soutenir l'entreprise qu'il lui avait proposée. On sait comment Christophe Colomb a découvert l'Amérique en abordant à Cuba le 12 octobre 1492. Ce fait est d'évidence différent d'un événement militaire. Ceux qui ont financé le voyage en espéraient des denrées précieuses, or ou perles. En dehors de ce groupe d'initiés, la notoriété de cet événement n'a aucunement atteint les populations.

Qu'en était il alors à Périgueux¹ ? La décennie qui nous intéresse marque l'apogée de son relèvement. A la fin de la guerre de Cent Ans, en 1453, la ville et sa région sont dans un état de délabrement et de dépopulation tout à fait inquiétant. C'est l'une des régions qui ont le plus souffert des opérations de guerre, tant des combats que des destructions. On ne connaît pas dans tout le détail les étapes du relèvement. Mais, on constate à la fin du siècle un épanouissement remarquable et les prémices de quelques changements sont perceptibles.

Tout est conditionné par l'état de la population qui se caractérise par une croissance exceptionnelle qu'elle n'avait jamais retrouvé depuis le début du XIV^e siècle, chiffre toutefois trop important pour sa capacité d'accueil. Le bon équilibre de la ville se situe, on le sait, aux alentours de 1.000 feux, soit approximativement 4.500 à 5.000 habitants. Cela est si vrai que nous assistons immédiatement à une rupture : on ne compte plus que 1600 feux en 1495 ; elle remontera cependant à 1.800 feux en 1500. Ce relèvement spectaculaire par rapport aux 720 feux de 1450 est un fait important. Il est dû à un ensemble de facteurs, essentiellement de fortes fécondités et un allongement de la vie. On voit réapparaître le grand-père, donc trois générations contemporaines dans la même famille. On a pu conduire une observation sur 102 familles larges : elles groupent sous le même patronyme 227 familles conjugales en 1480 et 551 en 1490. Et cela pour ces familles, par simple croissance naturelle. Accroissement considérable, si l'on tient compte que seuls apparaissent les enfants mâles.

Mais, la même ville, dans le même temps s'est accrue d'une forte immigration. C'est le signe apparent de deux séries de fait : d'une part, cela montre que l'accroissement de population a été un fait général ou quasi-général. La nécessité de survivre a dès lors poussé une partie des enfants des régions pauvres ou économiquement médiocres vers les régions plus riches et surtout vers les villes. D'autre part, c'est le signe de l'attraction de Périgueux et d'une prospérité économique, réelle ou supposée. On espérait

1 Les sources de cet article proviennent des Archives communales de Périgueux. Ces documents sont cotés aux Archives départementales de la Dordogne CC 92 à CC 96 et BB 14.

y trouver du travail et ce fut vrai pendant un temps. Très vite, cependant, une partie des immigrants n'ayant pu trouver de moyens de subsistance suffisants ont quitté la ville après un certain temps et ont continué leur errance. On voit par là que la ville est attractive d'une part et répulsive au-delà d'un certain seuil. Ainsi, pour les phénomènes de population, Périgueux participe des changements et des mouvements qui affectent le monde d'alors. En recevant pour un temps ou définitivement des habitants venus d'ailleurs, elle est prise dans les courants économiques et démographiques qui caractérisent les mutations de l'époque².

Cette amplitude démographique générale de 1490 a posé un problème capital à la royauté qui a ordonné une « recherche générale des feux ». Cet acte rappelle par bien des points, le dénombrement des paroisses et des feux de 1328, considéré par les historiens comme le premier document sérieux qui concerne l'évaluation d'une population, même si nous sommes loin de nos actuels recensements. Cette recherche des feux de 1490 est très mal connue par manque d'information ou par défaut de recherches. Cela donne une valeur toute particulière aux documents de Périgueux. Les analogies avec le dénombrement de 1328 et son contexte démographique sont évidentes. A ces deux dates, la France atteint une plénitude démographique exceptionnelle qui, en fonction des ressources, peut être considérée comme une surpopulation. Ce développement démographique considérable était disproportionné, du point de vue financier avec les chiffres de référence anciens et toujours en vigueur. Ces chiffres de référence, en effet provenaient des révisions effectuées au cours du XIV^e siècle, postérieurement aux crises et épidémies qui avaient, comme l'on sait, beaucoup décimé la population. Ils ne correspondaient plus à la réalité. Les révisions en baisse du XIV^e siècle avaient été réclamées par les sujets du roi. En 1490, comme en 1328, c'est la royauté qui prit l'initiative, consciente qu'elle ne percevait pas tout ce qui devrait lui revenir. D'où, en 1490, l'idée d'un nouveau dénombrement.

Aux nécessités financières impérieuses s'ajoutaient (et c'est même un fait nouveau de le libeller formellement) un souci de mettre de l'ordre et comme on dirait aujourd'hui de réduire les inégalités. Ces nombreux mouvements de populations avaient provoqué une rupture d'équilibre. Les villages qui se dépeuplaient étaient trop taxés, les sommes globales exigées étant réparties sur un nombre toujours plus petit de foyers. Ainsi s'alourdisaient de plus en plus les charges de ceux qui étaient restés dans leur pays d'origine. Dans les villes, c'était exactement l'inverse. Cette injustice était fortement ressentie par ceux qui en étaient les victimes.

Par ailleurs, les familles en mouvement échappaient à l'impôt tant qu'elles ne s'étaient pas fixées pendant deux, trois ou quatre ans, le temps qu'elles entrent dans le circuit ou qu'elles se fassent connaître. Certains migrants pratiquaient ainsi des déplacements successifs pour échapper à l'impôt ou pour bénéficier d'avantages consentis un temps aux nouveaux

2. Higounet-Nadal (Arlette), dans J. Dupâquier, *Histoire de la population française*, t. I, *Des origines à la Renaissance*, chap. VII.

arrivants qui mettraient la terre en valeur. Le temps de franchise de rente ou de conditions particulières avantageuses écoulé, ils partaient dans une nouvelle direction à la recherche de nouveaux contrats aussi favorables. Mais, de cette pratique plus ou moins développée, et connue, avait découlé un désordre financier certain. Que savons-nous de la réalisation de cette opération ?

Conçue apparemment pour la Normandie, l'idée d'une nouvelle « recherche des feux », prit effet par décision royale du 24 mai 1490. La complexité et la difficulté de l'opération n'avaient pas échappé à l'administration royale qui prévoyait que sa réalisation serait longue. En fait, il semble bien qu'elle fut à peine commencée. C'est regrettable car nous aurions pu avoir là le premier recensement, puisque, pour la première fois on avait ordonné de n'omettre personne. Les opérations débutèrent à la fois à Mende, à Paris, à Avranches, au Mans et à Périgueux. Ainsi, le cas de Périgueux est-il significatif. Il est d'usage de penser (et certains documents écrits médiévaux du XIV^e siècle le mentionnent expressément) qu'une nombreuse population est une source de richesse. C'est certes exact pour le pouvoir quand l'impôt est régulièrement payé.

Or, ici, nous avons un autre son de cloche, dans le long préambule au compte de taille de 1491³. Cette taille fut levée pour répondre aux exigences du roi. La demande est justifiée tant pour la guerre de Bretagne que pour les affaires et le bien public du royaume. C'est la formule officielle. Or, les consuls répondirent aux envoyés royaux que « la ville est pauvre et dépeuplée par suite des grandes guerres qu'elle a subies ». Quelle est la valeur de ce double argument ? Nous avons vu que du point de vue du chiffre de la population, 1490 a marqué un sommet. L'argument avancé à ce sujet nie ainsi une réalité incontestable. L'explication fiscale, c'est-à-dire le désir éternel de payer le moins possible est l'explication évidente. Ils ont pensé donner ainsi, une justification juridique ou administrative, le quota d'impôt étant fixé d'après le nombre de feux. Mais, dans ce cas particulier, le prétexte est inopérant.

Reste l'argument de la pauvreté qui ne peut être rejeté totalement, d'autant qu'on le retrouve aussi en Normandie, par exemple. A Périgueux même, on y insiste dans plusieurs autres cas. On a ainsi été contraint, malgré les affirmations de principe, d'exempter de taille quelques foyers reconnus comme vraiment trop pauvres. Et encore pour la Charité de la Pentecôte 1493, on signale que l'affluence des pauvres a été considérable et qu'ainsi la distribution du pain n'a pas pu se faire dans la ville. Il a fallu l'effectuer hors des remparts, sur le pont de Tournepiche⁴. Nous devons donc ainsi tenir compte d'un certain état de pauvreté. En ce temps, où notre ville en particulier vivait en économie fermée, les ressources à partager étaient limitées et de plus soumises aux aléas du climat. C'est au moins un élément d'explication.

3. CC 93, f° 49-51 v°.

4. CC 94, f° 10 v°.

En conséquence de ces arguments, les consuls offrirent une somme largement inférieure à celle qui était réclamée. Les collecteurs royaux furent naturellement très mécontents et menacèrent (comme cela arrivait en cas de conflits entre la ville et le roi), de mettre la ville « en la main du roi », ce qui la privait de sa propre gestion. Pour éviter cela, qui était toujours mal vécu par les Périgourdiens, les bourgeois les plus riches avancèrent de leur poche les sommes nécessaires pour pouvoir prêter au roi immédiatement 800 livres tournois dont « les commissaires voulurent bien se contenter et promirent que la somme serait remboursée ». Ensuite, suivant la pratique habituelle, on perçut une taille. Elle est dite avoir été levée « sur tous les habitants nobles et non nobles et autres sans excepter aucuns ». En fait, il y eut quelques grâces pour les trop pauvres ou ceux qui avaient fui. L'impôt fut levé non seulement sur le Puy-Saint-Front et la Cité, mais de plus et c'est un fait nouveau dans cette extension, sur les banlieues de Champcevinel, Trélissac, Boulazac, Atur, Saint-Pey-Lanès et Coursac. Elle rapporta 912 livres 12 sous 6 deniers tournois, la différence avec les 800 livres versées au roi ayant été nécessaire pour les frais d'établissement et de levée.

La ville est impliquée de diverses façons dans la guerre de Bretagne qui avait repris en janvier 1489. Les commissaires du roi, en sept. 1491 avaient recruté dans la ville des hommes pour l'armée. D'autres vinrent la veille de la Toussaint 1491 et pendant cinq ou six jours pour prendre « des boeufs, moutons et pourceaux pour mener à l'ost du roi en Bretagne ». Fort heureusement, ajoute le texte, « vint la nouvelle que la paix était faite en Bretagne et ne fut pas besoin d'amasser ».

Toutefois, les commissaires venus au mois de septembre avaient une double mission. Outre la levée d'hommes, ils étaient plus ou moins ouvertement chargés de compter les habitants. Le Consulat leur octroya des cadeaux de vin « pour qu'ils ignorent tout le monde, ce qui fut fait, et ils ne mirent personne de la ville sur aucun rôle ni registre ». Cette résistance doit être retenue.

Les opérations royales en Italie, commencent à peine dans cette période et elles n'ont apparemment guère eu d'incidence sur la vie de Périgueux. Toutefois, dans le registre des délibérations municipales dit *Livre jaune*, quelques événements militaires considérés comme importants sont sommairement mentionnés. Ainsi, en est-il en 1500 où il est noté « le roi entre en son duché de Milan et y est bien reçu »⁵. Nous avons par là la certitude que les consuls étaient informés, mais cette information était-elle transmise à la population ? On ne saurait le dire, ni savoir dans l'affirmative quel écho elle y aurait rencontré.

Dans la ville elle-même, la vie courante et la vie municipale ne s'écartent guère de la tradition. Le Consulat continue à habiller les sergents et le bourreau appelé le maître des hautes oeuvres. Les charges sociales sont assumées, au moins dans une certaine mesure. On continue de distribuer des Charités, pour Pentecôte surtout, semble-t-il. Les finances municipales aident, d'autre part les familles de ses plus humbles fonctionnaires malades,

5. BB 14, n° 71 v°.

ses sergents plus particulièrement. Ainsi, en 1500, pour deux exemples, le sergent Aymeric Boti était tombé malade ; il reçoit une « aumône » de 5 sous pendant sa maladie. Après son décès, la ville prend à sa charge les frais de son inhumation « pour l'amour de Dieu » ; ou encore le versement d'un secours à la femme d'un charpentier qui avait été victime d'un grave accident en travaillant à la porte Taillefer.

Les consuls restent, aux possibilités de l'époque, vigilants à l'état sanitaire. Ainsi, en 1498-1499, consigne-t-on le versement de 5 sous tourn. à un petit garçon présumé lépreux, « pour qu'il s'en aille hors de la ville ». Ou encore en 1500, les consuls ont payé — cher — quatre barbiers pour examiner une femme présumée lépreuse.

A l'occasion, ils pourvoient, comme cela est aussi arrivé dans le passé, aux dépenses d'enfants abandonnés envers les personnes qui ont bien voulu les recueillir et s'en charger au moins pendant quelque temps. Simplement, il semble que le cas d'enfants abandonnés se présente plus souvent. Ces frais couvrent ou ont la prétention de couvrir le nourrissage, la garde et l'habillement. Dans ce domaine, on n'a quelques détails que pour deux petites filles. Pour l'une l'étoffe achetée par le Consulat est du drap brun clair dit *tanet*, pour l'autre du drap pers.

A l'occasion, également, le Consulat offre des présents aux personnalités de passage dans la ville, présents de vin ou de perdrix, le plus souvent. Le budget municipal continue à assumer les dépenses des prédications de l'Avent et du Carême, les prédicateurs invités étant ici souvent des Frères Prêcheurs et parfois des Frères Mineurs.

Depuis sa construction enfin terminée, la commune assume aussi la gestion directe ou par l'intermédiaire d'un gérant, de la maison de tolérance dite la Maison Blanche.

Les relations avec Paris et avec l'administration royale se continuent. Elles n'avaient jamais cessé et elles ont toujours fait partie importante de l'administration de la ville. Mais la politique royale coûte cher ; aussi l'aspect financier est-il d'un grand poids. En cette fin de 1492, le roi réclame « pour subvenir aux affaires du royaume » un prêt de 1.500 livres tournois, somme énorme si l'on pense que le budget total de la ville pour cette année se situait à 2.221 livres tournois. Le Consulat effrayé de l'importance de la somme délègue un procureur auprès du roi. Il ne peut obtenir qu'un abattement de 300 livres. On cherche par un autre biais à obtenir des compensations : en réclamant auprès du receveur des tailles du Périgord le remboursement des 800 livres données au receveur pour obtenir sa faveur. Contraints de verser les 1.200 livres, les consuls levèrent une taille spéciale. Mais bien que levée sur « tous » les habitants, elle ne rapporta que 452 livres. Malgré cela, la moitié de 1.200 livres dut être donnée immédiatement aux commissaires du roi, l'autre moitié fut portée au roi à Tours un peu plus tard.

La lutte contre la délinquance et la criminalité a toujours été un des devoirs du Consulat. Nous retiendrons un événement, qui, sous les apparences d'un fait divers, grave, il est vrai, revêt une signification sociale. C'était en 1493. Un assassinat eut lieu dans la ville. D'où un grand émoi et tous

les responsables aidés de plusieurs habitants venus les aider, se mettent à la recherche du meurtrier. On le retrouve chez une fille de joie qui avait été elle aussi présente au moment du meurtre. L'assassin était un certain Raymond, sellier de son métier, étranger à la ville et en ce moment « valet » chez un sellier de la ville nommé Marsalo. Le sellier assassin et la ribaude sont enfermés dans la prison du Consulat et le procès est immédiatement instruit. Le meurtrier, condamné, fait appel au Parlement de Bordeaux. On dut l'y conduire sous bonne escorte : trois consuls, deux sergents, huit gens d'armes. Tout jusqu'ici est dans l'ordre des choses. Mais alors, les selliers de la ville mûs par un sentiment de solidarité de métier prennent fait et cause pour le meurtrier ; ils se rassemblent et font une démonstration de protestation. On ne sait pas quelle en a été la suite. De toute façon, il s'agit là d'un fait de société qui dénote un esprit nouveau sans qu'on puisse affirmer que c'en est la première manifestation ; c'est seulement la première manifestation connue.

Un autre problème acquiert alors une importance : la navigation sur l'Isle. Ce souci d'utiliser les voies d'eau va croître de plus en plus jusqu'à son apogée au XVII^e siècle⁶. Certes, cette préoccupation n'est pas entièrement nouvelle. La ville possédait déjà un bateau pour le transport local des matériaux pondéreux nécessaires à ses chantiers. Mais, son rayon d'action était très réduit. Avec les relations rendues possibles vers Bordeaux à la fin de la guerre de Cent Ans, l'Isle ouvrait de nouvelles perspectives qui se manifestent surtout à partir de 1489, où l'on trouve mention d'une commission chargée de sa réalisation. Cette commission était placée sous l'autorité du juge-mage. Pourquoi le juge-mage qui était un officier royal ? C'est que le problème était assez complexe. La navigation sur l'Isle était considérée comme possible en ce qui concerne le volume de l'eau. Mais elle était gênée par les barrages ou les aménagements divers nécessités par les pêcheries et les moulins, deux éléments essentiels à la vie quotidienne. Dès 1491, on parlait de rompre les écluses. De surcroît le financement posait des problèmes administratifs, la navigation concernant en fait toute une région. Il devait donc être large, et d'après les consuls de Périgueux, devait incomber à l'administration royale. L'affaire ne fut résolue que lentement et par étapes. Au début du siècle suivant (1507), le roi demanda aux habitants de toute la sénéchaussée de participer aux dépenses et la même année le Parlement de Bordeaux ordonna la destruction de toutes les nasses de pêcheries pour permettre la navigation depuis Libourne, essentiellement pour le transport du sel. Ce qui ne fut pas entièrement exécuté ; l'on avait seulement aménagé des passages qui, encore en 1522, étaient jugés trop étroits par les usagers.

La vie religieuse dans certains de ces aspects figure dans les préoccupations consulaires. Les moments forts se retrouvent chaque année pour l'Avent et le Carême. Par ailleurs, les Provinciaux des Ordres mendiants visitent de temps à autre leur province ; ainsi fin février 1491, le Provincial

6. Cocula-Vaillères (A-M). *Un fleuve et des hommes. Les gens de la Dordogne au XVIII^e siècle*. Paris, 1981.

des Frères Prêcheurs. Cette période est marquée aussi à Périgueux par l'installation des Augustins⁷. Le couvent avait déjà été mis en chantier en 1484, près de la Porte des Plantiers, hors de la ville. En 1492-1493, le Frère Provincial vint visiter sur place l'état d'avancement de la construction et programmer l'avenir.

Les entrées de nouveaux évêques sont toujours une solennité majeure de la vie urbaine. Un cérémonial particulier et très strict fixe l'itinéraire et les modalités de la procession. Les finances urbaines pourvoient aux frais de la cérémonie. La dernière décennie du siècle a vu l'entrée de Mgr Gabriel Dumas, le dimanche 20 janvier 1499. A la cérémonie elle-même, s'ajoutent des présents, cette fois deux barriques de vin claret, douze torches et douze moutons.

Périgueux ne semble pas avoir été au Moyen Age caractérisée par une vie intellectuelle très active. C'est ce que l'on pense habituellement car on ne trouve pas dans les documents qui nous restent de mentions d'écoles et une ou deux fois seulement apparaît un maître d'école. Mais il est vraisemblable (et l'imprimerie apporterait un argument en faveur de cette hypothèse) que c'est là seulement une apparence provenant de la nature des documents dont nous disposons. L'école n'était pas l'affaire du Consulat, mais, à coup sûr, celle de l'Eglise et les documents ecclésiastiques nous font cruellement défaut. Aussi l'apparition de l'imprimerie à Périgueux prend-elle un sens tout particulier. Son introduction et ses débuts y ont été étudiés récemment par Louis Desgraves⁸. Déjà en 1902, l'historien périgourdin Dujarric-Descombes avait écrit un article sur le premier livre imprimé à Périgueux. Ce livre concernant la célébration des messes aurait été imprimé à Périgueux, en 1498 par l'imprimeur Jean Carant qui serait peut-être d'origine allemande. Il avait probablement travaillé à Paris avant de s'installer à Périgueux où il demeura jusqu'en 1509, imprimant d'autres ouvrages religieux. Il figure à plusieurs reprises dans des documents municipaux à partir de 1498. On sait qu'il a exécuté des commandes de missels pour l'évêque de Cahors, preuve ou de sa notoriété ou de la rareté de ce métier nouveau qui en était encore à ses débuts. Nommé dans un texte latin, Jean Carant y est qualifié du terme français imprimeur. Il était en même temps libraire car on trouve trace sur son nom de vente de livres. Mais peut-être la définition du libraire était-elle un peu différente ou moins précise que la nôtre actuelle. Il exerçait probablement dans le quartier des Places, quartier alors récemment rénové. Il s'agit là, à ses débuts, d'une profession d'une grande mobilité. Souvent nomades donc, ces premiers imprimeurs ont connu une vie assez précaire jusqu'au milieu du XVI^e siècle. Jean Carant, quant à lui, avait réussi à s'implanter dans la ville. Il y avait acquis une notoriété suffisante pour figurer en 1497-1498 dans le Conseil des Prud'hommes.

Nous connaissons quelques autres libraires à Périgueux. La première apparition connue, sous ce terme du moins, figure en 1489 dans le compte

7. CC 94, n° 15.
8. Desgraves (Louis), L'imprimerie à Périgueux aux XV^e et XVI^e siècles, dans *Bull. du Comité des travaux historiques*, 1961, Paris 1964.

de recettes des rentes de la ville : Pierre *le librayre* qui est appelé aussi Pierre le Besson, *librayre*, ou encore Pierre Besson, *librayre*. Ces formules voisines mais variables, sont considérées comme le signe d'une origine étrangère à la ville. Immigrant, il est connu dans la ville jusqu'en 1529. D'après L. Desgraves, il ne semble pas que ce dernier à Périgueux ait été imprimeur. Dans le compte de recettes de 1492-1493, où on relève Pierre Besson, figurent aussi deux autres libraires contribuables sur la paroisse Saint-Silain, peut-être rue Taillefer, l'un sous l'intitulé « le gendre de Puey Lonc, libraire », l'autre sous le nom de Guido *le librayre* ce qui sous cette forme dénote également un immigrant très probable. La cotisation du dernier (5 sous), est une moyenne pour les artisans : beaucoup paient moins, quelques autres davantage, jusqu'à 10 sous.

L'évolution économique a fait apparaître à Périgueux quelques autres métiers nouveaux, moins prestigieux, certes, que le libraire. Ainsi, le chapelier en 1499⁹. D'où venait-il ? avait-il été sollicité par le Consulat ou accueilli avec faveur ? On ne saurait le dire. Le compte municipal de cette année mentionne à la fois qu'il était locataire de la ville dans la tour Taillefer et qu'il était parti sans payer son loyer.

On ne peut omettre de mentionner la présence en 1493 d'un luthier dans la rue Limogeanne, signe probable d'une vie qui s'affine et sûrement de besoins nouveaux. Ces quelques métiers sont représentatifs d'une évolution sociale et technique. Il en est d'autres pour lesquels on ne saurait déterminer s'il s'agit d'une évolution de vocabulaire ou vraiment d'un métier nouveau. La distinction était délicate à établir. Quelle différence par exemple établir entre le verrier et le vitrier sans risque de projeter au Moyen-Age nos propres définitions ?

Le Périgord étant couvert de châteaux, on ne peut omettre de noter qu'une architecture nouvelle commence à s'installer. On peut prendre comme exemple significatif le château des Bories¹⁰. Il appartenait à la famille de Saint-Astier, branche des Bories et il n'a pas livré tous ses secrets. C'est encore un château féodal, par son plan, sa situation, l'existence de douves et son système de défense. Mais déjà, les murs se percent de fenêtres à meneaux et à l'intérieur un escalier monumental l'apparente à ceux des châteaux de Touraine. On attribue sa construction à Jeanne de Hautefort et on date ses débuts de 1497. Tout cela demanderait à être affiné. Plutôt qu'une construction en ces dernières années du siècle, il s'agirait d'une transformation, d'une modernisation et peut-être d'une restauration. Le titre de seigneur des Bories existait déjà. Un mariage avait eu lieu en 1471 entre un Jean de Saint Astier, seigneur des Bories et Jeanne de Hautefort. Et ainsi, c'est à Jeanne de Hautefort devenue veuve, qu'il appartient de terminer ou de poursuivre les travaux du château et peut-être de lui avoir donné sa physionomie.

Pour élargir le problème, on assiste alors à une transformation générale des châteaux qui dérive d'un ensemble de circonstances et que certains

9. CC 95, f° 36 v°.
10. Dans la comm. d'Antonne

historiens de l'art ont qualifié de « fin du château-fort »¹¹. La guerre de Cent Ans, et tout particulièrement en Périgord, a amorcé en tout cas le déclin du château féodal. Beaucoup ont été détruits ou endommagés pendant les sièges. Mais, de plus, certains ont été systématiquement démolis ou démantelés, ainsi Auberoche et Montignac. Quand on les a reconstruits — ce qui n'a pas toujours été le cas — on s'est inspiré des modes nouvelles.

De cet examen des faits peut surgir une réflexion historique, c'est-à-dire aussi une définition de ce que l'on appelle une date historique ou un fait historique. Il est clair que des distinctions sont à établir et qu'il y a plusieurs définitions possibles. Le fait historique le plus brutal, le plus immédiat sinon toujours le plus significatif est le fait militaire, l'issue d'une bataille. Et longtemps, l'histoire a été le récit ou la chronologie des guerres. La royauté avait trouvé le moyen de faire parvenir dans le royaume les nouvelles de ses victoires par l'envoi de messagers. Aujourd'hui où nous avons la possibilité de vivre l'événement au moment même où il se produit, il faut un effort de réflexion sur la durée et les moyens médiévaux de propagation des nouvelles. On sait que la bataille de Formigny gagnée sur les Anglais en 1450 a été considérée comme une grande victoire avec comme argument principal que « 4.000 à 5.000 Anglais avaient été tués » dans le combat, ces chiffres ne devant être interprétés, bien entendu, qu'avec une extrême prudence. La bataille avait eu lieu le 15 avril 1450. Le héraut royal messager de la nouvelle est arrivé à Périgueux le 25 Avril. Aucun document n'a permis d'évaluer l'impact de la bataille de Castillon (13 juillet 1453) qui a été ou est devenue un événement historique important puisqu'elle a mis fin à la guerre de Cent Ans. Le roi conduisait la politique et établissait des liaisons avec ses sujets. Il construisait l'histoire du royaume et contribuait à entretenir un sentiment national. Car, il y avait bien une réalité du royaume et les événements qui se déroulaient au-delà des frontières touchaient moins les populations dans la plupart des cas. Ainsi, la prise de Grenade par les rois catholiques en 1492 qui marque la fin de la Reconquête chrétienne a surtout constitué alors un événement espagnol. C'est au plus haut niveau de la politique européenne seulement que la communication s'est faite. Le roi de France qui, lui, était informé, ne semble pas avoir répercuté sur ses sujets français. Qu'en a-t-il été de l'Eglise qui était plus concernée ? Cet événement de la prise de Grenade, de l'expulsion des Juifs et des Musulmans, pour être bien compris doit être replacé dans le contexte d'une longue période historique où l'essentiel de la politique faisait référence à la religion. L'historien ne doit jamais perdre de vue que tout événement se situe dans un long ruban d'histoire et que cela le conduit, en toute rigueur, à conclure à une relativité des faits et à une continuité.

C'est encore davantage le cas de la découverte fortuite de l'Amérique. En son temps, elle a somme toute été le fait d'un groupe d'aventuriers heureux, au sens le plus noble du terme, soutenus par les rois d'Espagne, surtout d'ailleurs par Isabelle. Nul ne pouvait alors prévoir les perspectives qu'ouvrait Christophe Colomb en abordant à Cuba. C'est rétrospective-

11. Gardelles (Jacques), *Châteaux et guerriers de la France au Moyen-Age*, 1980, p. 254-259.

ment, quand ont été réalisées les immenses possibilités qu'il avait ouvertes, que cet événement est devenu un fait historique fabuleux, une charnière dans l'histoire du monde. Au moment même, il n'a été connu que d'un petit groupe d'hommes et n'a pas eu d'impact immédiat. Et l'on ne peut s'empêcher de rappeler, par opposition, ce qu'a été naguère pour l'univers entier, l'arrivée du premier homme sur la lune.

Est-ce à dire pour autant qu'à Périgueux rien ne s'est passé ? Il semble bien au contraire que cette dernière décennie du XV^e siècle y a été très intéressante. On perçoit par certains de ses aspects la vie courante d'une ville moyenne mais active qui continue à vivre en grande partie sur elle-même, en bénéficiant d'une administration attentive. Elle n'était pas uniquement cela.

Son regard sur le monde s'est effectué au travers de la royauté. Ce qui retient son attention, ce sont les rapports plus ou moins guerriers et toujours méfiants avec l'Angleterre, la guerre de Bretagne, la guerre de Louis XII en Italie dans la mesure où le roi affirme avoir des droits héréditaires sur le Milanais. Ce sont les événements militaires qui suscitent l'attention vers l'extérieur. Les gens sont concernés puisqu'ils doivent fournir des hommes et des concours financiers. Il faut noter toutefois que seules sont célébrées les victoires ou la paix revenue.

Dans cette ligne participative, on constate l'existence d'un arsenal municipal installé à l'hôtel de ville et qui se développe beaucoup pendant cette décennie. Outre quelques couleuvrines, c'est du côté des arbalètes que l'on porte son effort. Chaque consul élu pour la première fois devait payer une arbalète qui portait son nom. Remise solennellement au maire à l'hôtel de ville, elle venait enrichir le stock déjà existant : on dénombre ainsi 45 arbalètes en 1490 et 65 en 1495. Dans ce domaine, aussi, Périgueux s'inscrit dans un mouvement général.

Outre les faits les plus marquants de cette décennie, quelques autres signes plus subtils préludent à des changements ou à des mutations. Ainsi, quelques noms de personne se francisent : Hèlie Rey devient Hèlie Roy, ou Aymery Botin remplace Boti. Signe encore timide de la pénétration pour la première fois du français : dans le compte de 1499, les quatre lignes du préambule sont en français.

On observe aussi le goût ou la mode des titres nobiliaires : noble Jean de Saint-Astier, seigneur des Bories ou noble Jean d'Abzac, seigneur de Ladouze, noble Jean de Saint-Astier, seigneur de Ligne, par exemple. C'est bien là un fait de société dans une ville qui se voulait de bourgeoisie dans un passé encore proche. Traditionnellement, les catégories sociales de la ville du Puy-Saint-Front comportaient les bourgeois, les laboureurs et les simples habitants c'est-à-dire ceux qui n'avaient pas droit au titre de bourgeois. Or, maintenant, c'est-à-dire dès 1491, on relève la formule « les seigneurs (de Meymi, des Bories, de Montardit...) se disant nobles et les marchands, bourgeois et autres habitants de la ville »¹². Une catégorie nouvelle est apparue.

12. CC 93, f° 51 v°.

Il est deux domaines particulièrement remarquables où Périgueux et sa région sont entrés de bonne heure dans le mouvement novateur. L'architecture tout d'abord. Il est à peine besoin d'insister sur les châteaux du Périgord, sur leur nombre et sur leur qualité architecturale.

Et c'est aussi l'imprimerie qui, vite a trouvé sa place à Périgueux. La personnalité et les qualités professionnelles d'un Jean Garant y sont, à coup sûr, pour quelque chose. Mais il n'a pas été le seul. On peut même dire que les imprimeurs et les libraires ont été nombreux à Périgueux. Tous les indices convergent pour prouver que ceux que nous connaissons étaient étrangers à la ville et donc y ont été attirés. Ce qui serait un argument supplémentaire en faveur d'une activité intellectuelle digne d'intérêt et d'espoir. L'invention et le développement de l'imprimerie constituent, dans un autre domaine, mais à l'égal de la découverte de Christophe Colomb, un fait historique considérable. Les découvertes de Gutenberg vont donner à la vie intellectuelle de nouvelles dimensions qui vont s'épanouir avec la Renaissance.

A.H.N.

Du Périgord aux Indes occidentales

par Alberte SADOUILLET-PERRIN

Les erreurs ont la vie tenace, Amérigo Vespucci et les cartographes du XVI^e siècle n'y peuvent rien ; malgré eux, les descendants des populations découvertes en 1492 par Christophe Colomb et ses compagnons restent des Indiens car, pendant un siècle et plus, on continua d'appeler leur pays les Indes Occidentales.

Il faut dire que, si nous consultons l'histoire de l'Europe en ce XV^e siècle finissant, nous la verrons s'intéresser fort peu à l'existence ou non d'un nouveau monde. Quand Bartolomeo Colomb, frère de Christophe que la cour d'Espagne venait d'abord d'éconduire, était allé solliciter l'appui des rois d'Angleterre puis de France, il avait été à peine écouté. L'Anglais sortait affaibli de la guerre des Deux Roses. A Paris, Anne de Beaujeu, soeur aînée du jeune roi Charles VIII, régente de France, pensait plutôt à conclure la paix avec la Bretagne et à rattacher le duché à la couronne par le mariage de son héritière avec son frère, qu'à trouver un hypothétique prolongement du royaume au-delà de l'océan. Pour que l'intérêt de planter son drapeau sur des terres inconnues devienne évident aux yeux des monarques européens, il fallait que des galions chargés d'or rentrent dans les ports lusitaniens ou cantabriques.

François Ier et le testament d'Adam

Sous un prétexte d'évangélisation, les rois d'Espagne et de Portugal avaient obtenu du pape Alexandre VI qu'il leur partageât la souveraineté des

Indes Occidentales. D'où la boutade de François Ier, rapportée par le moine André Thévet qui fut un temps confesseur de Catherine de Médicis : « *Je voudrais bien voir l'article du testament d'Adam par lequel notre père commun a écarté le roy de France du partage du nouveau monde* ».

Avec moins d'humour, mais tout autant de détermination pour marquer sa place, nous trouvons la même idée exprimée par le capitaine Jean Vêrazzan (ou Verazzani), un Florentin à qui François Ier donne, en 1524, « *commission pour découvrir les Terres des Indes Occidentales au deçà du Tropique du Cancer* ». Le rapport de ce navigateur, largement utilisé par des historiens qui sont plutôt des chroniqueurs, fait dire au souverain : « *Et quand le Pape en auroit ainsy ordonné, oultre que son pouvoir est spirituel, il est à disputer sçavoir s'il pouvoit ou devoit partager les enfans puinez de l'Eglise sans appeler l'aisné* ».

C'est dans un gros ouvrage publié en 1612 à Paris¹ que nous pouvons lire le résumé du rapport de Jean Verazzani. Son auteur, Marc Lescarbot, un avocat parisien quelque peu aventurier qui se dit « *témoin oculaire d'une partie des choses cy récitées* », le fait ainsi commencer :

« Ayant outrepassé l'isle de Madère nous fèmes poussés d'une horrible tempeste qui nous guidoit vers le Nort au Septentrion. Après que la mer feüt accoissée, nous ne laissames de courir la mesme route l'espace de vingt et cinq jours faisant plus de 400 lieues par les ondes de l'Océan où nous découvrismes une Terre Neuve non jamais connue que l'on schache ny découverte par les anciens ny les modernes et d'arrivée elle nous sembla estre fort belle. Mais approchans à un quart de lieue nous connûmes qu'elle estoit habitée et qu'elle regardoit vers le Midy ».

Verazzani continue en disant que « *n'ayant pu prendre port* », il envoie un esquif à terre, ce qui commence par faire fuir les gens. Puis ils reviennent, « *curieux de ce qu'ils ne sont pas accoustumés à voir, et montrent par gestes à leurs visiteurs comment ils « peuvent prendre terre ».*

Nous ne résistons pas au plaisir de faire partager à nos lecteurs la description de ces « *sauvages* » telle que Lescarbot l'a reprise.

« Ils vont tous nuds sauf qu'ils couvrent leurs parties honteuses avec quelques peaux de certains animaux qui se rapportent aux martes et ces peaux sont attachées à une ceinture d'herbes qu'ils font, propre à cecy, fort étroite et tissée gentiment et accourée de plusieurs queues d'autres animaux qui leur environnent le corp. Sur la teste aucuns d'eux portent comme des chapeaux guirlandes faictes de beaux panaches. Ce peuple est de couleur un peu bazanée comme quelques Mores de la Barbarie qui avoisine le plus l'Europe, ont les cheveux noirs, touffus et non guère longs, lesquels ils lient tout unis et droits sur la teste ainsy faicts que si c'estoit une queue ».

Mais Jean Verazzani et ses compagnons, s'ils explorent de nouvelles terres pour le compte du roi de France, ne sont pas des Périgourdins.

Premières traces périgordes

Pour retrouver les premières traces de nos compatriotes, il faut que nous en revenions à André Thévet, cordelier de l'ordre des Franciscains, et

à sa « *Cosmographie Universelle* » publiée en 1575 à Paris². Malgré son titre, l'énorme ouvrage n'a rien de scientifique. C'est plutôt une suite de descriptions et de récits disparates — et quelques fois peu vraisemblables — juxtaposés. L'exploitation de l'un d'eux, assortie par nos soins d'une enquête auprès de l'université Laval, à Québec, et poursuivie dans les archives nobiliaires périgordes, nous a fourni la matière de « *La mystérieuse Dame de Nontron* »³.

La naufragée abandonnée en 1542 par son oncle ou cousin Jean-François de la Roque de Roberval sur l'île des Démon, dans les parages de Terre Neuve, alors qu'il transportait le noyau d'une colonie française vers le Canada, est-elle bien de la famille de Jehan de Sermet dont les justices et juridictions s'étendaient de Villefranche du Périgord à Montcabrier, en Quercy ? Bien que Thèvet dise avoir rencontré la Dame à Nontron et tenir de sa bouche le dramatique récit de son odyssee, qu'elle paraisse être chez elle dans cette petite ville périgorde, que d'autre part la même héroïne infortunée figure dans un « *Dictionnaire biographique* » publié à Québec, dont la narration est analogue à la nôtre, le mystère n'est pas éclairci.

Pour franchir le pas — ou le fossé ! — séparant le roman historique et l'histoire, il faut en arriver aux ouvrages publiés au XVII^e siècle, dont celui de Marc Lescarbot, que leurs très sérieuses références authentifient. Ne nous étonnons pas s'ils paraissent se copier et se recopier mutuellement. Sous leurs différences de style, c'est au même fonds commun qu'ils ont puisé.

Ainsi trouvons-nous, sous la signature d'Olivier Dexamelin, dans « *Histoire des aventuriers et flibustiers qui se sont installés aux Indes Occidentales* »⁴ éditée à Trévoux en 1675, un « *M. du Roysset, gentilhomme du Périgord* », boucanier et flibustier, avant de devenir gouverneur de l'île de la Tortue, proche de Saint-Domingue. Puisant dans d'autres sources, feu notre érudit collègue Joseph Durieux a naguère complété l'état civil de notre ancien compatriote en le dénommant Jérémie Deschamps, sieur du Rousset, fils d'un notaire en pays bergeracois⁵. Le fait de rencontrer le même homme dans divers récits lui donnant le même poste atteste qu'il s'agit là d'un personnage notoire.

Dexamelin, quant à lui, n'en finit plus de détails sur les combats que se livrent Espagnols, Anglais et Français pour s'assurer la possession de la Tortue et celle de Saint-Domingue, primitivement baptisée par Christophe Colomb Hispaniola en hommage aux souverains espagnols qui lui avaient permis de la découvrir. Si la lecture de ces récits, qui se ressemblent dans leurs scènes de violence et de ruse, devient lassante, il n'en est pas moins intéressant d'apprendre la vraie signification des termes employés. Boucanier désigne celui qui boucane le produit de ses chasses, c'est-à-dire les sèche et les enfume sur un feu de bois vert pour assurer leur conservation. Le flibustier, qui poursuit les navires, les attaque et les pille quand il est vainqueur, tire son nom de l'analogue en anglais « flibuster ». En France, on dit plutôt « le corsaire ». Enfin, « habitans » s'applique à ceux qui se fixent sur le sol et le cultivent. Un peu plus tard, on les appellera des colons, mais le terme perdurera dans « habitation », exclusivement réservé à la belle maison du propriétaire d'un domaine.

De Saint-Christophe à Saint-Domingue

Curieusement, c'est dans un ouvrage dont l'épître dédicatoire est adressée à « *Monsieur de Beveren, gouverneur de l'Isle de Tabaco pour les Hauts et Puissants Seigneurs des Estats Généraux des Provinces Unies des Païs Bas* », que nous trouvons le plus d'informations sur le peuplement français des Antilles. Le livre, qui s'intitule « *Histoire naturelle et morale des Antilles* », a été édité à Rotterdam en 1665⁶. Il est écrit en français par un chroniqueur qui signe « de Rochefort ».

« Pour ce qui concerne les habitans de ces Isles, raconte-t-il, elles sont peuplées de quatre nations différentes. Dans la première, qui en est originaire et qui les possède de tems immémorial est celle des Caraïbes. Les autres trois sont les François, les Anglois et les Hollandois. Ces nations étrangères ne se sont establies en ce païs que depuis l'an mille six cens vingt cinq et depuis ce temps elles s'y sont tellement accrûes que la Française et l'Angloise y sont maintenant un grand peuple ».

Suit la liste et la description des principales îles, dont celle de Saint-Christophe est alors la plus importante pour être le siège des gouverneurs français et anglais. L'on y retrouve notre « sieur du Roysset », en excellents termes avec le premier et adversaire du second.

Deux explications sont données par ce Rochefort quant au nom de l'île. C'est Christophe Colomb lui-même qui, la voyant si belle, voulut qu'elle portât son prénom. *« A quoy il fut aussi convié par la figure d'une des montaignes qui sont en cette île, laquelle porte sur sa croupe comme sur l'une de ses épaules une autre plus petite montaigne, de mesme que l'on peint Saint Christophe comme un géant qui porte Notre Seigneur sur les épaules comme un petit enfant ».*

Ce n'est pas à Saint-Christophe, néanmoins, que nos compatriotes vont s'installer par la suite, mais à la Martinique, à la Guadeloupe et surtout à Saint-Domingue au cours du XVII^e et XVIII^e siècles. Nous les y avons suivis pour les présenter lors de l'exposition organisée par nos bons collègues, M. et Mme Soubeyran, au Musée du Périgord en 1981. On les retrouve aussi dans « *Quelques Périgourdins à Saint-Domingue* »⁷. Rappelons en certains.

C'est la famille Cosson de la Sudrie qui, partie de la vallée de l'Isle, s'est fixée aux environs de Port au Prince en achetant le domaine d'un autre Périgourdin, son devancier dans l'émigration, originaire de Montagnac. Ce sont les frères de Sénailhac – un nom bien connu dans le Sarladais et le Bergeracois – qui possèdent la superbe « habitation caféière » de Grand Etang, où l'on cultive aussi le coton et l'indigo. Autour de Port au Prince, les Mailhet de Lacoste, dont les racines sont à Campsegret, voisinent avec les Leybardie, originaires du Bergeracois-Libournais, et Victor Durrive, né à Mouleydier, enseigne le latin dans un collège de la ville-capitale.

Ce rappel du peuplement en partie périgourdin de la grande île, aujourd'hui partagée entre les Républiques d'Haïti et Dominicaine, va nous permettre de nous arrêter un peu plus longuement que nous ne l'avions fait en 1981 sur une affaire dont Balzac aurait pu s'inspirer dans sa « Comédie

Humaine ». Son héros, Jean David, baptise à Excideuil, part tenter fortune dans l'île de Saint-Barthélémy. Pourquoi l'a-t-il choisie ? Nous ne le savons pas. Il est marié, père d'un tout jeune enfant. Son épouse, une certaine Catherine Lapène, a refusé de le suivre. Bon époux, il lui écrit des lettres et, quand ses affaires marchent bien dans l'hôtel qu'il a fondé, il lui envoie des cadeaux. Mais elle ne répond pas ou à peine, puisqu'il se plaint d'être sans nouvelles de son fils.

Catherine, pourtant, sait fort bien écrire. Elle le montrera quand, devenue veuve, il s'agira de discuter avec les exécuteurs testamentaires du défunt. L'héritage, il est vrai, n'est pas sans complications, bien que David dise dans son testament « donner et léguer à son épouse Catherine Lapène et à son fils Pierre David les biens que Dieu a voulu lui accorder ». Car ces biens sont allégés par de nombreux legs dont un codicille allonge la liste. Il y en a pour l'Église catholique, pour les pauvres de la ville, pour les mulâtresses Fany et Jeny, la plus avantagée étant Fany, mais « à la discrétion des exécuteurs testamentaires si elle le mérite ». Autres legs pour des filleules, pour un neveu qui pourrait continuer de tenir l'hôtel... Des lettres vont s'échanger entre Bordeaux et Saint-Barthélémy durant des années avec l'aide d'un avocat, Catherine revendiquant la totalité de l'héritage, car son fils est mort. Ce qu'elle avait laissé ignorer à Jean ! Elle ne veut pas être payée en marchandises, comme on le lui propose, mais en numéraire⁸.

Ce n'est pas tout à fait le profil du père Grandet qu'on aperçoit à travers cet échange de correspondance, mais il en ressort bien quelques traits.

Religieuses et Missionnaires

« L'Isle de la Tortue, raconte Rochefort, possède une belle église. Les Capucins en ont eu la conduite et la charge des âmes parmi les Français de l'isle, mais en l'an 1630 ils feurent dispensés de cet employ du commun avis des habitans qui les congédièrent civilement et receurent en leur place les Jésuites et les Carmes ».

Parmi les disciples de saint Ignace que leur Compagnie envoie aux Antilles, nous trouvons le père Pierre Boutin, né à La Tour-Blanche en 1672. « Considéré comme l'apôtre de Saint Domingue, dit le chanoine Entraygues dans un ouvrage qui lui fait référence⁹ tant il a marqué la christianisation de cette grande île ; c'est aussi un savant en astronomie. On lui doit des travaux scientifiques sur les éclipses de lune et de soleil ».

Installé à Cap Français (aujourd'hui Cap Haïtien) dont il est le curé, il y fait venir des Religieuses de Périgueux. Ce sont des « Filles de Notre-Dame », une congrégation fondée par Jeanne de Lestonnac, nièce de Montaigne. Vouées à l'éducation des jeunes filles, principalement celles qu'on appelle « les nouvelles converties » pour être issues de familles protestantes que la révocation de l'édit de Nantes a contraintes plus que convaincues, elles vont rencontrer des difficultés tout autres dans une société créole de moeurs faciles sous la douceur des cieux tropicaux.

Entraygues, dans son ouvrage, prétend que les pieuses femmes avaient laissé de tels souvenirs qu'une des artères de la ville continue (il écrivait en

1928) de s'appeler « Rue des Religieuses de Périgueux ». Renseignements pris auprès du consul de France, alors que nous aidions à préparer l'exposition de 1981, il n'en est rien. Le bon chanoine s'est probablement fié à d'anciens récits. Les bienfaits de nos dévouées compatriotes, à l'école comme au dispensaire qu'elles avaient ouvert — on disait l'infirmerie — n'en ont pas été moins réels.

Pour rencontrer des missionnaires français répondant mieux à l'idée que nous nous faisons de leur vie au sein des populations non évangélisées du nouveau monde, il faut tourner nos regards vers le Canada. Nous y trouverons, entr'autres, un Périgourdin de marque en la personne de François de Salignac-Fénelon, demi-frère de l'archevêque de Cambrai. Le prénom, pour être aussi celui de l'auteur du *Télémaque*, a pu prêter à confusion. Ce piège est bien connu des généalogistes.

L'abbé canadien Armand Yon, membre de la « Société des Dix » qui, à Montréal, est, ou était il y a quelques décennies, assez analogue à la nôtre avec laquelle il a correspondu, a fait de fort intéressantes études relativement à l'abbé de Salignac, documents à l'appui¹⁰. Nous ne pouvons mieux faire que de nous y référer.

Né à Aubeterre, qui fait alors partie du Périgord, en 1641, le fils de Pons de Salignac Fénelon commence par faire ses études à Toulouse avant d'entrer au séminaire Saint-Sulpice à Paris. Très jeune, il décide d'être missionnaire, alors que sa famille préférerait le garder en France, pourvu d'un bon évêché par le roi. Il persiste dans son dessein et, sans avoir reçu la prêtrise, il s'embarque à La Rochelle pour le Canada, qu'on appelle alors « La Nouvelle France », en 1667. Ordonné l'année suivante dans la cathédrale de Québec, il part quelques mois plus tard évangéliser les Iroquois près du lac Ontario.

Ses rapports avec les « sauvages » sont excellents, au point que, lors d'un court voyage à Montréal, il trouve au retour sa maison envahie par une autre tribu iroquoise (eux dises une nation) venue le chercher et souhaitant l'emmener. Sans hésiter, il part avec ces inconnus, il partage leur vie fondée sur la chasse et la pêche, parcourt les forêts avec eux, observe les lieux et leurs ressources. En outre de son apostolat — quelque peu décevant, comme il l'écrira plus tard — cela lui permet de prendre des notes géographiques, économiques, sociologiques, fort précises. Réunies en un « Mémoire » qu'il présente à l'occasion d'un voyage en France, elles intéressent vivement Colbert qui voit ainsi le parti à tirer d'un pays dont l'étendue la plus vaste est inexploitée. Louis XIV répugne-t-il à l'idée de dépenses immédiates pour des bénéfices aléatoires?... Le Mémoire reste dans un tiroir.

Mais tout change bientôt pour l'abbé de Salignac Fénelon au pays des Iroquois. Pour des raisons assez confuses liées au commerce des pelleteries, il se brouille avec le comte de Frontenac qui, de Québec, gouverne le Canada en vice-roi. Ce n'est pas que notre compatriote tire quelque bénéfice de ce commerce. Mais il est l'ami du gouverneur de Montréal qui soutient les « coureurs de bois » vendant indistinctement leurs fourrures aux Hollandais (eux aussi voisins du lac Ontario) comme aux Français, selon leur profit. Ce que le comte de Frontenac refuse et interdit. Prenant le parti de

son ami, l'abbé le défend... jusqu'en chaire !

Le long procès qui s'en suit et dont feu notre collègue Jean-Noël Biraben a donné de fort intéressants détails dans l'un de nos « *Bulletins* »¹¹, porté de tribunal en tribunal, aboutit devant le Conseil souverain de la colonie qui, se déclarant incompétent, le renvoie à Versailles, devant le roi lui-même. Le souverain approuve Frontenac, non sans quelques nuances modératrices, et blâme le missionnaire auquel il interdit de rejoindre le Canada.

A tort ? A raison ? Il ne nous appartient pas d'en juger. La dureté de ce verdict, pour un homme devenu canadien de coeur, n'est pas sans effets néfastes sur sa santé, déjà éprouvée par les rigueurs de son existence et celles du climat. Il meurt en 1679, ayant à peine atteint l'âge de 40 ans.

Franchissant en esprit siècles et régimes politiques, voici encore, en 1848, des Périgourdins que l'Outre-Atlantique fait rêver. Quand la grosse diligence qui assure la liaison routière Périgueux-Bordeaux — non sans relais ! — part de la place Francheville, chargée d'une douzaine de nos compatriotes qui vont s'embarquer sur un beau trois mâts, c'est vers la fabuleuse Icarie¹², née des songes communisants d'Etienne Cabet, qu'ils s'en vont joyeux.

Mais ce serait hors de notre propos d'en parler. Voilà plus de cent ans qu'en paroles et par écrit l'Amérique a fini par supplanter les Indes Occidentales.

A. S.-P.

Bibliographie et sources

1. Bib. municip. D 143 bis.
2. Bib. municip. B 828 3 vol. Fonds précieux.
3. « *La mystérieuse Dame de Nontron* », Alberte Sadouillet-Perrin, éditions Mediapress Périgueux, 1982.
4. Bib. municip. D 2 105.
5. B.S.H.A.P. T XXIX p. 67 et Bib. municip. Pz 5711.
6. Bib. municip. C 165.
7. « *Quelques Périgourdins à Saint-Domingue* », B.S.H.A.P. T CVI, p. 106-116.
8. A.D. J 170.
9. « *Une nièce de Montaigne : la bienheureuse Jeanne de Lestonnac* », chanoine Entraygues. Bib. municip. Pz 2 993.
10. « *Les Cahiers des Dix* », Armand Yon n^{os} 33 et 35. Bib. S.H.A.P.
11. B.S.H.A.P. T LXXXIV p. 43-45.
12. « *Dans la mémoire du Périgord* », Alberte Sadouillet-Perrin, édit. Pierre Fanlac, Périgueux 1984.

350 ans après la fondation de Montréal...

Lignées périgordines en Nouvelle France (1685-1689)

par Francis BERNIER *

Quel rôle ont joué les Périgordins en terre canadienne ? L'important article du Dr Biraben¹ permet de répondre à cette question. Il reste encore la référence essentielle.

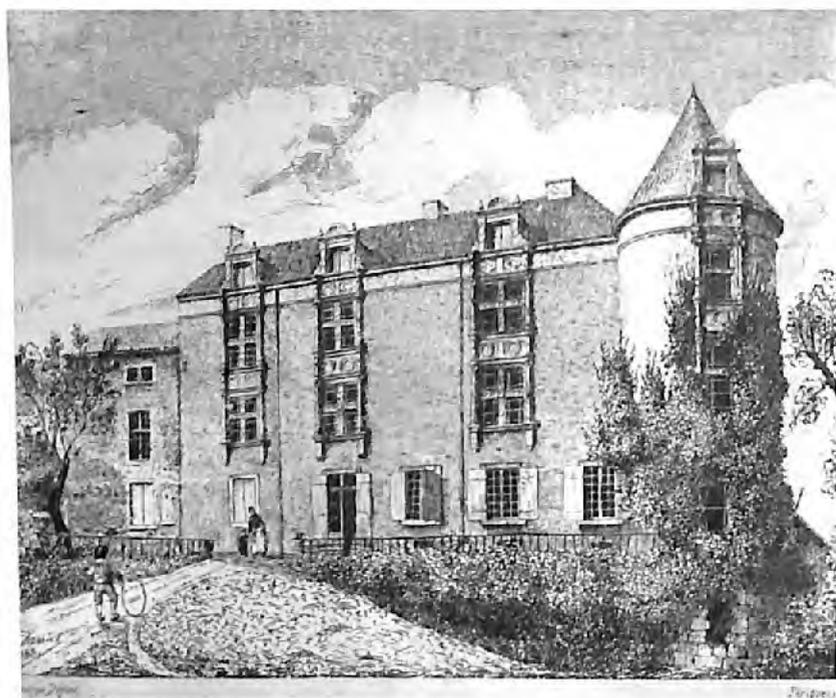
Mais en cette année 1992 qui commémore la découverte de l'Amérique, il faut rappeler que la partie nord du Nouveau Monde a été découverte, puis peuplée et enfin explorée par quelques milliers de Français démunis de tout, mais remplis d'une ambition à faire chavirer leurs canots !... Cette page de notre histoire est une épopée méconnue, pourtant digne des soldats de l'an II.

Notre terre du Périgord y participa de plusieurs manières. D'abord sa noblesse a fourni des dirigeants à la Nouvelle France. Puis son peuple y partit comme soldat et comme colon. Il y laissa des lignées particulièrement vivaces ; nous en verrons un exemple.

Etrange complicité, que celle de l'aristocratie et du petit peuple ! De l'époque des croisades à de Gaulle, en passant par Bonaparte, elle a permis d'écrire les plus belles pages de notre histoire. Ce qu'on va lire en sera une belle illustration.

* Professeur d'histoire au Lycée Maine de Biran à Bergerac (Tél. 53.57.62.67), réalisateur d'expéditions au Québec.

1. B.S.H.A.P. (1967), tome XCIV, les Périgordins au Canada au temps du régime français.



Le château de Montréal, à Issac.



MORIAL

Portrait de François de Pontbriant dit " Montréal ", gouverneur et sénéchal du Limousin. (Extrait n° 47 du " *Recueil des Arts et Métiers* ", *dessins français de la Renaissance dans le style de Clouet*). Le sujet est représenté portant une esquisse de vêtement conventionnel de la cour des Valois au milieu du XVI^e siècle, relevé d'une fourrure. Sa barbe et ses cheveux sont courts, selon la mode qui s'impose vers 1520 pour s'estomper au siècle suivant. La chemise est ornée d'une fraise discrète. La coiffe au toquet est campée sur l'oreille droite. Un médaillon est porté en sautoir sur la poitrine.

I - NOBLES D'ASCENDANCE PERIGORDINE DIRIGEANTS DE LA NOUVELLE FRANCE

L'appel des terres lointaines fut d'abord celui de la noblesse. Par ses liens avec la cour de France, elle disposait des informations et des moyens nécessaires à cette nouvelle ambition.

Elle y fut impliquée dès l'origine. Claude de Pontbriant « fils du seigneur de Montréal et échanson de monseigneur le dauphin »², connu lui-même sous le nom de « Montréal »³ était le plus important des gentilhommes qui accompagnait Jacques Cartier lors de son second voyage. En remontant le fleuve Saint-Laurent, découvert alors qu'il recherchait une route vers la Chine, Jacques Cartier atteignit la bourgade amérindienne d'Hochelaga⁴ à laquelle il donna le nom de son compagnon. C'est sur ce site dominant le chemin de portage contournant les rapides de Lachine (nom révélateur) que fut construite l'actuelle métropole de Montréal.

Une découverte récente relance le débat⁵. Il semble en effet que le gouverneur Jacques René de Brisay, marquis de Denonville, envoyé en Nouvelle France en 1685, ait des ascendances collatérales en terre périgordine. En effet, l'arbre généalogique ci-joint (annexe I) établit que la grand'tante du gouverneur, Marie de Brisay, a épousé en premières noces Louis Bouchard, vicomte de Monbazillac (1606). Puis en secondes noces, elle épouse Hector de Pontbriant, baron de Montréal. Ces deux mariages en font une périgordine d'adoption.

D'autre part, le 7 avril 1665, elle donne au père du futur gouverneur, Pierre de Brisay, la terre de son premier mari, probablement décédé. Le fief de Monbazillac fut donc connu, au moins de nom, par son fils Jacques René, gouverneur de la Nouvelle France.

Y est-il-né ? Y a-t-il vécu ? A-t-il au moins entendu parler dans son enfance de ses attaches périgordines ? Ces questions, que posait déjà le Dr Biraben, n'ont pas de réponse précise à cette date. Il est possible néanmoins, de relever quelques indices.

Le premier est l'appartenance de Pierre de Brisay au clan hugenot⁵, héritage de son père marié à une Hollandaise. Mais la date où il reçoit le vicomté de Monbazillac (1656) se situe vingt ans après sa conversion au catholicisme (1636) qui lui ouvrit une brillante carrière au service de Louis XIII. Cette évolution coïncide avec celle de Bergerac, ville hugenote prospère (la Genève du midi) jusqu'en 1630 où elle fait de nouveau allégeance au catholicisme. Marie de Brisay, la Périgordine d'adoption, n'a-t-elle pas connu la même évolution ?

Le premier mariage de celle-ci (1606) correspond à la période hugenote du Bergeracois. Louis Bouchard son mari, est-il de cette religion ? Oui, si l'on admet qu'il a partagé le choix de son père⁶. Mais son

2. « Bref récit » de Jacques Cartier.

3. Mandement de François Ier à Jean Duval, trésorier de la maison du Dauphin et du duc d'Orléans. Dans cet article, il fait mention de Claude de Pontbriant, dit « Montréal », et de la date de son décès le 2 novembre 1536.

4. Cosmographie universelle de Munster-Belleforest (1575).

5. Dictionnaire des familles du Poitou, page 791, sur de Brisay.

6. Idem, page 642 sur Bouchard.

second mariage (1656, donation de Monbazillac à son neveu) correspond au retour de la famille dans le giron du catholicisme.

Il y a donc convergence entre les deux faits. Né en 1637, soit un an après la conversion de ses parents, le futur gouverneur aura une enfance sous la double influence d'un austère calvinisme⁷ puis d'un catholicisme orthodoxe. Ce métissage culturel n'est-il pas la caractéristique du Périgord à cette époque, et tout spécialement du Bergeracois ?

Quoiqu'il en soit, Hector de Pontbriant, connu, lui aussi sous le nom de Montréal, (Montaigne, dans son Ephéméride, à la date du 27 février 1589 indique que monsieur de Montréal (Hector de Pontbriant) assistait parmi d'autres au mariage, à Montaigne, de Belcier avec mademoiselle de Salleboeuf) a donc eu des liens familiaux très étroits avec un des premiers gouverneurs de la Nouvelle France.

Il faut rappeler enfin que le successeur du marquis de Denonville sera Louis de Buade de Frontenac. Il appartenait à une famille de la noblesse d'épée connue en Périgord depuis le XIII^e siècle⁸. Il tirait son nom d'un fief situé en Guyenne, à quelques kilomètres au nord de Castillonnès. Il en reste encore actuellement une ferme fortifiée. Son grand train à la cour lui avait valu un premier poste de gouverneur en Nouvelle France de 1672 à 1682 (sans grand succès), mais surtout un colossal endettement. Cette situation ne manquera pas d'influer sur la politique de ce gouverneur. D'autre part, sa solide instruction chez les jésuites lui permit d'entretenir avec la cour une correspondance régulière qui valorisait son action. Elle contribua certainement à sa légende.

Toujours est-il que pendant une période continue de treize années (1685 à 1698) correspondant à l'apogée de Louis XIV (mais aussi à sa croisade catholique en révoquant l'édit de Nantes), la colonie française connut en Amérique du Nord une direction périgordine, au moins par l'ascendance familiale de ses deux gouverneurs : de Brisay de Denonville et de Buade de Frontenac. Mais ce fut aussi l'apogée de l'émigration périgordine. Comme l'a bien établi le Dr Biraben, les colons de l'enracinement (ceux qui ont fondé Montréal en 1642) sont avant tout des artisans. Avec le développement du danger iroquois, le recrutement devient militaire. Le Dr Biraben relève, parmi les trente-cinq compagnies envoyées de 1683 à 1688, une dizaine de Périgordins.

Parmi eux, Pierre Martin, né à Bergerac en 1666, fils de Jean-Baptiste Martin et de Anne Desmoulin. Son acte de mariage à Montréal en fait foi. Néanmoins son acte de naissance n'a pas été retrouvé malgré les recherches entreprises, en particulier par notre collègue Michel Rateau, de Mauzac⁹.

Engagé dans la compagnie du sieur Dumesnil, il reçoit sans doute à ce moment son surnom de La Douceur. Dans un contexte de reconquête catholique¹⁰, il part avec son régiment pour l'Amérique (1684). Ma rencon-

7. Dictionnaire biographique du Canada, article Brisay de Denonville, volume II, page 102.

8. Idem, page 137, article Buade de Frontenac.

9. Registres paroissiaux de l'état civil aux archives municipales de Bergerac. Protestants (1653 à 1789). Catholiques : paroisse La Conne et La Madelaine (1646 à 1792) St-Christophe, St Jacques, St-Martin (1639-1666).

10. B.S.H.A.P. (1967), tome XCIV, page 10.

tre avec Louise, sa descendante en ligne directe, m'a permis de connaître sa destinée en Nouvelle France.

II - NAISSANCE D'UNE LIGNEE PERIGORDINE AU CANADA : LES MARTIN DIT LA DOUCEUR

Y a-t-il un lien entre l'origine périgordine de Pierre Martin et les attaches périgordines du gouverneur Denonville ? Le premier a-t-il été envoyé sur l'ordre du second ? Le rapprochement est séduisant mais ne résiste pas à l'examen. La compagnie Dumesnil comportait cinquante hommes ; deux seulement sont signalés comme Périgordins¹⁰. Mais surtout, leur date de départ, 1684, est antérieure à l'arrivée du gouverneur.

Il n'en demeure pas moins que la source périgordine de l'émigration au Canada va se tarir au XVIII^e siècle, lorsque les gouverneurs n'auront plus d'attache avec notre région. On peut maintenir a contrario que ce lien a existé, même s'il n'est pas explicite.

Les deux hommes vont donc, à des niveaux différents, l'un le plus élevé, l'autre le plus modeste, découvrir la même situation en Nouvelle France. Elle se résume à trois aspects. Le premier est le faible peuplement de la colonie. Malgré une rigoureuse politique nataliste, la population ne dépasse pas celle d'un petit bourg en France, environ dix mille âmes. Le deuxième est le renforcement de la rivalité anglaise et protestante par l'apparition de l'« Hudson Bay company » sur la route des fourrures. Le troisième, qui est lié au second, est l'aggravation de la menace iroquoise par l'extension de sa guérilla sur le territoire même de la colonie. Les efforts du gouverneur Frontenac puis de La Barre n'avaient abouti qu'à accroître leur agressivité.

Que va faire le gouverneur Denonville ? Dès les premières semaines¹¹, il parcourt l'itinéraire Québec-Fort Frontenac (lac Ontario). Ce qu'il vit le consterna.

Face au sous peuplement et à la menace iroquoise, Denonville prit deux mesures. Il ordonna d'abord le regroupement des colons en villages fortifiés, pour lutter contre leur dispersion. Puis, devant la maigreur des renforts français, (six compagnies de cinquante hommes, dit Biraben, parmi lesquels Pierre Martin dit La Douceur), il encouragea le recrutement de gentilhommes canadiens, trop portés à courir les bois, pour commander aux colons du pays. Ont-ils remplacé les cadres élus de la milice canadienne (édit du 3 avril 1669), ou bien ont-ils constitué un encadrement dans une organisation d'un autre type ? Dans les deux cas, le gouverneur voulut renforcer l'autodéfense de la colonie.

Cette politique aboutit à un succès éclatant face à l'empiètement des Anglais. A l'été 1685¹², une expédition franco-canadienne sous le commandement de Pierre de Troyes, reprend, après avoir franchi torrents et monts sur plus de 1500 kilomètres au nord de Montréal, trois forts anglais sur la baie d'Hudson, et cinquante mille peaux de castors de premier choix. Des

11 Dictionnaire biographique du Canada, article de Brisay, p. 104.

12 Idem, page 105.

Canadiens français y furent laissés en garnison. L'amalgame franco-canadien avait réussi. Il allait durablement marquer la société canadienne française¹³, en lui donnant un caractère militaire et aristocratique. Elle devint ce « peuple de gentilhommes », qui fit l'étonnement des Anglais au moment de leur conquête.

Mais le gouverneur ne sut pas exploiter ces premiers succès. Au nom des valeurs aristocratiques, mais aussi de son éducation religieuse (voir plus haut), il combattit le commerce des fourrures responsable, selon lui, du sous-peuplement. Les congés de traite furent limités. Les postes de l'ouest ne furent pas secourus. Les positions reprises sur la baie d'Hudson furent de nouveau menacées.

D'autre part, il lutta sans merci contre la vente de l'eau-de-vie, aussi bien dans la colonie (une maison sur deux était un débit de boisson) que chez les Indiens. Ce qui lui valut l'éloge des jésuites¹⁴, mais pas celui des commerçants ni celui des éventuels candidats à l'émigration. La sainteté est une vertu aristocratique ; elle attire peu de monde...

Que faisait pendant ce temps le jeune Bergeracois, alors âgé de dix-neuf ans ? Louise Martin, sa descendante actuelle à Montréal, a consacré de longues recherches à cette question. Elles nous permettent d'y répondre avec une précision suffisante.

Pendant toute la juridiction du gouverneur¹⁴, il participe aux diverses campagnes militaires. Son nom néanmoins, n'est pas mentionné parmi les cent cinq membres de l'expédition contre les forts de la baie d'Hudson. Mais il a dû vibrer de fierté, comme toute la colonie, à l'annonce de cet exploit.

En revanche, il était présent lors de l'offensive des Iroquois sur le flanc sud de Montréal (Lachine) en 1689. Les assaillants massacrèrent un grand nombre de personnes et détruisirent de nombreuses fermes. Quelques-uns des soldats de sa compagnie y trouvèrent la mort. Cet épisode tragique coïncide avec le départ du gouverneur (pour raison de santé...) et le retour d'un autre Périgordin de souche : Buade de Frontenac.

Quelle situation va trouver le nouveau gouverneur ? Elle n'est pas très différente de celle qu'il avait quittée en 1682. Mais en plus, la reprise du conflit franco-anglais en Europe avait eu le même effet au Canada.

Il reprend à son compte un projet de son prédécesseur¹⁵ : frapper un coup décisif par une attaque combinée par terre et par mer contre New-York. Mais la difficulté de trouver des volontaires à La Rochelle (ce qui a été dit précédemment peut l'expliquer) ajoutée au mauvais temps sur l'océan, empêchèrent sa réalisation. En revanche, c'est une expédition anglaise commandée par William Phips qui met le siège devant Québec à l'automne 1689. Frontenac put la défendre victorieusement après avoir répondu à l'émissaire de Phips : « je n'ai point de réponse à faire à votre général que par la bouche de mes canons ».

13. Charlevoix. Histoire générale de la Nouvelle France, année 1687, p. 142.

14. Archives privées de Louis Martin del Aniello à Montréal.

15. Dictionnaire biographique du Canada, article Buade de Frontenac, p. 142.

Face au danger iroquois, il imagine une stratégie de contre-guerilla qu'il a la prudence de confier à ses subordonnés, Callières et Vaudreuil. Ils furent chargés d'aller porter la « petite guerre » en terre iroquoise.

Puis, prenant le contrepied de son prédécesseur¹⁶, il se préoccupa avant tout de la traite des fourrures. Prétextant l'état de guerre, il renforça les postes de l'ouest. Grâce à l'amitié des indiens algonquins et outaouais, il les transforme en postes de traite florissants. C'est l'époque où l'expansion française s'étendit au-delà de la ceinture forestière, vers les grandes plaines à l'ouest du Mississipi. Les coureurs des bois canadiens parcoururent en tous sens et en toutes saisons ces immenses domaines pour se procurer des fourrures à la source, d'un profit très supérieur. Ils reprirent l'avantage sur leurs concurrents anglais, cantonnés sur la côte. Malgré les condamnations du clergé, le marché du castor en France s'accrut dans des proportions astronomiques. Les somptueuses fourrures américaines s'accumulaient dans le port de La Rochelle. Des rumeurs accusèrent Frontenac de favoriser ce trafic pour en tirer profit et payer ses dettes. Sa mort prématurée en 1698 à Québec lui épargna l'humiliation d'un nouveau congé.

Que faisait Pierre Martin pendant ce temps ?

Notre mousquetaire poursuit d'abord sa carrière de soldat¹⁴. En 1691, il se trouve à Montréal, où il est témoin de l'assassinat d'un soldat par trois soldats d'une autre compagnie. Ceci révèle les tensions qui existaient au sein de cette petite colonie vivant en vase clos. Puis en 1692 et en 1694, il défend la colonie contre les Iroquois à Champlain près de Québec.

C'est à cet endroit qu'il rencontre sa future épouse, Marie-Anne Limousin, fille d'Hilaire Limousin et d'Antoinette Lefèvre. Ces derniers appartiennent à la génération de l'enracinement, très marquée par l'influence des ordres religieux. Ils ont confié leur fille aux Ursulines de Québec (fondées par soeur Marie de l'Incarnation) qui lui donnèrent l'éducation héroïque de ce temps. Elle saura signer son nom, mais aussi accepter le devoir d'une famille nombreuse.

Cette rencontre dut se faire dans les fièvres de la « tasserie » (en québécois ; tassement du foin dans les granges...), car elle aboutit à la naissance semble-t-il d'un enfant hors mariage, événement rare à l'époque. Il entraîna deux conséquences.

La première est la situation marginale de ce premier né, d'autant plus accusée que les parents n'ont pas encore à cette époque une situation stable. Ceci joint à la « fièvre du castor » encouragée dans son enfance par le gouverneur Frontenac, explique son engagement pour l'ouest dès l'âge de 20 ans, à l'âge où son père avait, lui aussi, commencé son aventure...

Le 16 octobre 1715¹⁷, il signe un contrat avec Saint Gilles le Court et Toussaint Le Cavellier, marchands à Montréal¹⁸. Il s'engage à « aller au pays des Iroquois » pour négocier des marchandises en échange de « pellete-

16. Idem, page 143.

17. Répertoire des engagements pour l'ouest. Archives judiciaires de Montréal. Fond Garnaut de la bibliothèque municipale de Montréal.

18. Texte original du contrat d'engagement de Jean Martin dit La Douceur, aux archives nationales du Québec (Montréal).

ries » pour une valeur de 300 livres, transportées par canots. Pour ce service, il « sera nourri » et « retirera 100 livres en monnaie du pays ». Il s'engage à « faire tout ce qui lui sera commandé d'honnête et de licite », ce qui semble impliquer que ce n'était pas toujours le cas dans cette activité lointaine ou le trafic louche et le passe-droit étaient monnaie courante (Annexe III).

Il semble avoir tiré profit de cette aventure : quatre ans plus tard, il se marie et fonde une nombreuse famille (annexe II). Il suit en cela l'exemple de ses parents qui, au moment de son engagement en 1715, avaient déjà dix enfants vivants. Le seizième, Louis, venant de naître, il devenait nécessaire de trouver un emploi hors de la terre familiale.

Car la deuxième conséquence fut le mariage obligatoire des parents fautifs aux yeux omniprésents de l'Église. En 1696, l'union est scellée en l'église Notre-Dame de Montréal où seront baptisés leurs dix-huit enfants dont cinq seulement mourront jeunes. Cette famille recevra un lot de terre du seigneur de Bauharnois, avec la signature du gouverneur Frontenac. Ce premier lot était situé sur la côte de Neige, au pied du Mont Royal (annexe IV).

Les fils de Pierre Martin apprirent très vite les devoirs et obligations d'un colon, car eux aussi obtinrent dans les années qui suivirent d'autres concessions ou achetèrent d'autres terres, surtout à la Côte de Liesse voisine (annexe IV)

Lorsque Pierre le Bergeracois meurt à l'âge de 76 ans, il laisse à ses héritiers des terres défrichées au centre de l'île de Montréal¹⁴, une maison, des bâtiments et des animaux. Il leur laissait aussi l'amour de la terre et la fierté de posséder le nom de Martin dit La Douceur, car ils étaient nés d'une race fière, celle des mousquetaires du roi...

Cette fierté sera féconde et vivace. Elle donnera naissance à une lignée continue de huit générations (annexe II) dont l'héritière vit encore à Montréal en 1992. Elle conserve intacte la foi de son ancêtre, celle que révèle un poème retrouvé par elle dans les archives de sa famille¹⁴.

L'or trouvé par les Périgordins en Amérique, ce ne furent pas les pépites. Ce fut l'or des garçons et des filles joint à celui des blasons ; la foi des gens simples et tenaces alliée à celle des grands. Cette alliance a souvent fait notre histoire. Elle a permis de greffer un rameau de Périgord en terre d'Amérique.

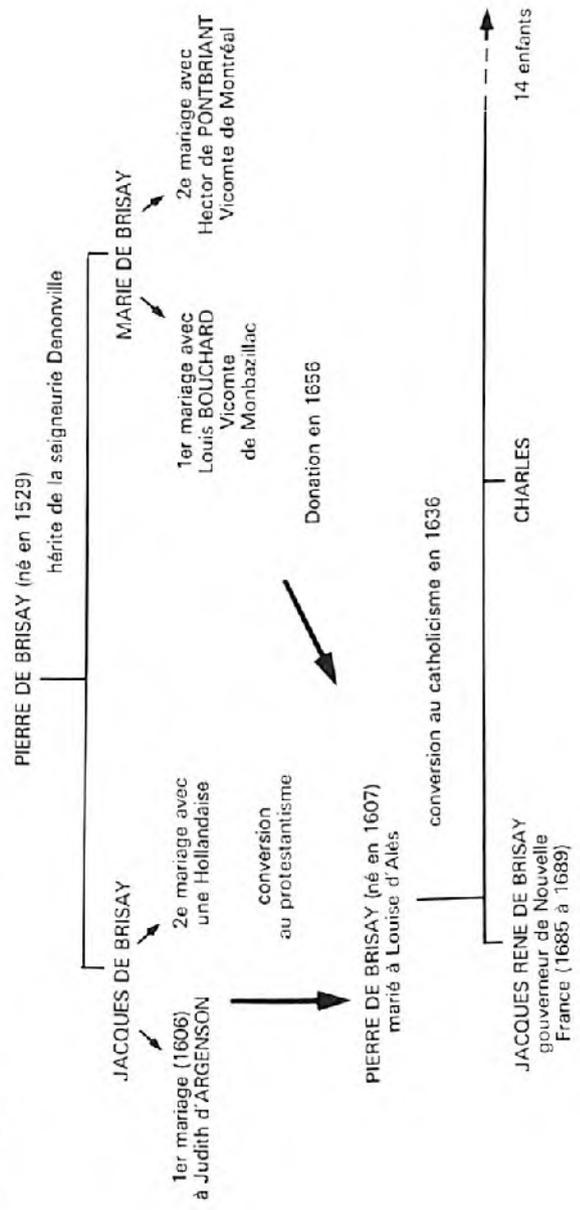
F.B.

SOURCES

Je remercie mon collègue Henri de Montferrand qui a bien voulu me communiquer quelques archives privées ainsi que le résultat de ses recherches.

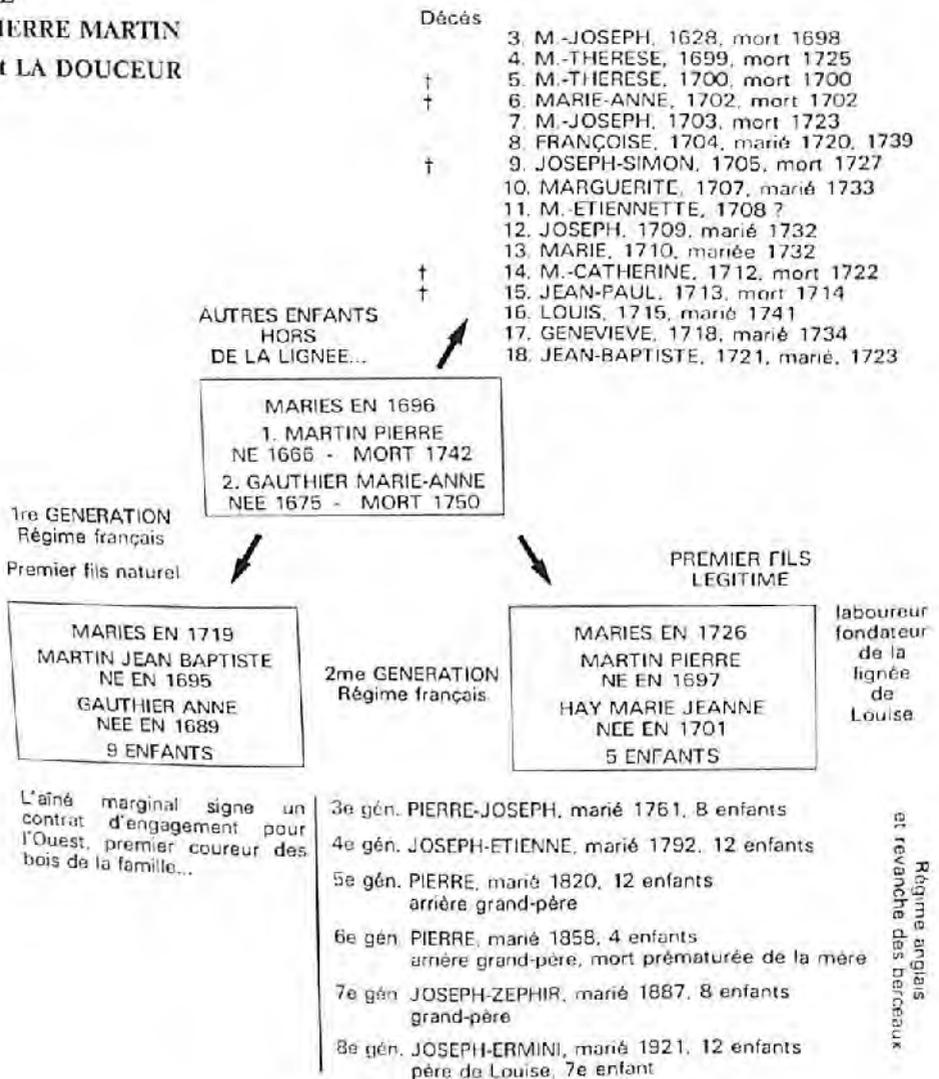
LES ASCENDANTS PERIGORDINS
DU MARQUIS DE DENONVILLE,
GOUVERNEUR DE LA NOUVELLE FRANCE

Annexe I



Annexe II

**LES DESCENDANTS
DE
PIERRE MARTIN
dit LA DOUCEUR**



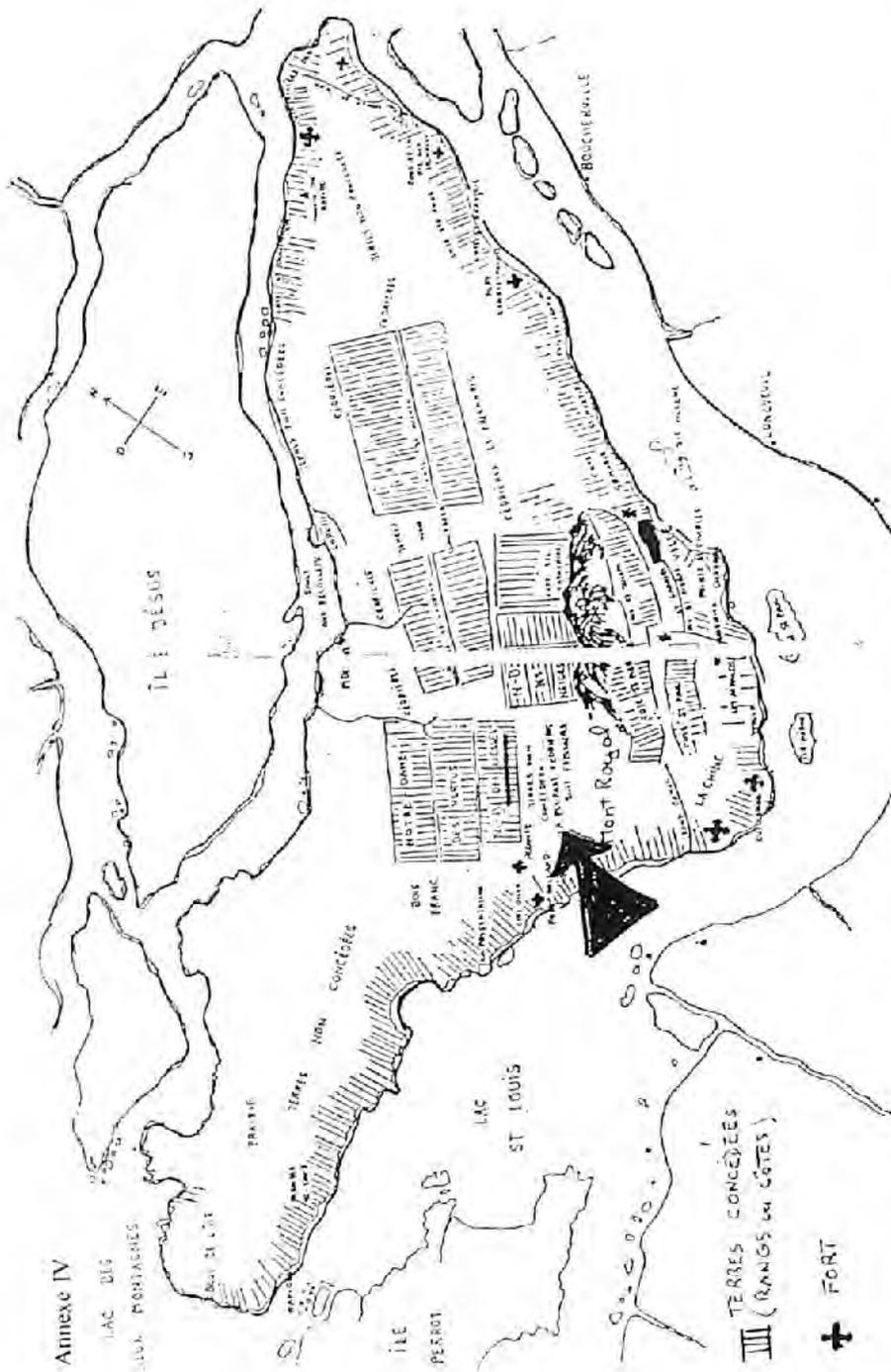
1715, 15 septembre. — Engagement de Charles de Lisle dit Quinze Roquilles au seur Pierre Lestage faisant pour Nicolas Rosé pour faire le voyage à Missilimakinac — Étude Lepailleur, Michel.

1715, 2 octobre. — Engagement de Jacques St-Yves à Elizabeth Millet, femme de Jean-Baptiste Magdeleine dit Ladouceur, pour faire le voyage au Nepissingue — Étude Adhemar.

1715, 15 octobre. — Engagement de Jean Martin dit Ladouceur au sr Gilles Le Court et Toussaint Le Cavellier pour faire le voyage au pays des Iroquois — Étude

15. 3. 8. 1715/16
 Engagement de Jean Martin dit Ladouceur. Dras the damedes —
 de mariage la Margha-Lepul de St Volontaire Engagé pour venir a faire un
 Douceur a M. J. Gilles Le Court faisant tout pour la guerre
 Gilles Le Court pour bassant de Cavellier pour aller ~~à~~ pour aller
 Iroquois ? au pays des Iroquois et d'aller en aller avec un sauf
 Engagé de marchandises es Indes occidentales vallettes pour
 Engagé de peltier de puy marchandises en montain
 St. J. Peltier en dépendance led. Engagé de la farine
 Du mien qui lui sera possible faire fidelle de led. le Court
 et de Cavellier en acheter faire deux profits d'entre leur
 Soumme de en acheter led. vin a la farine a la
 Generalle. faire tout ce qui lui sera possible

ARCHIVES NATIONALES
 DU QUÉBEC
 MONTRÉAL



Annexe IV

L'île de Montréal en 1702. (D'après une carte dressée par les seigneurs.) Extrait de "Habitants et marchands de Montréal au XVIIIe siècle" p. 532.

Retour de Saint-Domingue, trois siècles après Colomb

par Louis ECKERT

Voici comment, il y a deux siècles, Georges de Termes, père de mon trisaïeul, mit treize mois pour revenir de Saint-Domingue à Bourniquel.

Au temps de Louis XV, les hautes terres du sud de Lalande avaient grand peine à nourrir les huit enfants de Jean-Armand de Termes, sieur de La Plane. Après quelques études, trois d'entre eux s'embarquèrent comme « chirurgien-barbier » sur les vaisseaux du roi.

Par les grâces d'une belle créole, riche de surcroît, Georges, mon aïeul, devint médecin et planteur de café à Port Margot proche du Cap Français (aujourd'hui Cap Haïtien) à quelques dizaines de milles seulement de l'île de la Tortue.

L'insécurité naissante dans les plantations amena Georges à faire le voyage de France en 1783 pour mettre à l'abri à Bourniquel, son fils de trois ans Pierre-Antoine.

Devenu aveugle, sa présence à Saint-Domingue devint une charge pour sa femme obligée de fuir, parfois en hâte, les flambées d'agitation attisées par les idées nouvelles venues de Paris.

Mon aïeul s'embarqua donc à la fin de juillet 1793 avec le fils d'un ami pour guide et compagnon. Arrivé à Bourniquel, fin août 1794, il dicta pour sa femme cette lettre dont le brouillon a été heureusement conservé :

« Ma chère et bonne amie,

Après avoir fait un voyage fort long et très malheureux, nous avons été pris par les corsaires et dépouillés de tout. Conduits à La Bermude nous avons

reçu une tempête de trente six heures et avons restés là bas quarante trois jours. De là, nous avons été conduits à Philadelphie où nous avons trouvé une peste. Nous avons resté là vingt jours et nous sommes partis sur le brick La Dépêche, capitaine Guitiot, le trois novembre 1793 pour faire voile pour Bordeaux. Le huit nous avons reçu un coup de vent de trente heures qui nous a emporté une grande partie de la voilure et des cordages. Le malheureux capitaine se trouvait n'avoir aucun autre rechange ni cordages et ayant une voie d'eau qui donnait dix huit pouces d'eau par heure. Jugez de la situation ! Ayant pris le parti de la relâche, nous avons atteint Cayenne après trente huit jours de marche où nous avons pensé nous perdre corps et bien sur le Petit Connétable (petit îlot au large de la Guyane). N'ayant pu rien trouver à Cayenne où, tout manquait, nous avons fait route le huitième jour pour venir à La Martinique et nous avons jeté l'ancre le 18 janvier au Fort Royal (aujourd'hui Fort de France) où nous avons restés mouillés.

Nous avons été mis en arrestation à bord avec les prisonniers de l'état et gardés comme des criminels.

Au moment, où tous les blancs allaient être égorgés par les noirs et les rouges, les Anglais sont venus à notre secours.

Ils ont fait le siège et le vingtième jour la Martinique a été à leur pouvoir et nous avons été sauvés de ces monstres.

Après avoir été spectateurs du siège de Fort Royal, mon petit compagnon et moi avons été embarqués sur un parlementaire anglais nommé « La Pauty » et nous sommes partis du Fort Royal le trois avril 1794 pour faire route pour Saint-Malo. Le 15 mai 1794, nous avons fait rencontre de la flotte française dans les parages de La Bermude ; nous avons été pris et conduits à Brest où nous sommes arrivés en bonne santé le 20 juin où nous avons été en arrestation jusqu'au 20 août. D'où je suis parti avec mon petit conducteur pour me rendre au sein de ma famille où nous sommes arrivés bien portants, à ma vue près. Me voilà donc, ma chère amie...

Adieux donc ma honne amie, croyez moi bien sincèrement votre fidèle époux...».

Georges de Termes ne devait jamais revoir sa femme, massacrée sur ses plantations en 1804 au temps du sanguinaire « Roi Christophe ».

Moi-même, capitaine au long-cours, j'ai souvent fréquenté les ports et rades de Saint-Domingue. Près du Cap Haïtien, j'ai visité les ruines du palais de Sans-Souci érigé par la gloire de ce même Christophe. J'ai parcouru les galeries de la citadelle qu'il avait fait dresser mille mètres au-dessus de la mer et où, selon le guide haïtien, il ordonnait à ses propres fantassins de se précipiter dans le vide en ligne de bataille pour éblouir les ambassadeurs étrangers. Mais j'ignorais alors que ma famille avait vécu tout près de là de longs moments heureux ou tragiques et que ma lointaine grand-mère reposait toute proche sans sépulture connue.

L. E.

Arnaud de Lostanges Sainte-Alvère et l'Indépendance américaine

par Marcel BERTHIER

Les de Lostanges, originaires du Limousin, sont connus en Périgord grâce à des alliances notables qui les placèrent souvent au premier plan de l'actualité. C'est ainsi qu'au XV^e siècle, Antoinette de Veyrines leur apporta Sainte-Alvère dont ils joignirent le nom au leur. Un siècle plus tard, en 1562, Hugues de Lostanges Sainte-Alvère épouse Galiote Ricard Gourdon de Genouillac, celle-ci est la fille de Jean, gouverneur de Château-Trompette à Bordeaux et la nièce de Jacques Galiot Ricard de Genouillac, seigneur d'Assier et grand-maître de l'artillerie de François I^{er}. C'est à lui, bien sûr, qu'elle doit son prénom insolite. Son fils Jean-Louis, épouse Elisabeth de Crussol d'Uzès, sa cousine, qui descend elle aussi des Genouillac. Leur fils, Emmanuel-Galiot, épouse en 1648 Claude Ebrard de Saint-Sulpice, descendante du seigneur de Goudou, compagnon de Monluc et aussi du maréchal de Biron. Parmi leurs sept enfants, Marie-Anne donnera le jour à Christophe de Beaumont, le futur archevêque de Paris, tandis que Louis laissera un fils de six ans en se noyant dans la Dordogne au soir du 1^{er} janvier 1706. Ce jeune garçon deviendra, à 18 ans, seigneur de la Rue à Drayaux, en épousant Marie-Françoise de Larmandie de Longa. Trois de leurs petits-fils joueront à la fin du XVIII^e siècle un rôle prépondérant. Henri d'abord qui prolongera la lignée avant de mourir en exil à Londres en 1807. L'un de ses fils, Charles-Louis, unira par son mariage les de Lostanges-Sainte-Alvère à une très ancienne famille de l'Anjou les Turpin de Crissé. C'est à l'une de ses tantes par alliance, Jeanne Elisabeth de Bongard, épouse

de Guy Turpin de Crissé, qu'est due la paix signée par Hoche avec les derniers survivants des Chouans de la rive droite de la Loire.

Un deuxième fils, Alexandre, né à Versailles en 1763, entra au séminaire de Saint-Sulpice à Paris et fut ordonné prêtre le 17 décembre 1785. Vicair général de Dijon et ayant échappé à la Révolution, il devint en 1821 évêque du nouveau diocèse de Périgueux séparé de celui d'Angoulême. Il mourut le 11 août 1835 à Bergerac après avoir célébré la messe pour la cérémonie de confirmation. Un troisième fils enfin devait illustrer le nom des Lostanges-Sainte-Alvère, Arnaud Louis Charles Rose était né en 1759. Il n'avait que dix ans lorsque son père mourut et avec son frère Alexandre qui n'en avait que six, il fut placé au collège de Plessis grâce sans doute à l'intervention de leur cousin Mgr Christophe de Beaumont, l'archevêque de Paris. Dès 1775, le jeune Arnaud embarqua, comme « garde », à bord de la frégate « La Surveillante ». C'était l'année décisive pour les colonies américaines, celle où, après la fusillade de Lexington (avril 1775), commença la guerre d'Indépendance à la bataille de Bunker Hill (17 juin 1775). Un an après (4 juillet 1776), les treize colonies insurgées signaient la Déclaration d'Indépendance tandis que le Congrès continental confiait le commandement de l'armée à George Washington. Celui-ci dut abandonner New-York en 1776 et Philadelphie en septembre 1777 mais la victoire de Saratoga (17 octobre 1777) redonna espoir à tous les ennemis de l'Angleterre. La France qui souhaitait effacer les conséquences désastreuses de la guerre de Sept Ans (1756-1763) décidait en 1778 d'intervenir en entraînant à sa suite l'Espagne et les Pays-Bas. C'est La Fayette qui reçut le commandement du corps expéditionnaire français et le traité de Versailles (3 septembre 1783) reconnut l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique dont Washington devint, en 1789, le premier président.

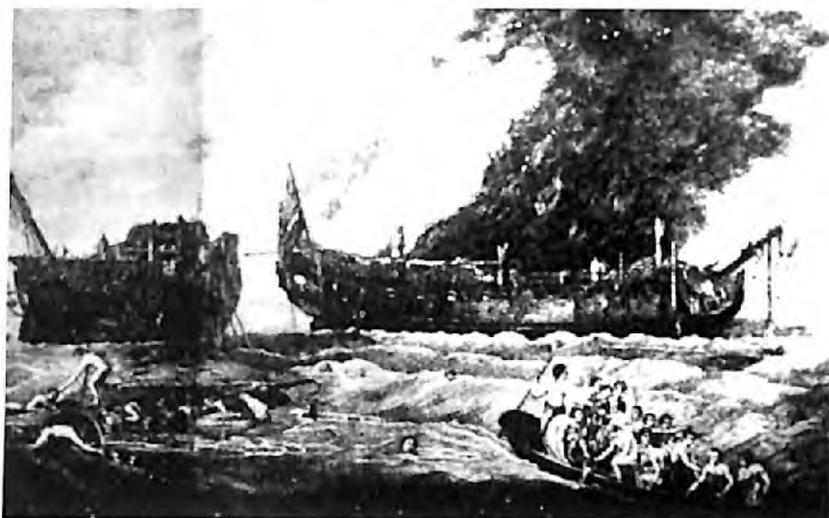
Mais la guerre, pendant ces années, ne se limita pas au continent nord-américain. La Marine française, après l'abandon du Canada, de la Louisiane et des Indes, avait soif de revanche. Il lui fallait aussi empêcher la marine anglaise de se porter au secours de ses colonies américaines. C'est ainsi que le 6 octobre 1779, non loin de l'île d'Ouessant « La Surveillante » se trouva attaquée par la frégate anglaise « Le Québec ». Le combat fut extrêmement violent et dès le début le capitaine Couëdic de Kergoualer qui commandait « La Surveillante », fut mis hors de combat. Arnaud de Lostanges qui avait été promu enseigne en 1777, reçut le commandement du navire. Malgré les cent cinquante tués et les quatre vingt cinq blessés, malgré ses propres blessures aux yeux, aux bras et au côté droit, Arnaud réussit avec la quarantaine de marins qui lui restait à sauver son navire. Le commandant Couëdic mourut peu après à Brest, des suites de ses blessures.

Le 20 octobre suivant, Arnaud reçut une pension de trois cents livres et fut fait chevalier de l'ordre de Saint-Louis alors qu'il avait tout juste vingt ans.

Entre-temps, son grand-père Arnaud-Louis de Lostanges était mort le 21 mai 1778 et l'enseigne Arnaud de Lostanges retrouva Versailles et la cour.



Le combat du 6 octobre 1779
à l'île d'Ouessant.



En avril 1780 il fut nommé lieutenant de vaisseau et en 1786 major de vaisseau mais les séquelles de ses blessures ne lui permettaient qu'une activité limitée. Il se retira en 1791 puis en 1793 il émigra à Arolsen chez le prince de Waldeck avec les autres membres de sa famille.

En 1801, il reprit du service comme capitaine de frégate et reçut la légion d'honneur de Napoléon lui-même au camp de Boulogne. Allait-il se retrouver face à ses vieux ennemis anglais ? Le sort en décida autrement. Affecté à l'état-major de l'amiral Bruix, il lui revint de diriger les opérations sur le Danube pendant la bataille d'Austerlitz. Bruix était exactement de son âge et devait mourir peu après ! Il avait été ministre de la Marine au moment du camp de Boulogne.

Arnaud de Lostanges fut chargé ensuite, à la demande de Murat, de réorganiser la marine du royaume de Naples. Il resta à Naples jusqu'à la Restauration, s'y intéressant aux antiquités et aux sciences.

En 1814 il reçut le commandement du navire qui devait ramener en Italie Pauline Bonaparte, épouse du prince Camille Borghèse (1803) après avoir été veuve du général Leclerc. Séparée de son mari, elle avait habité le château de Neuilly. En 1814, elle n'avait que 34 ans. Elle était d'une rare beauté et Arnaud de Lostanges navigant à proximité de l'île d'Elbe, ne voulut pas la priver d'une visite, la dernière peut-être, à son frère. Pauline profita de cette occasion inespérée pour donner tous ses bijoux à Napoléon. On les retrouva dans la berline impériale au soir de Waterloo et Arnaud de Lostanges paya d'une cruelle disgrâce son geste d'humanité : un élan de générosité certes mais plein de naïveté et manquant singulièrement de discernement.

L'abbé Audierne, dans son « *Périgord illustré* », suivi par Christiane Chevalier dans son ouvrage récent « *Sainte-Alvère en Périgord* », rapporte que, dans les dernières années de sa vie, Arnaud de Lostanges fit ériger un monument à la mémoire de Jacques Cathelineau, le généralissime vendéen et aida matériellement la mère du « Saint de l'Anjou ».

Le seul monument connu à cette époque en l'honneur de Cathelineau est une statue sculptée par Molknecht en 1827 et qui fut inaugurée le 9 août sur la place du Pin en Mauges où naquit Cathelineau le 5 janvier 1759 (la même année donc qu'Arnaud de Lostanges). Une brochure fut publiée à cette occasion : « Inauguration de la statue du général Cathelineau au Pin en Mauges le 9 août 1827, se vend au profit de l'hospice du Pin en Mauges » (Angers, Mame). Cette brochure contient les discours du curé de Montreault, et du comte de Sapinaud, du sous-préfet de Beaupréau, de M. d'Autichamp et de Jacques Cathelineau fils. On y trouve aussi cinquante-quatre couplets sur l'air d'une ronde nantaise et une chanson sur l'air de la marche de l'armée de Condé. Le 9^e couplet de cette chanson est « adressé au chevalier de Lostanges qui a édifié le monument » :

*« Toi vieux guerrier qui par ton noble zèle,
Et tes talents honoras la vertu,
A ton appel nos coeurs ont répondu ;
L'honneur toujours est à l'honneur fidèle ».*



La Rue.



Sainte-Alvère.

Mais contrairement à ce qu'indique Jacques Levron ce n'est pas Arnaud de Lostanges qui est l'auteur de la chanson.

La statue de Molknecht fut détruite en 1832 par les soldats qui occupèrent le village pour s'opposer à la folle équipée de la duchesse de Berry. Ce n'est qu'après 1896 que d'autres monuments furent érigés en l'honneur de Cathelineau au Pin en Mauges et à Saint-Florent le Vieil où il était mort le 14 juillet 1793. On peut se demander pourquoi Arnaud de Lostanges a fait ériger ce monument en l'honneur de Cathelineau. Au moment où celui-ci mourait pour le roi et pour sa foi, Arnaud partait en exil et ses liens avec Jeanne Turpin de Crissé sont bien lointains pour constituer un motif valable. Celle-ci d'ailleurs, au nord de la Loire, dans le Segréen était plus proche des Chouans que des Vendéens. Il n'y avait, semble-t-il aucun lien entre les Cathelineau et les de Lostanges, sinon leur dévouement commun à la royauté et peut-être de la part d'Arnaud le désir de rappeler à Charles X ce qu'il devait aux fidèles de Louis XVI. Quant à l'aide qu'Arnaud de Lostanges aurait apportée à la mère de Cathelineau, c'est une erreur manifeste de l'abbé Audierne. En effet, Jean Cathelineau, le père de Jacques, avait épousé le 23 février 1756 au Pin en Mauges, Perrine Hudon qui mourut le 31 mars 1780 à 45 ans laissant quatre fils (dont Jacques) et deux filles. Jean Cathelineau se remaria en 1781 mais n'eut pas d'autres enfants. Il mourut en 1787.

D'ailleurs, Louis XVIII et plus tard le comte de Chambord manifestèrent leur reconnaissance à la famille Cathelineau : Louis XVIII leur conféra la noblesse en 1817 et le général d'armée Henri de Cathelineau, petit-fils de Jacques, fut fait comte par le comte de Chambord. Ce n'est que sous l'Empire que les Cathelineau (ceux qui restaient) avaient connu la misère.

Arnaud de Lostanges s'était retiré à Nice et c'est là qu'il mourut le 10 novembre 1836. Par son testament il laissait à l'un de ses neveux un tableau offert par Charles X et représentant le combat de « La Surveillante ». C'était bien là, pour lui, l'essentiel de sa vie. Il y avait perdu un oeil mais il avait vaincu l'Anglais et contribué à l'Indépendance des Etats-Unis.

M.B.

BIBLIOGRAPHIE

- Sainte Alvére 1984 : deux carnets manuscrits sans nom d'auteur (Bibliothèque de la SHAP).
 Christiane Chevalier : *Sainte Alvére en Périgord*, PLB éditeur. Le Bugue, 1991.
 Blaise de Monluc : *Commentaires (1521-1576)*, Gallimard, 1964.
 Célestin Port : *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine et Loire*. Lachèse et Dolbeau (Angers) - Dumoulin (Paris), 1878. Réédition à l'identique Atelier Ph. Petit. Angers, 1974. Nouvelle édition Siraudeau Angers, revue par Jacques Levron (1965). 3 volumes parus sur 4.
 Jacques Sailliot : *Fiches généalogiques des familles de l'Anjou* (en souscription), reprises et complétées par Bernard Mayaud (publication en cours Ed. Christian, Paris).

Elie Pauly de la Truffière et Ulysse Pauly : deux Américains de Bergerac en Guadeloupe 1802 - 1836¹

par René COSTEDOAT

Les relations entre le Bergeracois et les Amériques sont plus que tricentenaires. Elles se sont développées au XVIII^e siècle, avec les progrès de la colonisation, de l'émigration, du port de Bordeaux². Bien des occasions de partir — pour toujours ou pour quelque temps — s'offraient aux jeunes gens d'esprit aventureux : une garnison à rejoindre, des créanciers à fuir, une pacotille à vendre³... la recherche d'un emploi, la volonté de changer d'air... La Révolution perturba le mouvement (révolte des esclaves, guerre maritime), la paix d'Amiens (25.3.1802) le relança pendant quelques mois, c'est surtout après 1814-1815 qu'il reprit véritablement.

Les archives Pauly fournissent des indications sur quelques Bergeracois partis pour les Antilles. Elles apportent des éléments nouveaux sur les relations entre le Périgord et la Guadeloupe, entre Bergerac et Bordeaux, sur la route des sucres, des pacotilles et des grandes chaudières à rebord du Périgord. Elles ont conservé la mémoire de quelques rêveurs d'Amérique, de quelques rêves dorés tournés en cauchemars.

1. Cet article est tiré pour l'essentiel, des archives privées L.P.E. Une fois encore, je tiens à exprimer dans ce bulletin toute ma reconnaissance envers la dépositaire de ces archives.
2. Bien entendu, c'est toute une vaste région que drainait vers l'Amérique Bordeaux, la grande « porte des Antilles ». Voir Paul Butel, *Les négociants bordelais, l'Europe et les Iles au XVIII^e siècle*, Aubier, Paris, 1974, p. 25 : des dizaines de milliers de départs pour les Iles en un siècle.

LES PAULY, DE LA VEYSSIERE, DE LA TRUFFIERE, DE LA GUADELOUPE, DE PORTO RICO.. DE BERGERAC :

Les Pauly étaient nombreux en Bergeracois et à Bergerac, où l'on distingue bien au XVII^e siècle plusieurs familles portant ce nom. Pierre Pauly sieur de la Veyssière, époux de Marie Gorsse, fut plusieurs fois consul de Bergerac, pour le bourg de la Madeleine, entre 1655 et 1672. Il est mentionné dans un compte de 1661 comme Ancien du consistoire.

L'un de ses fils, Jacques Pauly, marchand et bourgeois de Bergerac, testa en 1694. Fils de Jacques, Pierre — lui aussi marchand et bourgeois de Bergerac — acheta le vignoble de la Truffière à Monbazillac ; il mourut en 1770 âgé de 87 ans. Le fils cadet de Pierre : Pierre Elie Pauly de la Truffière jeune, épousa en 1771 Marie Lorcilhe aînée. Le mariage fut protestant, comme les baptêmes des enfants. Deux garçons survécurent au couple : Pierre Pauly aîné et Elie Pauly jeune, dit parfois Pauly de la Truffière⁴. C'est ce dernier qui partit pour l'Amérique.

La présente étude est basée sur la correspondance de Pierre Pauly aîné (né en 1774). Celui-ci resta à Bergerac où il épousa en 1798 Marie Esther Maillorat-Puymartin dont il eut deux enfants : Marie-Zélie (1799-1865) et Jean-Ulysse (1800-1821). Ce protestant issu d'une vieille famille huguenote, adhéra jeune à la Société populaire de Bergerac, qui lui délivra le 4.3.1792 un certificat de civisme. Son dossier militaire montre qu'il fut sergent-major de grenadiers dans le 3^{ème} bataillon de la Dordogne (armée des Pyrénées occidentales) où il était entré le 4.9.1792, il atteste sa « *bravoure peu commune* » et ses « *principes d'un vrai républicain* ». Comme beaucoup d'autres — notamment parmi les protestants de Bergerac — il prit parti avec son jeune frère contre les jacobins pendant le Directoire. Il sera sous l'Empire adjudant-major et sous la Restauration chef de bataillon de la garde nationale de Bergerac. Il jugea la fin de l'Empire avec des accents très biraniens : « *dès l'instant que Bergerac mit le pied sur le sol français (en 1815) les fureurs du jacobinisme se réveillèrent (...) il fallait ou m'expatrier, ou courir le risque de perdre la vie (...) Les étrangers nous ont délivrés mais (...) ils nous ruinent et nous humilient (...) si Dieu veut nous conserver notre bon roi, qu'il soit entouré d'hommes qui aiment leur patrie* » (10.12.1815).

Socialement, il est désigné tantôt comme propriétaire et tantôt comme négociant : un type d'amphibie bourgeois de Bergerac. Il avait hérité du vignoble de Poulvère (une dizaine d'hectares) à Monbazillac, de deux chais

3. On trouve dans cette catégorie des fils de familles relativement aisées. Ils partaient, vendaient, revenaient... repartaient. Le 4.9.1778. Raymond second en était déjà à plusieurs campagnes. Il écrivait à son oncle Isaac Loche de Bergerac depuis la Martinique, où il était arrivé depuis le 3 août, mais la guerre avec les Anglais venait d'être déclarée, pas question de se rendre en Guadeloupe où l'on pouvait vendre 50 % plus cher. Le 21.4.1790. Paul de Carnier, habitant du repaire noble de la Chaulette (Monsac) reçut de sa mère 1250 l (500 l en argent + 750 l en marchandises) « *pour faire sa pacotille, destinée pour en faire son profit dans la traversée de la mer qu'il est en propre d'entreprendre* ». Arch. L.P.E. - A.D.D. 3 E 10088.
4. Le 22.6.1801, lors du partage de la succession de leur père (décédé en 1799) entre les deux frères, Elle avait reçu le vignoble de la Truffière. Il le vendit le 27.3.1804 devant un notaire de Pointe-à-Pitre à Pierre Lantourne, habitant au quartier des Abymes, originaire du Bergeracois. Elle est alors présentée comme négociant, demeurant au bourg du Moule. La Truffière était composée de « *92 pougnérées (10,3 ha) de terre dont la plus grande partie est plantée en vigne et le reste en pré, avec les bâtiments, pressoirs et ustensiles, circonstances et dépendances* », le tout situé à Monbazillac. Montant de la vente : 12 000 « *livres tournois* » (au comptant).

et d'une maison au bourg de la Madeleine ; il était copropriétaire avec son frère et sa mère de la maison où il résidait, rue des Salargues, quartier du Terrier. Il se contentait tant bien que mal de ces biens quand la conjoncture était difficile, quitte à hypothéquer ou à vendre. Quand les affaires repartaient, il reprenait le négoce (comme courtier surtout) il remboursait, il libérait et rachetait ses biens, jusqu'à la crise suivante.

Elie Pauly jeune (1780-1837) était un cadet de Bergerac⁵. On le retrouve en 1799 commis à Bordeaux. Peu après la paix d'Amiens, il quitta cette ville pour la Guadeloupe où il débarqua — après une traversée de 29 jours — le 12.7.1802. Il fut accueilli par Benjamin Savarin, un ami. D'abord commis chez Vallée au Moule, à 3 300 l par an, il négociait aussi un peu pour son compte, il opta ensuite pour une place semblable mais mieux rémunérée (6 600 l) chez Bernard et Lamy à Pointe-à-Pitre. Il revint au Moule quelques mois plus tard pour y épouser (1803) une demoiselle créole (et catholique) : Marie-Adélaïde (« Assée ») Lacroix. Celle-ci lui donnera trois enfants : Marie-Thérèse (« Pauline ») née en 1813, Jean-Pierre (« Pit-ter ») né en 1815 avec une soeur jumelle décédée en 1816. Il devint alors négociant au Moule. La vente de la Truffière en 1804, pour 12 000 l pourrait s'expliquer par la nécessité de se procurer un capital commercial.

Après la mort d'Assée (1816), il se remaria en 1817 avec une autre créole du Moule, Marie-Madeleine Vanschalkwyck, 29 ans, — veuve de Jean-Pierre Saint-Alary — dont il aura deux autres enfants : Félicie, née en 1818, et Emile. Et qui, surtout, lui apporta l'habitation Sainte-Catherine, quartier du Moule : une jolie plantation qui selon une lettre d'Elie à son frère (18.6.1819) contenait 105 esclaves de tous âges, où la récolte prochaine devrait donner « 250 milliers de sucre⁶. Et si nous avons le bonheur que le sucre vaille 60 l à 66 l le quintal, j'aurai une récolte de 150.000 l ». Pauly l'Américain, Pauly le Magnifique, voyait alors grand et large, il envisageait l'achat de « 15 nègres de plus. Ce qui me fera 60 nègres travaillant », il envisageait de racheter la Truffière... « 4 à 5000 francs ne sera rien en sus de sa réelle valeur », il n'avait plus de temps à perdre dans le négoce, il était débordé, il passait des commandes pour l'habitation, il envoyait des cadeaux pour tout le monde ! Mais le ver était déjà dans le fruit. En 1821, Mme Pauly le quitta pour aller vivre sa vie en métropole... En 1831, couvert de dettes, il dut s'engager comme économe dans une autre habitation, au

5. Et pas de Gascogne, nuance. Il écrivait à son frère, le 17.6.1815 : « Si tu étais un Gascon mon cher Pauly, je n'aurais pas beaucoup compté sur les quatre barriques de vin rouge. Mais comme je sais que tu es né à Bergerac et que ce bon pays n'est pas dans la Gascogne (...) tu me feras voir que tu es un vrai Périgourdin. Car ces braves gens ne manquent jamais à leur parole ».

6. Les 250 « milliers » de sucre correspondent à 125 tonnes. Les prix espérés, à la production, sont d'un ordre de grandeur compatible avec ceux des comptes de vente du sucre à Bordeaux, où le quintal est compté pour 60 kg. En 1826, Elie donne un ordre de grandeur de 270 à 300 milliers. Les caractéristiques de Ste-Catherine semblent assez supérieures à la moyenne des habitations guadeloupéennes dans la décennie 1830 : 146 ha, 81 esclaves, 336 000 fr. 625 quintaux de sucre (voir Christian Schnakenbourg, *Recherches sur l'histoire de l'industrie sucrière à Marie-Galante*, extrait du bulletin de la Société d'histoire de la Guadeloupe n° 48-50-2^e-4^e trimestres 1981, p. 41). Pauly le Magnifique n'embellissait-il pas un peu la production de Ste-Catherine ? Ce n'est pas certain : voir Ch. Schnakenbourg, op. cit., p. 35-36. L'habitation Ste-Catherine a disparu, mais selon M. le maire du Moule, « l'habitation Vanschalkwick existe sur le territoire du Moule en tant que lieu-dit » près de l'usine Gardel (5.2.1992).

bourg de St-François... En 1834, Ste-Catherine fut vendue, tous les bons amis trahissaient... En 1835, le jour de la Noël, il écrivait : « *il me reste pour toutes ressources une somme de 600 fr. qui serait bientôt épuisé si un pays, un ami, M. Jacques Charles Delmarès de Limeuil, qui est officier du génie, ne m'avait pas offert sa table* ». En 1836, il quitta la Guadeloupe pour Guyama (Porto Rico), où il devint le « *géreur* » de deux « *superbes habitations* » appartenant aux Boyrie, une riche famille bordelaise⁷. Pauly l'Américain refaisait surface ! J'ai leur amitié et leur confiance, je vais gagner 12 à 1500 gourdes par an ! Elie revivait, mais il était plein de remords à l'égard de ses enfants. Il mourut le 1.7.1837 : « *D. Elias Pauly, de cincuenta y nueva anos de edad natural de Perigór en Francia, casado, se ignora su esposa, no resibió los Stos Sacramentos de Penitencia y extrema uncion in re por no dar lugar su enfermedad...* »⁸ Il avait été, selon le notaire Cicéron du Moule, « *riche de 450 000 livres coloniales* »⁹ lors de son second mariage. Il avait ruiné sa seconde femme, il ne laissait que des miettes à ses enfants du premier mariage, expédiés à Bergerac en 1816 et désormais à la charge de Pierre Pauly aîné.

Elie Pauly ne fut ni le premier ni le dernier, dans sa famille, à céder à l'appel du rêve américain. Un oncle maternel, Michel Loreilhe, en transit ou en stage à Dublin, en 1770-1771, mourut à la Trinité, riche semble-t-il¹⁰.

En juillet 1820, Jean Ulysse Pauly, fils de Pierre Pauly aîné, arriva à son tour au Moule, la tête débordante de projets : le négoce... une carrière d'avocat... Son oncle depuis bien des années, faisait miroiter de beaux mirages. Mais Elie avait alors des embarras d'argent... Ulysse tomba malade et failli mourir, l'oncle et le neveu se brouillèrent. Seul, et sans ressources, Ulysse trouva une place de commis chez Hardy et Quenouille à Pointe-à-Pitre. Sa santé ne se rétablissait pas mais il voulait gagner à tout prix : « *j'arracherai au sort mon existence* » (5.4.1821). Il sollicita de son père l'envoi d'un capital en marchandises à vendre. Incapable d'expédier cette aide, Pierre Pauly encouragea son fils à persévérer, sans lui dire qu'il avait écrit à son patron de le faire revenir s'il voyait que « *décidément son tempérament ne peut se faire au climat de la colonie* » (8.4.1821). Trop tard, Ulysse mourut le 23 mai.

« L'ENFER TERRESTRE » DE LA GUADELOUPE :

Il fallait beaucoup de courage ou d'inconscience pour partir à cette

7. Jean-Baptiste Boyrie, son fils Eugène et son gendre Dominique-Benjamin Clauzel. Ils résidaient selon Elie aux Chartons, 3 rue Mainvielle, et possédaient le domaine de Citran dans le Médoc.
8. « *M. Elias Pauly, âgé de 59 ans, originaire du Périgord en France, marié, épouse inconnue. Il n'a pas reçu les saints sacraments de Penitence et Extrême Onction car son état de santé ne le permettait pas* » (ou ne le justifiait pas). Le certificat, établi par le curé de la paroisse San Antonio de Padua de Guyama précise qu'Elie fut inhumé dans le cimetière paroissial.
9. La monnaie coloniale valait moins que la monnaie métropolitaine. En 1810, 100 livres « *tournois* » faisaient 166.6 livres « *argent colonial* ». En 1823, on en était à 185 %. Les comptes sont généralement exprimés en monnaie métropolitaine.
10. Dans une lettre à son frère (31.12.1802), Elie écrit que parmi les émigrés autorisés à rentrer en Guadeloupe, plusieurs — revenus de la Trinité — avaient connu son oncle de son vivant : « *Ils m'ont dit que la fortune de notre oncle est très brillante, qu'elle consiste en une très belle sucrerie (...), une rumerie qui est une des plus belles de toute la Trinité et cent nègres mâles travaillant* ». Il demande à son frère d'inciter leur oncle Zacharie Loreilhe, de Bergerac, à lui adresser une procuration pour aller régler la succession... demande renouvelée en 1806...

époque vers l'Amérique tropicale. Chagrin, émotion ? La maman d'Elie oublia ses lunettes dans son livre de prières, confié comme un viatique à son fils avant qu'il monte à Bordeaux dans la barque de Charon, pour une traversée de 1800 lieues.

Cette Amérique, c'était une autre planète, avec son climat, ses microbes, ses humanoïdes, dangereux de plusieurs manières. Les hommes mariés arrivaient généralement seuls, laissant femme et enfants en bas âge au pays.

Les lettres de la Guadeloupe parlent très souvent de maladie et de mort, de façon impressionnante. Trois mois après son arrivée, Elie écrivait à sa mère : « *Il y a un mois que je fis ma maladie assez forte, elle a duré huit jours. Je suis très heureux d'avoir échappé au tribut que payent les Européens. Tu peux croire que sur 5 Européens il en meurt 4 quinze jours ou un mois après l'arrivée. Enfin, de 20 passagers Européens nous ne sommes plus que 5... Armand se relève de sa seconde maladie, Pinet a été très mal...* »³ (12.10.1802). En 1816, année d'une grande épidémie, il évoque encore « *la grande mortalité des Européens qui viennent dans ce pays (...)* Car sur la quantité de 1200 qui en est arrivés dans ce pays, il y en a 1150 de morts, d'après le relevé fait à la police. *La Maladie les prend le matin, le lendemain on les enterre (...)* tout un chacun tremble » (22.9.1816). Au début de 1817, l'épidémie était toujours là : « *cette maladie est toujours très forte, mais elle ne porte que sur les nouveaux arrivés dans la colonie, mais pas ceux qui sont bronzés par quinze années de colonie comme moi* » (6.1.1817).

Pour pouvoir espérer devenir des blancs-bronzés, il était plus prudent pour les blancs-rosés qui le pouvaient de s'acclimater progressivement, à l'écart des fortes concentrations de miasmes. Le Moule, sur la côte orientale (au vent) était un lieu moins malsain que Pointe-à-Pitre, mais si Elie avait échappé à la Camarde après son arrivée, c'est peut-être parce qu'il avait été invité « *à la campagne, tant pour se rafraîchir que pour se préparer à payer le tribut que les Européens payent ordinairement en arrivant dans ce pays-ci. Il y consentit et je le possédai pendant six semaines ou deux mois* » (lettre de Benjamin Savarin). Instruit par l'expérience, Elie écrivait à son frère, peu avant l'arrivée d'Ulysse : « *il faut qu'il passe un an auprès de nous (dans l'habitation Ste-Catherine) afin qu'il puisse bien s'acclimater car s'il allait en arrivant rester à la Pointe-à-Pitre, il se pourrait bien qu'il y succomberait* » (16.5.1820). Cela n'empêcha pas le malheureux Ulysse de frôler la mort avant la fin de l'année (lettre à son père, 26.12.1820) et de mourir l'année suivante : la mort l'attendait à Pointe-à-Pitre.

A la menace de la maladie s'ajoutait, en 1802, celle de l'insurrection

11. Pinet guérit, puis mourut en novembre, « *la fièvre le reprit et trois jours firent son affaire* ». Il était semble-t-il originaire de Bergerac. Comme Pauly, « *ils de feu Pauly demeurent près de chez Bourson* », arrivé (via Nantes) à la Guadeloupe un jour avant Elie, mort quinze jours plus tard. Comme Brouvert, médecin, mort huit jours après son arrivée (novembre) à St-Pierre de la Martinique. Quant à Géraud fils, débarqué le 29 novembre, « *je crains bien pour lui s'il reste à la Pointe-à-Pitre, s'il s'en retourne, il peut crier au miracle* » (9.12.1802). La liste s'allonge au fil des années : Mazère (1806), Lantourne (avant 1810), Métivier (1814 ?), Guerlepiéd fils (1817), Duqueyla père et Roux (1818), etc.

noire soutenue par quelques blancs¹². Dès sa première lettre en Guadeloupe, Elie en fait état : « *Les affaires ne sont pas très bonnes ici, ce qui cause cela c'est la révolte des noirs, mais ils ont été battus complètement, on compte leurs pertes à 9000 nègres. Ils ont brûlé les environs de la Basse Terre, Sainte Rose et une partie du quartier des Abîmes. Le Moule n'a pas été du nombre des malheureux. Provisoirement on les a mis sous l'esclavage* » (14.7.1802). En fait, la guérilla continua. Dans la nuit du 6 au 7 octobre, l'habitation des Savarin, voisine du Moule, fut envahie « *par 25 brigands, gens de couleur et blancs* »¹³. Tous les membres de la famille furent blessés à coups de sabres et de coutelas, l'argent et les armes furent volés. Dans sa lettre du 12.10.1802, où il relate ces événements, Elie demande à sa mère de prévenir Mme Borie qu'en une autre occasion « *Mme Liard qu'elle connaît a été tuée en défendant son mari et après avoir donné la mort à un nègre. M. Liard a été tué* ». La lettre suivante évoque la mort d'une trentaine de blancs et la répression : « *les assassins ont été vigoureusement poursuivis. Le fruit de nos peines est la prise de beaucoup de noirs et trois chefs blancs* ». L'un, Barbé, s'était pendu, « *l'autre, nommé La Rigaudière, ex chevalier de St-Louis habitant de la Martinique s'est empoisonné, le troisième qui est Barée a été rompu et brûlé vif, il y a huit jours à la Pointe-à-Pitre. Nous ici au Moule fusillons et pendons à force, malgré cela il y a toujours des vagabonds. Mais grâce aux troupes que nous venons de recevoir on en prend quelques uns. Avec cela nous sommes très tranquilles ici* » (18.11.1802)... « *J'espère que la grande quantité de nègres et de mulâtres que l'on a fait périr de toutes les manières nous fera jouir de la paix, on en prend tous les jours et on les fait brûler de suite* » (9.12.1802). Elie n'exprime aucun trouble de conscience face à cette terrible répression contre un peuple refusant d'être remis en esclavage. Mais dans sa lettre suivante, il laisse apparaître son découragement : il voudrait « *sortir d'une colonie où tôt ou tard nous serons les victimes des nègres. Nous sommes un peu plus tranquilles aujourd'hui que nous l'étions, malgré cela il y a toujours des blancs qui sont victimes de ces monstres. Je l'assure que si j'étais à Bergerac tout l'or du monde ne me ferait pas venir ici. Mais que veux-tu, j'y suis...* » (31.12.1802). La révolte était alors proche de la fin. Le 30.1.1803, Elie put rassurer sa mère sans avoir besoin, enfin, de minimiser le danger : « *Nous sommes assez tranquilles ; la prise de plusieurs chefs contribuera à cela* ».

La révolte noire avait été rapidement brisée. Dans cet univers impitoyable, malheur aux faibles, malheur aux âmes sensibles, malheur à ceux qui n'oubliaient pas rapidement leur éducation européenne, surtout si elle avait été quelque peu puritaine. « *Les Américains ont le coeur excellent* » écrivait Savarin. Mais le malheureux Ulysse Pauly évoque le monde créole

12. La Convention avait aboli l'esclavage (16 pluviôse an 2-4.2.1794). Le Consulat le rétablit de façon progressive. Dès la fin de 1801, les noirs se soulevèrent en Guadeloupe et à St Domingue, colonies où l'esclavage avait été aboli dans les faits. La loi du 20.5.1802, restaura « *la condition des personnes* » d'avant 1789 dans les colonies et donc l'esclavage. La révolte, victorieuse en 1803 à St Domingue, fut matée en Guadeloupe.

13. Dans une lettre adressée à Pierre Pauly, Savarin semble considérer cette attaque comme un règlement de compte. « *le soir d'un jour que j'avais traduit devant la justice de paix un mulâtre qui avait joué de notre habitation pendant la Révolution* ».

de manière bien différente un mois après son arrivée, dans « *ce pays-ci où l'usage a aboli toutes les vertus. L'ingratitude, la mauvaise foi en tout, la rapacité, la sordide avarice, l'inconstance lèvent ici un front (...) superbe. Le libertinage, source souvent des plus grands malheurs est ici un honneur. Ce vice que l'homme sage en Europe regarde comme un déshonneur donne au contraire dans ce climat du relief à l'homme. Monstre à mille faces, l'hypocrisie vient se joindre à la somme des vices des colonies. La calomnie s'attache enfin à tout le monde...* » (29.8.1820). « *Grâce à l'éducation que tu m'as donnée, j'ai prouvé aux Créoles que nous n'étions point des paysans, comme on l'avait dit, et comme le ton de ton frère l'avait laissé croire* » (26.12.1820).

Elie Pauly était d'un autre tempérament. Il se plaint rarement dans ses lettres. Il était, selon M. Cicéron du Moule, d'« *un caractère à voir tout beau, il se flatte toujours d'un avenir heureux et compte comme infaillibles des choses qui manquent souvent* » (1.7.1834). Et pourtant, il lui arrivait de se laisser aller : « *Nous avons bu de ton bon vin et à ta santé. Je t'assure qu'il est bien bon et qu'il convient bien au pays malgré qu'il est l'enfer terrestre* » (24.5.1816).

ALINE ET JEANNE, DES NÈGRESSES ESCLAVES EN GUADELOUPE, DES DAMES NOIRES RESPECTÉES À BERGERAC :

Elie Pauly l'Américain participait à la contrebande des esclaves¹⁴. Une lettre à son frère en témoigne (17.11.1817) :

« *Demande à MM. Dussumier et Comp.¹⁵, s'ils ne voudraient pas faire une expédition par l'Eugénie pour la côte d'Afrique en faisant l'armement ici. Si cela leur convenait, je prendrais 4000 gourdes¹⁶ d'actions pour mon compte et je peux faire placer le reste de l'armement – c'est-à-dire des actions – dans trois maisons d'ici. Mais on voudrait être libre d'y placer un capitaine ou un suprécargo (subrécargue) à qui le capitaine serait tenu d'obéir. Cet homme est ici dans ce moment, arrivant de son quatrième voyage, apportant chaque fois 140 nègres. Cette dernière cargaison, que j'ai vendue moi-même il y a huit jours, a produit 392 100 livres payables moitié en mai prochain et moitié en mai 1819. L'Eugénie pourrait faire une vente de quinze cents mille livres. Mais elle ne pourrait et il ne faudrait l'armer ici que dans le courant de juillet prochain* ». On ignore la suite.

Pauly l'Américain avait plus de cent esclaves, nègres, négresses et nègrillons, dans son habitation, le 18.6.1819. Un an plus tard, fier de sa gestion, il disait avoir grossi son troupeau de « *18 nègres travaillant, quelques mulets et boeufs (...)* Je n'ai fait que deux pertes, un beau nègre a

14. Le 30.5.1814, au traité de Paris, Louis XVIII avait dû accepter l'interdiction à terme de la traite. Pendant les Cent Jours, un décret de Napoléon (29.3.1815) abolit ce commerce ; le 27.7.1815, Louis XVIII confirma l'abolition. Mais les autorités fermèrent les yeux sur la contrebande des esclaves jusqu'à la loi rigoureuse du 4.3.1831. cf. Docteur F. Tardo-Dino, *Le collier de servitude*, éd. Caribéennes, 1985, p. 22-23. Voir encore Ch. Schnakenbourg, op. cit. p. 43, note 130.

15. Société bordelaise ayant des attaches familiales à Bergerac. Elle exerçait des activités de négociant, de banquier, d'armateur. Son navire, l'*Eugénie*, reliait régulièrement Bordeaux à la Guadeloupe. En 1815 et 1816, il était commandé par le capitaine Sautet, un Bergeracois.

16. Une gourde était une piastre. Une « *piastre forte* », une « *piastre ronde et non percée* » valait 5,33 fr en 1816 et 5 fr en 1818 (francs métropolitains).

été tué par le moulin, et hier j'ai enterré un nègre nouveau qui m'avait coûté 3 500 l. Dans ce moment, tous mes nègres sont bien portants. Les bestiaux sont gras, tout m'annonce la réussite¹⁷ ».

Autant qu'on puisse en juger, par quelques lettres, les relations maître-esclave n'étaient pas simples, surtout dans le cas de domestiques. Elles pouvaient devenir encore moins naturelles quand la famille et les connaissances de Bergerac s'en mêlaient. En 1816, Elie devenu veuf envoya à Bergerac ses deux petits, Pauline (trois ans) et Pitter (un an). Il les fit accompagner par deux esclaves : Aline, une mulâtresse, « *esclave de confiance* » et Marie-Jeanne (ou Jeanne), l'ancienne nourrice de Pauline, qui allaitait encore Pitter. Il avait promis aux deux femmes de les affranchir à leur retour.

Aline et Jeanne n'étaient pas les premières personnes à la peau sombre venues à Bergerac¹⁸. Mais en 1816 l'importation d'esclaves n'allait pas de soi, même pour une bonne cause et pour un temps limité. L'esclavage interdit en métropole depuis le 28.9.1791 n'y avait pas été restauré, la traite était interdite, particulièrement par les Anglais qui occupaient la Guadeloupe et qui la restituèrent à la France le 25.7.1816, alors que les deux femmes étaient déjà en mer...

A quel gouvernement, à quel pouvoir fallait-il s'adresser pour obtenir l'autorisation ? Elie s'en était remis à Pierre qui avait obtenu l'intervention de « *M. Maine Biran questeur à la Chambre des députés* ». Les deux femmes et les deux enfants, venus par l'*Eugénie*, arrivèrent à Bergerac via Bordeaux au mois d'août. Les relations furent au début, un peu entachées de malentendus : quand Jeanne demandait du tabac et qu'on lui offrait du tabac en poudre, pour priser, elle n'osait pas avouer que « *c'est du tabac à fumer qu'elle voulait, car elle fume presque continuellement* ». C'est une lettre d'Elie qui apporte la précision, avec des nouvelles des familles des deux esclaves, laissées à la Guadeloupe : « *Dis à Jeanne que son ancien maître, sa femme et ses enfants sont bien portants. Sa mère est aussi bien portante. Et ses enfants. Dis lui que Nègresse qui est la soeur de lait de Pauline est bien portante (...) assure-la que je l'aime toujours et que je ne l'oublierai jamais. Les enfants d'Aline sont bien portants. Il y a pourtant Louis qui a eu quelques petits accès de fièvre, sa mère est bien portante, ainsi que ses soeurs et son frère* » (22.9.1816). Jeanne faisait peur à l'épouse de Duqueyla, restée à Bergerac, « *pourtant il faut bien qu'elle s'habitue à voir cette couleur si Duqueyla persiste à les faire venir* ». Le sevrage de Pitter ayant été réussi, Jeanne repartit pour la Guadeloupe dès la mi-octobre, par l'*Eugénie*. Aline attendit que les enfants paraissent bien adaptés à leur nouvelle vie : elle ne quitta Bergerac que le 9 juin 1818, pour s'embarquer le 12 à Bordeaux.

Les deux femmes semblent avoir été traitées avec respect, elles quittèrent Bergerac entourées de beaucoup d'estime. Pierre Pauly les accompagna à Bordeaux, s'occupa des conditions de leur traversée, qui ne

17. A la même époque, en Périgord, Bugeaud avait aussi un peu tendance à confondre cheptel animal et cheptel humain, mâles et femelles.

18. On connaît un cas : l'esclave ramené de la Martinique par Georges Mergier en 1776, déclaré en 1777, baptisé en 1779 cf BSHAP, t. 67 p. 395-396, t. 101, p. 340. Voir aussi la présence en 1841 à Beaumont de deux anciens esclaves ramenés de la Réunion (BSHAP t. 118, p. 487).

furent certainement pas celles de tous les domestiques¹⁹. Jeanne était la préférée de son maître qui accusa Aline de perfidie envers sa compagne et laissa entendre qu'il ne donnerait pas la liberté à Aline ou même qu'il avait vendu ses enfants. D'où des protestations véhémentes de la part de Pierre Pauly aîné : « *Ses soins pour tes enfants sont sans exemple (...) tout le monde ici lui rend cette justice, aussi emporte-t-elle l'estime et l'approbation de tout le public tant par sa conduite vis-à-vis des enfants que pour sa vie privée* ». Et n'oublie surtout pas ta promesse : « *Notre mère y tient également beaucoup. Toute la famille, mon oncle, ma tante, toutes nos connaissances, les dames Loche surtout* ». C'est tout Bergerac ou presque qui votait pour la liberté d'Aline, qui fut accordée comme promis. Aline expédia ensuite plusieurs lettres depuis le Moule. Le 30.8.1819, elle assurait : « *Oui, vraiment, il me semble d'être encore à Bergerac, j'ai dans mon cœur vos bons traitements* ». En 1838, elle comptait ouvrir un commerce avec son fils aîné — commis de négociant — et proposait une association à Pierre Pauly.

FONTE DU PERIGORD, « SUPERIEURE A TOUTES », CONTRE SUCRE DE GUADELOUPE :

En l'absence de livres de comptes, il n'est pas possible de présenter un bilan complet des produits échangés entre Pierre Pauly de Bergerac et ses correspondants à la Guadeloupe. Mais en deux périodes, 1815-1818 (tableau 1) et 1828-1831, on constate un lien direct entre des expéditions d'objets en fonte et des arrivées de sucres, à Bordeaux dans les deux cas. Les fontes étaient financées par les sucres : « *tu peux dire à M. Bouchon que d'ici à la fin de mars je te ferai un envoi de 20 à 30 barriques, je me flatte que ce retard ne l'empêchera pas de te livrer la quantité de chaudières dont je te parle...* » (Elie, 17.2.1815), « *Si vous n'avez pas expédié le sucre pour parer aux dents à moulin et allumettes...* » (Pierre, 30.8.1828).

Le sucre arrivait brut, ou « *terré* », c'est-à-dire blanchi par l'argile et mis en pains. Il voyageait en barriques (500 à 700 kg, tare de 10 à 17 % comprise), tierçons (300 à 500 kg), quarts (90 à 120 kg). Pierre Pauly s'occupait d'assurer les envois à Bordeaux, mais sauf exception rarissime il ne se chargeait pas de la vente. Celle-ci était assurée, à Bordeaux, par des maisons bordelaises qui le créditaient du produit et sur lesquelles il tirait ensuite des traites.

Les fontes expédiées à la Guadeloupe par Pierre Pauly pouvaient être fournies à Bordeaux, « *de compte à demi* », (partage des profit ou pertes) par la maison Juhel Renoy, « *magasin de fer et fonte de fer* », 20, rue Neuve du Palais, entre 1815 et 1820²⁰. Mais Pierre Pauly s'approvisionnait également

19. Coût 114 « *piastres rondes* » ou 600 francs pour Jeanne : « *Elle doit coucher dans une cabane de la grand chambre et vivre de ce qui servira sur la table des passagers qui payent 800 fr. et n'est pas sur le pont avec ceux qui ne payent que 400 fr. Je ne pouvais pas demander que Jeanne mangeât à la table des passagers mais j'ai voulu éviter qu'elle fût sur le pont, j'ai pris un terme moyen que tu approuveras je pense* ». Elle désapprouva et rendit responsables les armateurs : « *je n'aurais jamais cru que ces Messieurs auraient fait payer le passage d'une négresse 600 l tournois* » (3.4.1817). Mais Aline eut droit elle aussi à une traversée à 100 piastres, sur l'*Eulalie* (Dupeyrat junior armateur).

20. Notamment les 192 « *marmites à nègres* » de 1815, 12 chaudières et 6 « *grillages* » en 1816, 30 « *grillages* » en 1820. Le lieu de fabrication n'est jamais précisé.

à la même époque auprès de Louis Bouchon, négociant de Bergerac, qui de longue date participait à l'exportation des chaudières à sucre du Périgord²¹, une activité importante avant les deux longues décennies de guerre maritime et qui reprit ensuite. Pierre Pauly se passa plus tard d'intermédiaires, il envisagea même de prendre des intérêts dans une forge. Sa correspondance – où il vante « *la fonte du Périgord, supérieure à toutes et la moins cassante* » – fournit beaucoup de détails sur la fonte locale, sans jamais hélas indiquer sa provenance exacte. Mais les forges ne manquaient pas alors en Bergeracois²².

Un petit cahier hérité semble-t-il de David Eymeric apprenti raffineur à St-Domingue en 1742²³, fournit la description d'un assortiment de quatre chaudières à sucre (vraisemblablement d'un « *équipage* »²⁴) et d'un « *grillage de cendrier* » servant à la chauffe, le tout en fonte (voir doc. 2). Les mesures des chaudières, en pouces, correspondent au diamètre de l'ouverture et à la profondeur. On remarque le rapport croissant entre profondeur et diamètre, de la plus grande chaudière à la plus petite (42,4 %, 44,8 %, 46,1 %, 47,8 %). Dans celles expédiées par Louis Bouchon en 1788 (note 21) comme dans celles de Pierre Pauly (1815-1831), le rapport est en général de 50 %. Comparé à l'assortiment du petit cahier (46 à 66 pouces) celui de Bouchon en 1788 est légèrement inférieur (40 à 64), celui de 1816 est un peu supérieur (52 à 68). Mais Pierre Pauly exporta également des chaudières de 40 pouces. On en utilisa même de 36 pouces, « *pour la nouvelle méthode que l'on a adoptée de monter 5 chaudières à l'équipage au lieu de 4 que l'on s'en servait auparavant* ». Cette intéressante précision est fournie par une lettre du négociant Saint-Cyr du Moule (15.5.1830). Les chaudières du petit cahier ne possèdent apparemment aucun axe pour la manipulation, ce qui paraît surprenant. Pierre Pauly évoque la présence de « *tourillons* », qu'il envisage de faire mouler « *un peu plus haut* » (30.3.1828), à l'occasion d'une commande de 50 chaudières. Dans la même lettre, il annonce : « *je vais les commander moins profondes qu'on ne les fait ordinairement, à cul d'orange ce qui vaut mieux que cul d'oëuf (...) on les fait, celles de 40 pouces de*

21. BSHAP t. 39, p. 248-257... Louis Bouchon (1756-1822), l'un des rares négociants catholiques de Bergerac était fils de Bernard Bouchon, négociant à Bergerac, et de Marie Jonca. Il fut longtemps conseiller municipal et président du tribunal de commerce de la ville. En 1788, il passa un contrat de 12 000 l avec Simon et Antoine Franc, père et fils, habitant « *la ville de Beaumont et alternativement la forge de St Julien qu'ils exploitent* », pour « *923 quintaux de chaudières à sucre en fonte de fer (...) assorties depuis 40 jusqu'à 64 pouces de diamètre sur moitié profondeur d'icelluy* » à raison de 13 l le quintal rendu à Bordeaux « *sur le passage dud. sieur Bouchon* » (ADD 3E 8133). Il épousa Marguerite Théotiste Papin. Pierre Pauly fut l'une des deux personnes venues témoigner de son décès.

22. Peyronnet (E.), *Les anciennes forges du Périgord*, Delmas, Bordeaux, 1958. — Lamy (Y.), *Hommes de fer en Périgord*, La Manufacture, Lyon, 1987.

23. En 1806, Maine de Biran sous-préfet de Bergerac mettait en évidence, dans son arrondissement, la forge de M. Laulainé à Ste Croix, canton de Beaumont, sur la Couze.
23. Costedoat (R.), *Le peuple « rebelle » des huguenots de Bergerac*, Guliver, Périgueux, 1987, p. 71. David avait lui-même passé contrat (sous seing privé) avec Mathurin Cordes, originaire de Cadillac sur Garonne semble-t-il, « *raffineur sur l'habitation du sieur Meyrey* », paroisse St Joseph du Fort Dauphin, le 21.3.1742. L'apprenti verserait 800 l. au maître, « *des premiers gages que je gagnerai* ». Il mourut dans la foi protestante le 15.11.1742.

24. Un « *équipage* » était une série de chaudières de sucrerie. Les cannes, broyées par les cylindres d'un moulin, donnaient un jus sucré (le « *vesou* ») qui était progressivement purifié et concentré par évaporation, en cuisant successivement dans les chaudières de l'« *équipage* ».

diamètre, sur 20 ou 21 de profondeur, je veux les demander de 40 sur 18 ce qui sera je pense celles évaseées, et toutes dans les proportions ».

Il est vrai que si en métropole les chaudières se vendaient au poids, en Guadeloupe elles se vendaient « au pouce » de diamètre et qu'on les demandait « aussi légères que possible, sans cependant les trop affaiblir ».

Pierre Pauly se donnait du mal pour satisfaire les lointains acheteurs. Il fallait compter avec la saison : « nos forges ne mettront le feu aux fourneaux » qu'en septembre (12.5.1828)... Et encore, cela dépendait des aléas de la météo : « le maître de forge à qui j'ai commandé vos chaudières n'attend que la pluie pour mettre le feu à ses fourneaux, ce qui ne dépassera pas le 13 octobre »²⁵ (31.8.1828). C'est pendant le fondage, selon la même lettre, qu'il fallait passer commande : « son fondage devant durer trois mois, vous auriez le temps si vous aviez besoin de cylindres, grilles ou autres articles de m'en aviser, comme aussi des marmites à nègres avec ou sans couvert, à 25 fr. les 50 kg, rendues sous vergues ». En fait, le calendrier était un peu approximatif : « Nos forges sont en plein fondage dans ce moment et continueront trois ou quatre mois » (27.11.1828). Il fallait aussi faire avec les habitudes du Périgord... Saint Cyr se plaignait le 24.7.1829, du poids trop élevé et trop variable, à dimensions égales, des chaudières. Pauly lui répondit en invoquant la force des choses : « Il est bien difficile pour ne pas dire impossible d'avoir des chaudières d'un poids égal, ces pièces se faisant dans des moules en terre, on ne peut pas trouver d'uniformité » (29.11.1829). Mais le Périgord était capable de relever certains défis et le 15 mai 1830 St Cyr adressa ses félicitations à Pauly pour 20 chaudières parfaites, en même temps qu'une bonne nouvelle : un produit net de 3142,90 fr « à votre crédit, valeur à 4 et 6 mois »(...) vous remarquerez que ce petit envoi vous donne un bénéfice net de 1090,22 fr ce qui est 50 %, c'est bien beau ». Au lieu d'inscrire le bénéfice en compte à demi, St Cyr abandonnait sa moitié à Pierre Pauly, pour « vous encourager à me faire à l'avenir de pareils envois ».

Mais, surtout, il fallait compter avec le négoce bordelais qui, de plusieurs manières, occupait une position dominante, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, on le verra.

La période s'étendant de la Restauration au début de la Monarchie de Juillet fut marquée par une forte croissance dans les colonies sucrières de la France²⁶. Dans ce contexte, les grandes chaudières a rebord (jusqu'à 1,83 m de diamètre et 825 kg de fonte) et leurs « grillages » ainsi que les « marmites à nègres » pouvaient produire d'importants bénéfices. Les 50 % cités précédemment ne constituent pas un cas isolé, même si le prix des fontes, au poids, semble avoir plafonné après une forte hausse²⁷. Les forges

25. L'eau était nécessaire pour laver le minéral et pour actionner les gros soufflets hydrauliques des fourneaux. La pluie rendait également les eaux de la Dordogne « marchandes ».

26. Schnakenbourg (Ch.), op. cit. p. 41-42.

27. En 1788, le quintal (un peu moins de 50 kg) de fonte de chaudière valait 13 l. rendu à Bordeaux. En 1816, le quintal de 50 kg valait 21 fr « rendu sous vergues » (prêt à embarquer), en 1827 également. En 1828, il valait 18,75 fr « rendu aux frais et risques du vendeur devant Bordeaux ». Le tarif de 1827 mentionne un prix de 17 fr pour les 50 kg de cylindre et 16 fr pour les 50 kg de grillage. La crise de 1830 fit tomber les chaudières à 15 fr (« tandis que nous les avons payées 18 à 20 fr ») et les autres fontes en proportion (9 1. 1832). Les chaudières étaient remontées à 17 fr les cylindres étaient à 26 fr (unis) et 28 fr (cannelés) et les grillages à 12 fr. le 18 10. 1832.

du Périgord produisaient également des pièces pour les moulins à sucre : pivots, « dents à moulins », cylindres cannelés ou unis, etc. Pierre Pauly en expédia à plusieurs correspondants.

PACOTILLES, CONFITS, LIVRES DE PRIERES... BARILS DE CUIVRES, CAFE, ORANGES, RHUM...

Au temps de l'Exclusif, les lettres venues de Guadeloupe à Bergerac contenaient souvent des commandes, dans une gamme très large de produits.

Le mot « *pacotille* » apparaît à plusieurs reprises dans la correspondance, en relation avec plusieurs types d'objets, fabriqués en métropole, parfois à Bergerac : « *Si tu fais faire des houes et des serpes, fais bien attention aux observations expliquées dessus* (sur un patron envoyé avec la lettre), *les houes de pacotille manquent généralement sur la tête et le collet* » (9.12.1802). « *Dis-moi si cadet Bonnet est encore en vie, car je veux lui écrire pour l'engager à envoyer une pacotille de montre, surtout celle qui flatte la vue, mais s'il pouvait venir apporter une pacotille de fusil à deux coups il ferait de très bonnes affaires* (16.6.1814). « *La potasserie verte est d'un prix très bas à Bergerac, ici elle vaut de l'argent pour les nègres. Si tu faisais remplir quelques uns des paniers de lessive de plats, que Jeanne appelle plat del sol, d'assiettes et de petits pots (...) je les délivrerais bien. Ce sera la pacotille de Zélie* » (30.7.1820).

La liste des objets réclamés pour la Guadeloupe remplirait un long inventaire. Objets nécessaires à l'agriculture : houes, serpes, socs de charries, étrilles à boeufs et courroies pour jougs, bâts de mulets, avec leurs « *comportes* » ou « *bastes* » : des paniers pour porter le fumier ou la terre, etc. Et, en 1829, 5 volumes de médecine vétérinaire.

Clous : Elie en demandait assez souvent. Le 17.11.1817 il envoya trois clous correspondant aux tailles désirées, en précisant : « *tu peux les faire faire à Bergerac* ». La commande portait sur 2 700 livres : 1,35 tonne à expédier en 27 barils de 50 kg. En 1819, il commanda des « *clous à cabrouet* » (à charrettes).

Vêtements pour les esclaves. Le 18.6.1819, il lui fallait « *40 à 45 chemises pour mes nègres, avec de la toile très grosse, environ 15 pour les enfants de 10 à 15 ans, ce qui fera 60 chemises en tout. Et il faut m'envoyer de quoi faire une quarantaine de chemises pour femmes, qu'elles feront elles-mêmes* ». Il lui fallait aussi des casaques pour tout ce monde, descendant jusqu'à la ceinture, boutonnables : « *il faut les faire faire avec ce qu'il y a de meilleur, dans ce que nous nommons en patois Druguet, cady Dignau, serge de Gènes, enfin l'étoffe que l'on fabrique à Bergerac qui préservera le plus de la pluie, il faut aussi faire doubler les casaques avec une étoffe très chaude* ». Il lui fallait deux « *lévites* », pour son « *commandeur* » et son « *économe* », 110 chapeaux de toutes les grandeurs pour les esclaves, « *les nègres ont toujours un mouchoir à la tête, alors il faut les chapeaux un peu plus larges* ». Il lui fallait de l'étoffe « *pour faire 40 jupes pour les négresses et 60 à 80 culottes* ». Il demandait enfin, c'est assez exceptionnel, un chapeau

en paille d'Italie, un châle mérinos et six paires de souliers pour sa femme.

Produits alimentaires. Le vin arrivait en barriques ou en caisses de 12 ou 24 bouteilles, pour le rouge comme pour le blanc. Il se vendait bien semble-t-il, même si les indicateurs sont rares. Le 18.11.1802, le vin rouge se vendait, le tonneau sans doute, de 550 à 600 livres, « *argent de France* ». Le 26.12.1820, il valait de 20 à 30 gourdes la barrique, soit un ordre de grandeur comparable. Un compte du 31.12.1830 donne 662,29 fr de produit net pour 4 barriques. Mais le débit était assez modeste semble-t-il et le tropique excitait le vin blanc, qui n'en avait pourtant pas besoin... « *Si la barrique vin blanc fermenté, tu ne dois l'attribuer qu'à la chaleur et au cru de Monbazillac qui ont cela contre eux et que l'on ne peut guérir. J'en ai de 1819 en bouteille qui travaille encore* » (3-12.1828, Pierre Pauly aîné). On envoyait aussi parfois quelques bouteilles de « *liqueur de la veuve Brizard* » (1816), des fruits séchés ou confits à l'eau de vie, des « *culs d'artichauts* » séchés, de la farine de Moissac. Mais l'article le plus souvent mentionné, apprécié de longue date dans les Iles, c'était la viande confite²⁸. Le 15.2.1829, Pierre Pauly annonçait à son frère « *des caisses contenant des oies, dindes, cochon confits, de la confiture, des champignons secs, des livres de prière pour la nourriture de ton âme, des souliers* ».

Il faut ajouter à la liste des armes, surtout en 1802, pistolets et fusils, ces derniers « *garnis en argent, s'ils flattent la vue, tout y est* », un rasoir, des plumes d'oie pour oreiller, des planches d'ormeau ou de noyer pour le moulin, un chien ratier (les rats « *m'ont mangé cette année de quoi faire six milliers de sucre* ») en 1820... et même deux serins jaunes, avec leur cage et de la nourriture pour une année.

Dans le sens Guadeloupe-France, avec le sucre Elie expédiait parfois quelques barils de « *vieux cuivres* », susceptibles d'intéresser le négociant bergeracois Gausson, qui faisait fondre et battre le cuivre à Bergerac. Elie expédia aussi des morceaux de fonte de vieilles chaudières et proposa à Louis Bouchon un marché portant sur 4 ou 500 « *milliers* » (200 à 250 tonnes) de ce produit.

Mais c'est surtout sous forme de cadeaux qu'arrivaient les produits des Iles : quelques sacs de noix de cajou, quelques « *mouchoirs Madras* », un baril de café, un petit baril de « *bon rhum anglais* ». Jeanne, l'ancienne esclave, envoya en 1817 oranges, ignames et quelques graines de mangue et de corail végétal. Elie envoya un hamac espagnol pour ses enfants... des objets « *venant des sauvages des Amazones* »...

ENTRE BERGERAC ET LA GUADELOUPE : BORDEAUX

Bordeaux représentait l'ouverture sur le monde, de plusieurs manières. C'est là que les enfants d'Elie et de Pierre, à peine sortis de la prime enfance, allèrent poursuivre leurs études, dans des collèges ou des institutions. Celle

28. Le B.G.1742, David Eymeric demandait à sa mère de lui adresser à St-Domingue quelques pots de cuisses d'oie. Paul Butal signale l'engouement pour ce type de produit dans les Iles : cf. *Les dynasties bordelaises, de Colbert à Chaban*, Perrin, Paris, 1991, p. 70.

de la veuve Windisch née Duprat accueillit Zélie et Pauline Pauly, comme Adeline et Zamé Loche (filles d'André) comme Maly et Zélina Loche (filles d'Henry), comme Félicie Poumeau fille de Pierre-Isaac. Ulysse puis Pitter s'y rendirent également, dans un collège non précisé²⁹. C'est à Bordeaux qu'Elie avait été commis avant le grand départ. Ulysse suivit également cette voie, entre la sortie du collège et l'embarquement pour la Guadeloupe.

Au début du XIX^e siècle, Bordeaux avait perdu un peu de sa superbe, mais restait pour Bergerac la grande ville, le grand port, la grande place commerciale. Pierre Pauly de Bergerac participait au commerce du sucre, primordial entre Bordeaux et les Iles³⁰. Mais son rôle était minime dans la filière des sucres qui lui étaient adressés. En 1828, Elie Pauly et le négociant St Cyr, du Moule, lui adressèrent en commun 24 barriques de sucre brut, destinées à financer une commande de chaudières. Le 8 juillet, il écrivit à St Cyr une lettre qui définit son rôle dans l'opération sur les sucres : « *Selon vos désirs, j'écrivis le 6 à Bordeaux pour faire assurer 7200 fr pour tous risques(...) Je vais aussi remettre à une maison de Bordeaux l'autorisation de réclamer les dits sucres pour vendre le mieux possible* ». Les expéditeurs avaient envisagé de raccourcir le circuit, mais Pierre écrivait le 5 à son frère : « *Quant à vos sucres, je voudrais bien pouvoir les bien vendre, mais je ne le peux pas moi-même, il faut donc que je les confie à un négociant de Bordeaux. Je suis embarrassé de savoir à qui, je ne voudrais pas me brouiller avec pas un* ». Il choisit finalement la maison J.J. Bosc et Cie³¹ ; entre 1815 et 1818, les comptes de ventes sont établis par Dussumier et Cie, en 1819 par P.C. Damblat et Cie. Le négoce bordelais prélevait directement 2 % de commission sur les ventes en gros, mais en fait Bordeaux recevait beaucoup plus en échange de ses services d'intermédiaire³².

Selon la correspondance Pauly, le négoce Bordelais dominait également la filière des fontes du sud du Périgord. Dans cette correspondance, Bergerac apparaît en position subalterne. En cas d'une forte poussée de la demande, Bordeaux pouvait même se passer de Bergerac : « *Nos diverses forges se trouvent dépourvues dans ce moment, par les achats que les*

29. Pitter avait d'abord fréquenté à Bergerac l'école de François Barraud, instituteur et maître de pension protestant, entre 1820 et 1825, pour 150 fr de demi-pension et 10 fr « *pour fournitures, encre, plumes* » par an. En 1825, à 10 ans, il partit pour Bordeaux, en 1828-1836 il acheva ses études à Paris, à l'Institution Ste Barbe, rue de Reims, à 400 fr par trimestre, il revenait en vacances à Bergerac. C'était la volonté de son père, à qui Pierre Pauly écrivait le 8.8.1825, de Bergerac : « *Nous avons un collègue parfaitement bien dirigé et faisant de bons élèves qui se distinguent aux écoles de droit et de médecine. Nous avons aussi deux pensionnaires de demoiselles très bien montrés* ».

30. Le sucre représentait, en 1818, 74 % des cargaisons reçues à Bordeaux en provenance des Antilles. cf. A. Tudesc dans *Bordeaux au XIX^e siècle*, Bordeaux, 1969, p. 45.

31. Jean-Jacques Bosc était un négociant bordelais protestant (cf. Paul Butel. *Les dynasties...*). En 1802, sa maison livre aux frères Rolland, marchands de Bergerac, un ballot (69 lb.) et un sac (167 lb.) de poivre noir, ainsi que des produits de teinturerie : 2 tonneaux (562 lb. et 504 lb.) de bois de santal, 54 bûches (1032 lb.) de bois de campêche, un baril d'alun (169 lb.). ADD 2 J 723. La faillite de la maison Cabarrus en 1830 mit J.J. Bosc et Cie en difficulté (P. Butel). Mais cette société reçut encore des sucres en 1831 pour P. Pauly.

32. Selon quelques comptes de vente (1816-1819) portant seulement sur 10 tonnes de sucre, le fret payé aux armateurs bordelais représentait 5,5 % à 13,5 % des ventes, les assureurs bordelais recevaient 1 à 2 %, les frais de manutention-magasinage s'élevaient environ à 1 %. Est-ce bien tout ? Il y avait plus gourmand. En 1817, on peut suivre les frais acquittés par des sucres sur le trajet le Moule-Pointe-à-Pitre-Bordeaux : l'Etat reçut environ un tiers du prix de vente !

spéculateurs de Bordeaux, ont fait, car ils ont acheté jusques à celles que j'avais rebutées » (30.3.1828). Dans ces conditions, une commande de 50 chaudières, arrivée de Guadeloupe au début de 1828, ne serait pas satisfaite avant la fin de l'année, « à moins de prendre chez les spéculateurs, et alors on n'a que des pièces déjà triées et les plus fortes parce que ces Messieurs qui envoient pour leur propre compte ou de compte à demi choisissent les plus jolies et les plus légères » (5.7.1828). Et quand enfin la commande était prête, encore fallait-il pouvoir l'expédier. Les navires pour le Moule étaient rares et naturellement les armateurs bordelais étaient prioritaires : « je n'ai trouvé pas un capitaine qui voulût les prendre, tous répugnent à se charger et presque tous les armateurs en mettent pour leur compte quelques unes » (30.1.1829). Il était difficile, il était aussi assez délicat de tenter de court-circuiter ceux dont on ne pouvait pas se passer. Pierre Pauly de Bergerac était tributaire de Bordeaux. Le 12.12.1827, il décrivait ainsi sa position à son frère : « Je n'ai point acheté de forge. Je me contente de commander aux autres ce dont j'ai l'emploi. Je fais faire tout ce qui est en fer coulé, chaudières, grilles, cylindres, pivots etc... Je n'envoie et n'enverrai point sur mon compte, pour cela il faut des capitaux et suis loin d'en avoir (...) Si ton ami en veut (des chaudières), je lui en donnerai telles que je les fournis aux négociants de Bordeaux ». Le 30.3.1828, il se disait capable d'exporter directement : « Je peux facilement faire une expédition sans passer par la filière des négociants de Bordeaux et sans que personne sache à qui j'ai affaire ». Mais il fallait alors adopter une discipline de conspirateur, d'abord pour l'envoi de sucres destiné au financement de l'opération : « relativement aux capitaux, je verrais avec plaisir que les sucres fussent adressés à un négociant de Bordeaux qui aurait ordre de tenir les fonds à ma disposition et qui ne saurait pas pour quel emploi ». Quant au chargement des chaudières, il serait quasiment clandestin : « je chargerai les chaudières sans m'adresser à personne de bord à bord » (5.7.1828). La grande ville avait des yeux et des oreilles partout et il ne fallait surtout pas mécontenter la grande ville : « la maison Segondaire de Bordeaux fait espionner tout ce qui se fait (...) Ne voulant pas mécontenter pas une des maisons avec qui j'ai des rapports »... (3-12.8.1828). Il était certainement plus confortable — mais sans doute moins rentable — d'accepter la loi et les règles du négoce de Bordeaux.

Cette vision est-elle seulement celle d'un petit courtier, d'un petit intermédiaire sans capitaux, abusivement honoré du label de négociant ? Ou bien était-elle caractéristique des relations Bergerac-Bordeaux ? Dans son rapport de 1810 déjà cité, Maine de Biran n'est pas toujours très précis, mais il semble indiquer que Bergerac expédiait — avant-guerre — des fontes du Bergeracois pour les vendre « au commerce de Bordeaux ». Une « branche essentielle » écrivait-il du commerce d'expédition de la ville « évaluée à un million environ » (annuellement ?). Mais en admettant que cet ordre de grandeur soit exact, qu'en revenait-il à Bergerac ? Et ce rôle d'intermédiaire dont les profits étaient inscrits en compte à Bordeaux faisait courir des risques en cas de crise. Pierre Pauly avait traversé une période difficile sous l'Empire. En 1830, la Révolution de Juillet provoqua de nouvelles difficul-

tés : le 18.9.1830, il entretint son frère « *des faillites de Bordeaux* » en précisant : « *deux maisons m'ont accroché pour des sommes qui me font un vide immense* ». Il envisageait de vendre Poulvère³³, il lançait un appel au secours : « *si tu pouvais réaliser vingt sacs (20 000 fr) je te donnerais hypothèque* »...

Ces échanges contribuaient à ouvrir Bergerac sur une Amérique tropicale encore assez mal connue : en 1819, Pierre Pauly raconte à Elie que son fils Pitter, le petit créole, « *demande des bananes qu'il dit être du fruit* »... Mais rien ne permet d'affirmer, au vu de cette correspondance, que l'industrie et le commerce de Bergerac profitaient sensiblement des débouchés coloniaux.

A l'exception des fontes, les produits expédiés par Pierre Pauly étaient surtout destinés à satisfaire les besoins d'Elie et de quelques connaissances et ceci dans d'étroites limites. L'industrie agro-alimentaire approvisionnant Pierre Pauly en fruits et légumes séchés ainsi qu'en confits pour la Guadeloupe, c'était Zélie Pauly, la fille de l'expéditeur, travaillant dans sa cuisine. L'importante commande de vêtements pour esclaves de 1819 semble avoir été sans lendemain, en 1820 Elie se contenta de demander un devis. Une commande de bâts à mulets avait pu être honorée en 1827, mais il n'en fut pas de même en 1829, « *attendu que l'ouvrier qui avait fait les autres ne travaillait plus* » et que personne d'autre, apparemment, ne pouvait répondre à la demande à Bergerac : Pierre Pauly envisageait de s'adresser à Villeneuve. En 1816, Elie demanda le prix de briques réfractaires de Bergerac (il lui en fallait 50 « *milliers* ») rendues à Bordeaux, et la même chose pour des carreaux de 6 pouces de côté. Pierre lui répondit que les briques « *de Nantes valent mieux pour la colonie* » ; quant aux carreaux, « *ceux d'ici ne valent rien, on se sert de ceux qui se font du côté de Bordeaux* ». En 1828, il écrivait à Elie « *qu'il n'y a pas de mauvaise volonté si je n'ai pas fait finir les objets que tu me demandais pour toi et ton voisin. La crainte de payer trop cher m'a seule décidé à vous consulter. Les ouvrages que l'on fait ici sont mieux conditionnés que ceux que l'on fait à Bordeaux pour la pacotille, et par conséquent on ne peut pas les donner au même prix, d'un autre côté, nos ouvriers n'ont pas l'habitude de faire ces sortes d'ouvrages et craignent de se tromper* ». Problème de main d'oeuvre spécialisée, problèmes de qualité, de prix, de rapport qualité-prix. Mais problèmes pour qui ? Pas pour Pierre ou Elie, qui pouvaient trouver ailleurs – à Bordeaux par exemple – ce qu'ils ne trouvaient pas à Bergerac. Pas pour l'artisanat bergeracois, qui de toute évidence n'était guère harcelé et bousculé par une importante demande coloniale lui imposant de s'adapter.

Le bilan du XVIII^e siècle avait été pour Bergerac un bilan de stagnation et dans le premier tiers du XIX^e siècle la population resta stable³⁴. Le vieil

33. Circonstance aggravante, depuis trois années consécutives, les gelées avaient anéanti le revenu (et même en partie le capital) du vignoble : « *les années 1828 et 1829, j'ai été sans revenu de ma propriété par suite des gelées d'hiver, je n'aurai rien du tout cette année et ne peux pas compter sur grand chose l'an prochain, la plupart des pieds de vigne ont été galés* » (13.9.1830).

34. Costedoat (R.), *Bergerac : circulations et identité de la ville au XVIII^e siècle*, Actes du XLIII^e congrès de la Fédération Historique du Sud-Ouest, (Bergerac, 21-22 avril 1990), à paraître en 1992.

écosystème suivait toujours les lois de l'équilibre, c'est ailleurs, particulièrement à Bordeaux, que se concentraient les dividendes de l'Exclusif.

La colonisation de l'Amérique a favorisé l'apparition ou le développement de certaines fortunes prodigieuses comme celle de Bordeaux au XVIII^e siècle. Elle a coûté très cher à l'Amérique et à l'Afrique. Aujourd'hui des voix s'élèvent contre le « *triomphalisme* » de certaines manifestations commémorant le cinquième centenaire, on parle de « *déchirure planétaire* »³⁵. Très modestement, les archives Pauly parlent aussi à leur manière de déchirure. Elles rappellent le prix payé par bien des rêveurs d'Amérique, innocents prédateurs venus d'Europe. Elie et Ulysse Pauly ont trouvé une mort misérable au bout d'un long voyage de 1800 lieues. Elles rappellent aussi que Bordeaux n'était pas Bergerac.

R.C.*

* Saint-Sauveur.

35. Voir par exemple l'article de Jean Chesneau dans *Le Monde diplomatique*, décembre 1991.

1. COMPTE ENTRE PIERRE PAULY AINE DE BERG

1. COMPTE ENTRE PIERRE
ET ELIE PAULY JEUNE

			DOIT
1815			
9 août	Que je lui ai expédié par le navire L'Eugénie, cap. Sautet		
	193 marmites à nègres	fr 367,80	
	Port au bateau et arrimage	12,00	
	Prime d'assurance sur 400 fr à 2,5 %	10,00	389,60
24 août	Que je lui expédié par le brick La Bonne Emilie, cap. Porée		
	24 chaudières montant ensemble		2895,09
1816			
15 mai	Que je lui ai expédié par La Célimie, cap. Lan		
	21 chaudières à rebord pesant 215,15 qx à 21 fr	4518,15	
	4 grillages en fer pesant 54,15 qx à 18 fr	983,70	
	Arrimage à 1 fr par chaud et 1 fr par t	23,50	
	Prime d'assurance payée à M. Otard sur 5650 fr à 2 %	200 (sic)	5725,35
3 juillet	Que je lui ai expédié par le brick Le Mars, cap. Scolan		
	6 grillages en fer pesant 82,50 qx à 18 fr	1485,00	
	Port à bord et arrimage	19,50	
	Prime d'assurance payée	31,00	1535,50
16 juillet	Payé pour son compte à Mme Vve Lantourne		6435,40
26 juillet	Que je lui ai expédié par La Marie-Thérèse, cap. Descrambe		
	16 chaudières à rebord pesant 138,25 qx à 21 fr	2903,25	
	Arrimage à 1 fr + assurance (M. Otard, à 2 %)	75,00	2978,25
5 octobre	Que je lui ai expédié par Le Charles, cap. Henon		
	4 chaudières à rebord pesant 49 qx à 21 fr	1029,00	
	Arrimage à 1 fr + assurance (M. Otard, 2 %)	25,00	1054,00
	Payé à M. Arnaud les assurances sur 1200 fr par L'Emilie (sic), cap. Sautet	24,00	
	2700 fr par La Bonne Emilie, cap. Porée	54,00	78,00
	Ma demi de bénéfice sur les 192 (sic) marmites expédiées le 9 août 1815 par L'Eugénie, s'élevant sur son compte du 29 octobre dernier		172,74
	Un modèle en bois pour les grillages en fer		30,00
1817			
17 janvier	Payé à M. Otard les assurances sur 8000 fr sur les 12 fûts venus par La Bonne Emilie, cap. Porée, à 2,5 %		240 (sic)
	Ma demi de bénéfice sur les 12 chaudières marquées E.P.J.R. expédiées par La Bonne Emilie (cf. son compte, 14 10 1817)		1178,16
1818-1819			
	Dépenses pour enfants et domestiques + solde autre compte		11009,55
			33720,93

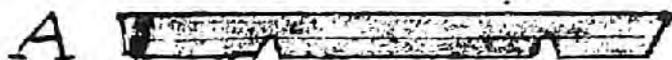
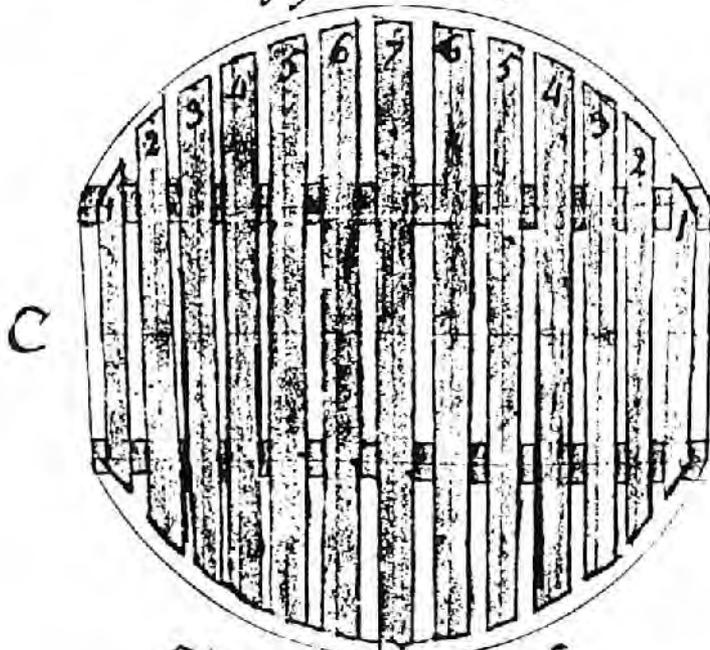
ET ELIE PAULY JEUNE DE LA GUADELOUPE

LY AINE DE BERGERAC
LA GUADELOUPE

			AVOIR
1815			
5 nov.	Le produit de 12 barriques sucre brut reçues par le navire la Mariette, cap. Bidois, vendues par MM. Dussumier et Cie de Bordeaux	5592.30	
	A déduire prime d'assurance sur 8500 et commission remboursée à Dussumier et Cie	255.00	5337.30
1816			
15 mai	Le produit de 7 bques sucre brut et 3 bques 2 quarts sucre terré reçus par le brick La Bonne Emilie, cap. Porée, vendus par MM. Duddumier et Cie de Bordeaux (cf. compte remis le 11 octobre)		7358.10
10 oct.	Le produit de 9 bques, 2 tierçons 3 quarts sucre brut reçus par L'Eugénie, cap. Sautet (cf. compte remis le 11 octobre)		4265.55
1817			
25 avril	Le produit de 2 bques sucre brut, 1 bque terré, 2 barils vieux cuivre reçus par L'Alfred, armateur Rubichon, vendues par MM. Dussumier et Cie de Bordeaux	3243.43	
	A déduire		
	Sur la bque sucre terré que j'avais fait porter ici que ces MM. portaient sur leur compte précité au prix présumé de 115 fr ne s'est vendue que 110 fr, ce qui fait qu'il faut déduire par défaut de produit, de poids ou autre	113.85	
	Plus pour droits d'octroi sur le cuivre, et de douane sur la bque sucre terré	602.23	2527.82
7 sept.	le produit de 4 bques sucre brut reçues par L'Eugénie, vendues par MM. Dussumier et Cie de Bordeaux		1882.30
1818			
21 janv.	Le produit de 6 bques sucre brut que Savarin avait envoyées à MM. Dussumier et Cie et qu'il m'a fait remettre	2576.58	
	Retenu par ces MM. que Savarin leur devait	98.45	2478.13
1 déc.	Que j'ai reçu de M. Lemericié négociant à Bordeaux, suivant le reçu que je lui ai fourni au bas de la procuration de mon frère et de son épouse	9153.58	
	A déduire		
	Enregistrements de la procuration	35.00	8250.13
	Compté à M. Bonnet horloger à Bordeaux	900.00	32009.33
			<hr/>
	Debiteur à nouveau pour solde		1621.60
			33720.93

*Arrêté le présent compte, sauf erreur et omission
Bergerac le 31 octobre 1819
Signé : Pauly aîné.*

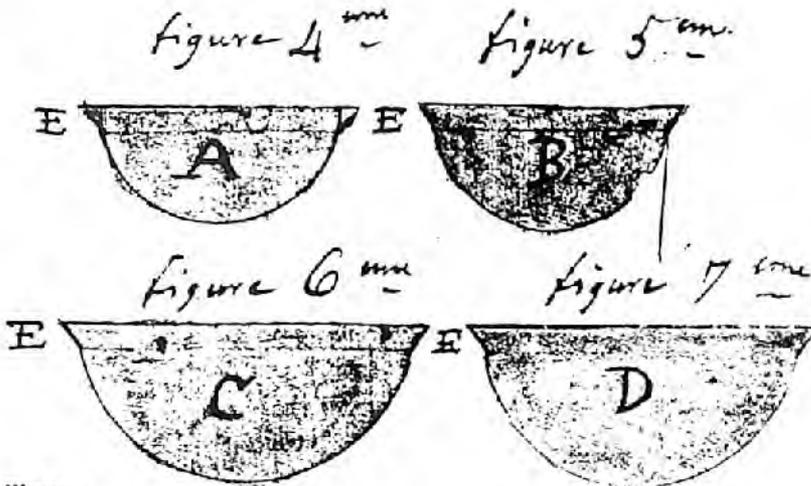
2 A. GRILLAGE

figure 1 ^{ore}figure 2 ^{ore}figure 3 ^{ore}

50 pouces de diamètre
des côtes tronquées.

54 pouces de diamètre
des côtes circulaires.

2 B. CHAUDIERES A SUCRE

**Grillage****Fig. 1 A :**

Une « grille » de fer fondu ou battu de 2,5 pouces (6,7 cm) de largeur à sa face supérieure et 2 pouces (5,4 cm) à sa face inférieure pour l'écoulement des cendres. Hauteur : 3,5 pouces (9,5 cm). Crans pour fixer sur B.

Fig. 2 B :

Support à section triangulaire, 4 pouces (10,8 cm) de hauteur sur chaque face. Longueur : 60 pouces (1,62 m). Crans pour A.

Fig. 3 C :

Grillage monté. Vue de dessus : les 13 « grilles » sur leurs 2 supports. Intervalles : 1,25 pouce (3,4 cm) entre les grilles.

Chaudières**Fig. 4 A :**

ø 46 pouces (1,24 m) profondeur 22 pouces (0,59 m). Appelée Batterie.

Fig. 5 B :

ø 52 pouces (1,40 m) profondeur 24 pouces (0,65 m). Appelée Flambeau.

Fig. 6 C :

ø 58 pouces (1,57 m) profondeur 26 pouces (0,70 m). Appelée Propre.

Fig. 7 D :

ø 66 pouces (1,78 m) profondeur 28 pouces (0,76 m). Appelée La Grande.

E :

Bord de 2,5 pouces (6,7 cm) de largeur, « inclinant en dehors de 45 degrés à partir de la perpendiculaire et point d'oreilles ».

3. CHAUDIERES EXPEDIEES EN GUADELOUPE

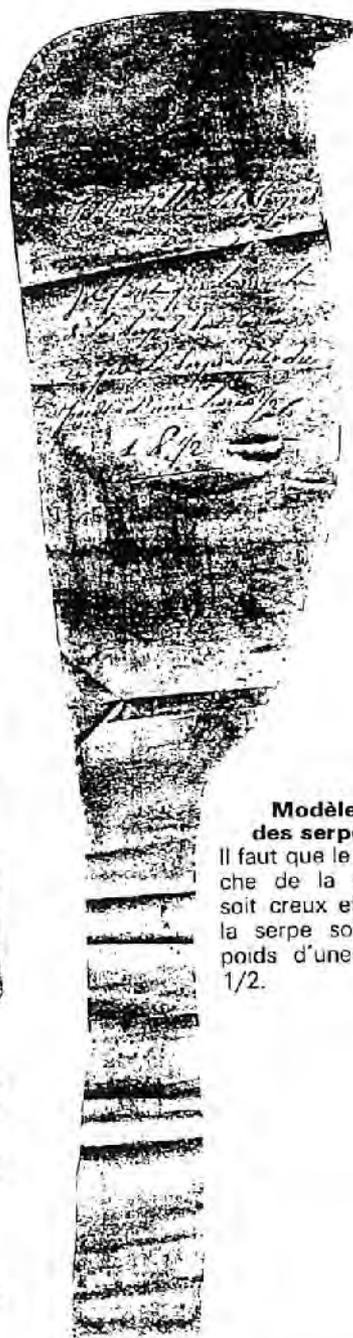
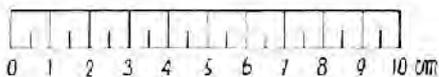
CARACTERISTIQUES DE 4 CHAUDIERES A REBORD expédiées de Bordeaux à la Guadeloupe par Pierre Pauly aîné de Bergerac chargées le 5.10.1816 sur Le Charles, capit, Hénon		
	Diamètre (à l'ouverture)	Poids (en livres de 500 g)
N° 95	52 pouces	800 livres
N° 96	54 pouces	1000 livres
N° 97	68 pouces (sic)	1650 livres (sic)
N° 98	66 pouces	1450 livres
4 chaudières		4900 livres
Ensemble : 49 quintaux (de 50 kg) à 21 fr le quintal		1029 fr

COMPTE DE VENTE, FRAIS ET NET PRODUIT DE 20 CHAUDIERES A SUCRE reçues par Le Solide et vendues à MM. Lieutaud et Segond et Cie pour compte et risque de M. Pauly aîné de Bergerac		
Pour 20 chaudières contenant 986 pouces à	3,60 F	fr 3549,60
payable à 4 et 6 mois		
Frais à déduire :		
Fret, avaries et chapeaux	206,32	
Droits d'entrée sur 2290 fr à 1 %	22,90	
Commission sur 3549,60 fr à 5 %	177,48	fr 406,70
Net produit au crédit de M. Pauly, sauf rentrées		fr 3142,90
Moule, le 15 mai 1830. St Cyr		

4. PATRON EN PAPIER ENVOYES PAR ELIE PAULY EN 1802

**Modèle des hoes**

Il faut que la tête soit très forte et de la même largeur que le modèle. Il faut que le col soit très fort et court. Il ne faut pas que la houe soit plus longue ou plus large que le modèle. Il faut que la rée (raie?) en bas soit de bon acier.

**Modèle des serpes**

Il faut que le manche de la serpe soit creux et que la serpe soit du poids d'une livre 1/2.

« La souveraineté est une opinion ! » (à propos d'Orélie Antoine I^{er} et de la « découverte » du « Nouveau Monde »)

par Roland VERGNAUD

La courtoisie et plus encore la lucidité l'exigent : je demande l'indulgence du lecteur qui ne trouvera probablement pas dans le texte de cet article la profondeur philosophique et l'érudition historique correspondantes à l'ambition de son titre... Cependant comment résister à l'aimable invitation qui m'est faite d'évoquer Orélie Antoine I^{er}, roi d'Araucanie et de Patagonie ?

Cette fois, la tâche est plus ardue, puisqu'il s'agit de situer mon propos dans le cadre du demi-millénaire de la découverte faite par Christophe Colomb, c'est-à-dire un événement précédent de 366 ans l'arrivée d'Orélie Antoine sur le continent américain.

Qu'on me pardonne cette note personnelle, mais il ne me semble pas inopportun de signaler au lecteur combien erroné est le vocable « Nouveau Monde » ! Certes, 1492 est une date importante pour l'Histoire de notre « Planète bleue » comme on a aujourd'hui coutume de l'appeler.

Descendant d'une famille (paternelle et maternelle) limousine depuis le XVIII^e siècle, quel que soit l'ancêtre considéré, je n'en ai pas moins une

double nationalité, étant né à Buenos-Aires où mes parents étaient en poste diplomatique. Pour moi, venu au monde sur ce continent sud américain, « la nouveauté » a résidé dans le voyage en sens inverse.

Toujours est-il que dans la nuit du 11 au 12 octobre 1492, Christophe Colomb débarquait sur la première terre, une île des Indes occidentales, appelées plus tard l'Amérique. Il existe une controverse ayant pour objet le caractère hasardeux de cette « découverte » et des études documentées récentes se livrent à des démonstrations intéressantes sur le point de savoir si Christophe Colomb, avait ou non, conscience de mettre le cap sur autre chose que les Indes orientales prises à revers ; si à l'arrivée il connaissait, ou pas l'étendue de sa méprise. C'est assurément une question importante, mais en dehors d'un rappel de cette discordance, il ne saurait être ici possible de se prononcer. Au reste, gageons que dans les mois à venir d'autres livres seront édités tant en France qu'à l'étranger sur ce thème.

Ce n'est pas là notre propos, en revanche il m'a semblé qu'on pouvait se situer sur le terrain qui est le mien, dans mes travaux universitaires, particulièrement à partir de cette affirmation : « la souveraineté est une opinion ! ». Inconsciente ou affirmée, à des degrés divers, la notion que l'on a de sa souveraineté peut prendre une ampleur inattendue et parfois brusque, violente, que ce soit chez un individu ou un peuple.

Lorsque cette conscience est engourdie par les rigueurs de l'histoire, il arrive parfois qu'elle sorte de son hibernation avec une stupéfiante rapidité, au point que les artisans même de ce réveil sont pris de vitesse. Nous avons de cela une impressionnante vision dans cette dernière décennie du XX^e siècle. On me pardonnera cet anachronisme, mais, qui n'a été frappé d'assister aux Jeux olympiques d'Albertville, à la montée, sur la plus haute marche du podium, quand un athlète de « l'équipe unifiée » (ancienne URSS) avait emporté la médaille d'or, du drapeau et de l'hymne olympiques ? Plus près de nous encore, lors des championnats du monde de gymnastique à Paris, lorsqu'un Coréen du nord, un Chinois et un membre de la CEI se partagèrent la première place, on vit le Coréen et le Chinois tapoter l'épaule du ressortissant de la CEI lorsque se fit entendre un hymne inconnu et le champion concerné écartant les bras en haussant les épaules avec la moue caractéristique signifiant : « je n'en sais rien » preuve qu'il était dépassé (pour l'anecdote il s'agissait de l'hymne de la Fédération internationale de gymnastique suppléant celui de la défunte URSS. Qu'en sera-t-il pour les Jeux de Barcelone ? Verra-t-on flotter, par exemple, les drapeaux de la Croatie ou de la Bosnie-Herzégovine ? Pour n'avoir point à y revenir, disons, dès à présent qu'Orélie Antoine avait son drapeau (tiercé en fasces d'azur argent et sinople) (bleu, blanc, vert) et un hymne composé à son intention par Guillermo Frick (à Valdivia).

Il importe d'appeler l'attention du lecteur sur le point qui nous intéresse particulièrement aujourd'hui, la rencontre souvent sanglante, toujours incompatible, entre deux souverainetés, élisant la même aire géographique pour se manifester. On serait tenté de dire à l'instar du prince de Bismarck : « *Beati possidentes* » (« heureux ceux qui possèdent), signifiant

par là que cette possession de fait d'un pays sur lequel on prétend exprimer des droits est un avantage.

C'est cet avantage qui fit défaut aux conquistadores dans le cône extrême sud de l'Amérique latine, les indigènes peu soucieux de l'opinion professée à leur encontre par les candidats envahisseurs, se bornèrent à faire avec ces nouveaux venus, ce que des décennies plus tôt ils avaient fait au détriment de l'empire du Cusco et de son extension vers le sud : protéger



Orallo, Antoine de Tournes, aventurero francés autoproclamado "rey de la Arica"

LENTIO

DIRECTOR DEL DIARIO LA TERCERA: Arturo Román Herrera.
 COORDINADOR GENERAL DE SUPLEMENTOS: Andrés Guzmán.
 REPRESENTANTE LEGAL: Bernardo Pérez Arce.
 REDACTORA JEFA: Teresa González Ramos.
 REDACTORES: José María Ripstein, Jimena Cannabino, Gilberto
 Wilson y Jimena González Bosque. SECRETARIA: Ebe E. Gómez.
 ASESOR ARTÍSTICO: Domingo Guzmán. DIAGRAMACIÓN: Carlos
 ... JEFE DE FOTOGRAFÍA: Alejandro Moreno.

Este
 día
 de
 junto
 con
 del
 de
 de
 de

leur territoire ! Si les divers peuples constituant la nation araucane, n'ont, à l'évidence, auprès de nos contemporains, pas la notoriété des Aztèques, des Mayas ou des Incas, c'est que, lors de leurs expéditions, Colomb, Cortes et Pizarre, ont rapporté des butins dérobés aux civilisations qu'ils venaient de dominer. Hélas, la stupidité rejoignant la cupidité, ils refondirent souvent d'authentiques oeuvres d'art dont le malheur était d'être en or. Ils eurent la partie moins belle avec la nation araucane, jalouse efficacement de son indépendance et de son inviolabilité. Hors le poème épique de Alonso de Ercilla y Zuniga, la « *Araucana* » ils n'auraient guère eu à exposer que des revers et préférèrent de ce fait l'oubli des Araucans à leur « promotion » culturelle.

Il convient, en espérant ne heurter aucune sensibilité (car ce n'est pas, vous vous en doutez, mon objectif) de formuler ici un regret, celui que notre compatriote, Léo Magne ait cru opportun d'intituler son livre :

« *L'extraordinaire aventure d'Antoine de Tounens, gentilhomme périgordin, avoué, conquistador, roi d'Araucanie-Patagonie* » (Éditions Latino-américaines, Paris, 1950, p. 200) ; alors même qu'en ce demi-millénaire de la découverte des Indes occidentales, nous allons pouvoir mesurer les réactions aussi justifiées qu'hostiles des Amérindiens face au vocable d'un exotisme discuté et historiquement douloureux véhiculé par le mot *Conquistador*.

Revenons à notre propos : la souveraineté définie comme une opinion. Il s'agit d'un concept relatif puisqu'étymologiquement elle vient du latin classique *superus* (« supérieur »). Voilà que se trouve posée la question de la supériorité du droit sur la force. Plus, même, la supériorité de la légitimité sur la légalité, cette dernière pouvant résulter d'un mécanisme observé dans la forme et récusable sur le fond. Vient alors une seconde considération ou, si l'on veut, spéculation.

Ce concept légitime de supériorité peut-il être soustrait du *de jure et facto* ? et à défaut de jouissance matérielle d'un territoire la souveraineté peut-elle survivre, ou, et c'est encore une question plus subtile, être transférée et indemne ? De multiples exemples peuvent ici nous servir d'illustration quant à la nature des questions qui viennent d'être posées. Dans le chapitre de ma maîtrise¹ intitulé « Fondation de la Monarchie orélienne », je plaçais en exergue cette citation extraite du discours de Bayeux prononcé par le Général de Gaulle le 16 juin 1946 : « (...) C'est ici, que sur le sol des ancêtres, a réapparu l'Etat, l'Etat légitime, parce qu'il reposait sur l'intérêt et le sentiment de la Nation ; l'Etat dont la souveraineté réelle avait été transportée du côté de la guerre, de la liberté et de la victoire, tandis que la servitude n'en conservait que l'apparence ». Il est donc manifeste par cet exergue, que face à la volonté de conquête hispanique (plus ou moins réussie) les Amérindiens pouvaient moralement nier la souveraineté des envahisseurs. On peut s'interroger sur la faculté pour un peuple de transférer tout ou partie de cette souveraineté à un individu (il est clair que ce disant je schématise). Cette interrogation aussi valable de nos jours qu'il y a un demi-millénaire

1. L'Élévation de la Monarchie Orélienne fondée en Araucanie. Université de Paris X Nanterre, 1976.

est au cœur de la question monarchique orélienne. On la trouve posée dans la déclaration des Droits de l'Homme de 1789, et plus particulièrement dans son article 3 qui proclame : « Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément. On peut concevoir que la nation araucanienne ait pu permettre à Orélie Antoine de se prévaloir d'une souveraineté émanant d'elle ». Il y aurait là matière à glose notamment parce que l'acte fondateur du 17 novembre 1860 et la Constitution de la même date sont respectivement une auto proclamation et une constitution accordée, bien qu'en face de ces deux actes et convergeant vers les mêmes conclusions, l'on puisse faire état d'un référendum (plébiscite) de ratification.

Le cacique Lorenzo Salvador Cejas Pincen que les Périgordins connaissent puisqu'il y a cinq ans il fut leur invité, insistait beaucoup, lorsque je m'entretenais avec lui du sujet, sur le fait que les Mapuches avaient institué Orélie Antoine leur ministre plénipotentiaire devant le concert des nations, avertis qu'ils étaient de l'extrême difficulté qu'il y aurait pour eux à se faire entendre par les nations occidentales (par les Blancs : « Huincas »).

Ainsi peut-on relier par un fil continu la sauvegarde et la transmission de la souveraineté des peuples agressés lors de la découverte du « Nouveau Monde » à la proclamation de la monarchie orélienne.

Encore fallait-il que cette opinion fut par coïncidence reconnue d'Orélie Antoine lui même car il était fort improbable, a priori, que ce natif de la Chèze, commune de Chourgnac-d'Ans, rencontre dans son destin des peuples si éloignés de lui et si méconnus de ses contemporains.

Or, indubitablement, Orélie Antoine professait l'opinion de sa souveraineté et ce, quels que fussent à son égard les revers de la fortune. Le plus atypique dans le cas de la monarchie orélienne, par rapport à d'autres similaires tel qu'il y en eut à son époque, c'est qu'il se soit trouvé génération après génération un prétendant pendant 132 ans (à compter de la proclamation de la monarchie) pour pouvoir, en cette année commémorative du demi-millénaire du voyage de Christophe Colomb, se poser comme héritier et témoin des droits souverains de l'Araucanie, si ce n'est dans notre monde en accélération, affirmer sa volonté d'indépendance, au moins exiger le respect des Indigènes, de leur dignité, de leur culture. Un prince résidant dans la propre maison d'Orélie Antoine à la Chèze, et y ayant ouvert un musée des rois d'Araucanie.

Mais cela étant souligné, il ne m'apparaît pas possible de faire silence sur un aspect qu'en d'autres lieux j'aurai l'occasion de développer : dans son journal « *La couronne d'Acier* », publié à Marseille après la chute de Napoléon III, Orélie Antoine manifestait une rancœur certaine à l'encontre des Bonaparte (alors, notons le au passage, que son successeur désigné animait à Reims des comités pro-bonapartistes et allait assister à la proclamation, à Londres, du prince impérial par l'impératrice Eugénie). On peut imaginer que la déception d'Orélie Antoine était proportionnelle aux espoirs qu'il avait fondés d'une intervention plus décisive, en sa faveur, de la part du second Empire, et du troisième Napoléon. Ce reproche suppose dans

l'intention autant que clair dans le texte, n'est pas juste. En effet, durant le XIX^e siècle, il y eut en Europe une certaine « Valse des trônes », mettant à profit les recompositions d'Etats afin de voir dévolue la couronne de tel pays nouveau ou reconstitué, à tel prince d'une illustre famille, et ce n'était pas toujours chose aisée.

Je n'en prendrai qu'un exemple sur notre vieux continent. Le 7 juillet 1887 la princesse Clémentine fille du roi Louis Philippe, épouse du prince Auguste de Saxe Cobourg Gotha, voyait aboutir le résultat d'habiles et longues manoeuvres diplomatiques. Jusque là toute sa parenté s'installait sur les divers trônes d'Europe sans qu'elle puisse en trouver un pour elle même. On imagine, comme le rapporte dans son livre Ghislain de Diesbach² quelle fut sa satisfaction lorsque le prince Alexandre de Battenberg dut abandonner le trône de Bulgarie qu'il occupait « sous la haute surveillance » de la Russie. Son fils fut élu prince héréditaire de Bulgarie sous le nom de Ferdinand Ier. M. Ghislain de Diesbach rapporte l'anecdote suivante et je préfère ici le citer : « *Pendant quelques années l'accession de cet esthète délicat au trône de Bulgarie, ne fut pas reconnue par les grandes cours européennes, furieuses du tour que leur avait joué la princesse Clémentine, et un jour que le prince Ferdinand, de passage à Paris, croisait son oncle, le duc d'Aumale, ce dernier s'excusa de n'avoir pas répondu à son salut en disant : » je suis comme les Puissances, je ne te reconnais pas ! »*

Orélie Antoine pouvait-il espérer meilleur traitement que le petit-fils de Louis Philippe ?

R.V.

2. Les Secrets du Gotha, Paris, 1964, éd. Julliard.

De quelques Périgourdins ayant eu charge ou mission aux Amériques

par Michel RATEAU

L'intitulé de cet article se veut volontairement « parlant ». Il ne s'agit nullement d'un recensement systématiquement mais bien, simplement de la communication de relevés de lecture et d'archives. Les charges et fonctions ne sont considérées que dans les domaines de la diplomatie, de la politique, administrative ou non, de la contribution à l'enseignement et à la formation et de celles des missions religieuses. La taille de cette contribution aurait dépassé les limites du raisonnable s'il avait fallu inclure les soldats et officiers, les marchands itinérants, les scientifiques, les immigrants « ordinaires » et les aventuriers de tous poils...

Etablir un bilan sommaire sur ces personnages, c'est aussi lancer un appel aux lecteurs qui souhaiteraient enrichir la liste. Par avance, qu'ils en soient ici remercier. Déjà, ma gratitude s'adresse à Mmes M. Bardet et J. Faure, à M. et Mme Ph. Rossignol (Président C. Hist. des Caraïbes), à MM. Bitard, R. Costedoat, M. Dupouy (Président des Amitiés généalogiques bordelaises), J. Lagrange, R. Leboucher, H. de Montferrand, G. Mouillac, M. Pillard, au père Pommarède, E. Vautier, ainsi qu'au personnel des bibliothèques municipales de Bergerac et de Périgueux, à celui des archives municipales de Bergerac et départementales de la Dordogne à Périgueux.

SOURCES EN REFERENCE

a) Bibliographie :

- Barreau Jean, Les Guerres en Guadeloupe au XVII^e siècle (1703, 1759 et 1794), extrait du *Bull. de la Soc. d'hist. de la Guadeloupe*, n° 25 (1703), n° 27 (1759) et n° 28 (1794), pub. en 1975 et 1976, 129 p.
- Breton, père Raymond, Bibliothèque d'hist. antillaise (Coll. pub. par la Soc. d'histoire antillaise, n° 3), *Relations de l'île de la Guadeloupe*, t. I, Basse-Terre, 1978, 214 p.
- Chaix-d'Est-Ange Gustave, comte d'E.-A., *Dict. des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIX^e siècle*, Evreux, 1903-29, 20 vol.
- Courcelles, le Chevalier de, *Dict. hist. et biographique des généraux français depuis le XI^e siècle jusqu'en 1820*, Paris, 1820-1823, 9 vol. (le dernier inclut 1823).
- Du Puis, père Mathias, *Relation de l'établissement d'une colonie française dans la Guadeloupe île d'Amérique et des mœurs des Sauvages*, reproduction à l'identique de l'éd. de 1652, Basse-Terre, Soc. d'hist. de la Guadeloupe, 1972, 248 p.
- Froidefond de Boulazac, Alfred de, *Armorial de la noblesse du Périgord*, Laffitte Reprints, Marseille, 1976, (réimpression de l'éd. de Périgieux, 1891), 2 t. en 1 vol.
- Girod François, coll. *La vie quotidienne de la société créole (Saint-Domingue au XVIII^e siècle)*, Hachette, 1972, 238 p.
- Gisler Antoine, *L'Esclavage aux Antilles françaises (XVII^e-XIX^e siècles)*, Ed. Karthala, Paris, 1981, 228 p.
- Gourgues, vicomte de, *Dict. topographique du département de la Dordogne*, Paris, 1873.
- Hozier, comte Charles d', et A. E. B. de Stadler, *Armorial général, ou registre de la noblesse de France*, Ed. du Palais Royal, 1970, réimp. en fac-simile de Firmin-Didot frères 1865-1908, 7 registres en 11 vol. et un Index.
- Jouanel André, *Bergerac et la Hollande* (Les vins de Monbazillac, le papier, les relations familiales), Bergerac, Imp. gén. du Sud-Ouest, 1951, 157 p.
- La Chenaye-Desbois, *Dict. généalogique...*, Paris, 1863-1876, 19 vol.
- Lacour M.A., *Hist. de la Guadeloupe*, Basse-Terre, 1855-1860, 4 t. (dont Index par Ph. et B. Rossignol, IDEG, 1986).
- Lafon Ch., *Les ex-libris et les fers de relecture périgourdins antérieurs à la période moderne*, Paris-Périgieux, 1935, 201 p.
- Martinillo Henri, *Les Hommes et les œuvres*, Dict. biographique des contemporains, Paris, les Pub. encyl. et litt., 5 vol., sans date.
- Montel Glénisson Caroline, *Un tour de France canadien*, Soc. hist. du Lac Saint-Louis, Montréal, Canada, Ed. de la Presse, 1980, 361 p.
- Pérotin-Dumon Anne, *Etre patriote sous les tropiques*, Bibliothèque d'hist. antillaise n° 10, Basse-Terre, 1985, 340 p.
- Rouméjoux Anatole de, *Bibliographie générale du Périgord* (en collaboration avec Ph. de Bosredon et F. Villepelet), Slatkine Reprints, Genève, 1971, 3 vol., en un.
- Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France...* Paris, 2^e éd., 1872-75, 21 vol.
- Saint-Saud, le comte de, *Additions et corrections à l'armorial du Périgord*, Périgieux, 1930, 178 p.
- Saint-Saud, comte de, *Généalogies périgourdines*, Bergerac, 1898-1925, 2 vol.
- Saint-Saud, comte de, *Essais gén. périgourdins*, Paris, 1934, 394 p.
- Saint-Saud, comte de, *Nouveaux essais gén. Pér.*, Paris 1942, 435 p.
- Schnakenbourg Christian, *Recherches sur l'hist. de l'industrie sucrière à Marie-Galante*, extrait du *Bull. de la Soc. d'hist. de la Guadeloupe*, n° 48-50, 1981, 144 p.
- Schoelcher Victor, *Des colonies françaises, abolition immédiate de l'esclavage* (reprod. de l'éd. de 1842), Basse-Terre et Fort-de-France, 1976, 443 p.
- Vanony-Frisch Nicole, *Les esclaves de la Guadeloupe à la fin de l'Ancien Régime d'après les sources notariales (1770-1789)*, (extrait du *Bull. de la S.H. de la G.* n° 63-64) 1985.



Localisation des toponymes cités

b) Documents d'archives :

- Dessalles L. et Villepelet F., séries A. et B, 2 vol., sénéchaussées de Périgueux, Bergerac et Sarlat, A.D.D. Périgueux, 1882 et 1899.
- Becquart N., sous-série 5 E et archives communales (reg. paroissiaux et état-civil jusqu'à l'an XIII, *Répertoire numérique*, Périgueux 1968, A.D.D.
- Villepelet (vol. I) et avec Dumas A. et Lavergne G. (vol. II), A.D.D., *Inventaires sommaires*, Périgueux 1906 et 1923 ; série E suppl.) pour les arrondissements de Périgueux (t. I) et de Nontron (t. II) ;
- Villepelet et Lavergne G., *Inventaire sommaire des registres par arrondissement de Bergerac, Ribérac et Sarlat* (polycopié, 1905-1911).
- Hardy Michel, *Inventaire sommaire des archives communales (Périgueux) antérieures à 1790*, Périgueux, 1894.
- Les Annales du conseil souverain de la Martinique, ou tableau historique du Gouvernement de cette colonie, Chez J.B. Puynesge, Imprimeur-libraire, Bergerac 1786, 2 vol. en un; cet ouvrage, consultable à la B.M. de Périgueux, porte la cote C 461. C'est Pierre François « Régis » Dessalles, « avocat, franc-maçon, qui les fait publier sans nom d'auteur. Son petit-fils Pierre dit Adrien Dessalles, sera l'auteur de l'Hist. générale des Antilles, en 1846-1848, dans laquelle il inclura les mêmes annales ». Ces références sont extraites de *Généalogies de familles bourbonnaises* par Henri de Frémont, autoédition, Courbevoie (92), 1990, 192 pages.
- A.N., Guide des sources de l'histoire de l'Amérique latine et des Antilles dans les archives françaises, A.N., Paris 1984.
- I.N.S.E.E. Nomenclature des rameaux, écarts et lieux-dits habités de la Dordogne, Limoges 1954, 2 vol.
- Haack, (Atlas Mondial), Hausatlas, Leipzig, 1965.

c) Abréviations

- A.D. = Archives départementales.
- A.D.D. = Archives départementales de la Dordogne.
- A.M. = Archives municipales.
- A.M.E.C. = Arch. munic. état-civil.
- A.N. = Archives nationales.
- B.M. = Bibliothèque municipale.
- c. = canton (le mot commune n'est jamais abrégé).
- Chr. = chevalier.
- St-L. = de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.
- L.H. = Légion d'honneur.
- B.S.H.A.P. (et S.H.A.P....) = Bull. de la S.H.A.P.
- S.H.A.T. = Service historique de l'armée de Terre, 94-Vincennes.
- S.H.P.F. = Soc. de l'hist. du protestantisme français, 75-Paris.

ABZAC, Jean-Louis Paul d', vicomte*Ses origines*

Les d'Abzac, de la Douze, de La Cropte, de Cazanac, de Mayac, de Mauzac, de Falgueyrac et autres lieux, sont une très ancienne famille de la province, connue dès le XII^e siècle¹.

Faute de documentation, son état-civil n'a pu être reconstitué. Il est le fils de Gabriel Alexis, comte d'Abzac, née vers 1811, mort au château de Griffoul près de Carsac, Dordogne, le 4.01.1894².

Sa vie

Il a d'abord été nommé consul général à La Nouvelle-Orléans puis à New-York en 1888. Il est l'auteur d'une enquête sur la navigation, l'immj-

gration et le commerce français à La Nouvelle-Orléans en 1876, publié à Paris en 1876, in-8°.

Notons qu'un Paul d'Abzac, possiblement le même, est en poste diplomatique au Paraguay du 4.09.1871 au 15.09.1876³.

Sources

1. D'Hozier, II/1, pp. 1-30; Froidelond, p. 27; Saint-Allais, I, pp. 202; id. VIII, pp. 148-149; La Chenaye-Desbois, I, pp. 46-62.
2. Rouméjoux, I, p. 4.
3. A.N., Guide Amérique, p. 66B.

ARLOT DE SAINT-SAUD d', André Marie Jacques, commandeur d'Isabelle la Catholique, chevalier du Nicham-Iftikhar...¹

Ses origines

D'une très ancienne famille du Périgord, les d'Arlot ont formé de nombreuses branches dites de Frugie, de Cumond, de la Coussière, de La Linde, de la Valouse, de Saint-Saud... C'est de cette dernière qu'est issu le futur ambassadeur².

Il naît à Paris le 3.04.1856, fils de Paul Alfred d'Arlot de Saint-Saud, officier de la L.H., grand officier de l'ordre du Lion et du Soleil, etc., ministre plénipotentiaire (né à Jaumarie, paroisse de Sainte-Marie de Vergt, c. de Vergt, le 24.01.1820 et décédé à Nadelin, commune de Bonnes en Charente le 18.11.1886) et de Julie Victoire Séraphine Pauline d'Urbus-Gautier (décédée le 2.10.1871) laquelle il a épousée à Cumond, Tarn-et-Garonne, le 28.01.1851.

De son mariage, à Saint-Privat-des-Près, c. de Saint-Aulaye, le 11.10.1886, avec Caroline Joséphine Léonie, fille d'Arthur de Lafaye et de Marie d'Abbadie de Villeneuve, ne provient qu'une fille, Odette, née à Saint-Privat en 1887¹.

Sa vie

Le comte de Saint-Saud le cite comme secrétaire d'ambassade; le Guide des A.N. le définit comme chargé d'affaires en Centre-Amérique (ce qui inclut ici le Costa Rica, le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua et le Salvador) du 1.01.1906 au 30.07.1909³. Le même guide le signale⁴ comme ministre résident en République Dominicaine du 1.12.1910 au 4.10.1916.

Sources

1. Saint-Saud, t. III, Bergerac 1898, pp. 166 et ss.
2. Froidelond, I, pp. 39-40.
3. A.N. Guide Amérique, p. 657.
4. Id., p. 662.

BARET Pierre dit Eugène BARET¹*Ses origines*

Né le 16.12.1814², il est baptisé le lendemain à Saint-Jacques de Bergerac.

Il est le fils de Jean, maître ferblantier, habitant de Bergerac, et d'Anne Dailhac, son épouse ; le père sait signer.

Le mariage des parents est enregistré tant sur les registres de Bergerac, lieu du domicile, que sur ceux d'Eymet, lieu d'origine de l'époux, le 25.02.1813. Lui, Jean, est alors ferblantier, né à Eymet le 18.08.1785, de Mathieu Baret, tisserand, habitant d'Eymet et de Jeanne Conchou, sa conjointe. elle, Anne, est née le 30.03.1787 à Bergerac d'où sont aussi originaire ses parents, Bernard, propriétaire, et feu Marie Jast. Parmi les témoins, se trouvent Louis Jast, marchand chapelier, oncle de l'épouse (54 ans) et Pierre Counord, maître cordonnier (33 ans) qui ont tous signé.

De ce couple sont aussi provenus, au moins :

– Mathieu Pierre né le 24.12.1813;

– Françoise née le 5.04.1817, décédée en 1818 à l'âge de 15 mois;

– Anné née le 28.12.1818 ; son père est alors dit marchand ferblan-

tier.

Mariage des grands-parents à Eymet le 27.01.1784 : Baret Mathieu, né à Eymet, tisserand, fils de Jean et d'Anne Juge, épouse Jeanne Conchou, aussi née à Eymet en 1764, fille aînée de Jean et de Jeanne Soleil (qui est sans doute décédée le 30 brumaire an III); ils ont, tous nés à Eymet :

– Jean né le 22.07.1784;

– Autre Jean, né le 11, baptisé le 18.08.1785, père d'Eugène Baret;

– Pierre né le 1.01.1788, cordonnier, décédé le 15.03.1859 à Eymet et qui épouse Jeanne Leroux dont proviennent, à Eymet, Pierre né le 1.09.1815, Mathieu né le 5.04.1820, Joseph né le 21.09.1823 et Louise née et décédée en 1816;

– autre Pierre né en 1790, mort en 1794, et autre Jean né et mort en 1794³.

Ses études et sa carrière professorale⁴

Les premières se passent au collège de Bergerac d'où il sort bachelier le 26.08.1833. Entré à l'institution Hallays-Dabot, 16, place de l'Estrapade, à Paris, en novembre, c'est deux ans plus tard qu'il concourt à l'Ecole normale supérieure.

C'est en juillet 1840 qu'il obtient sa licence de lettres et en 1849 qu'il passe l'agrégation. D'abord professeur à Poitiers, Angers..., puis, après avoir enseigné les humanités, continuant ses études, il réussit son doctorat en 1835 avec deux thèses, l'une sur Amadé de Gaule, roman chevaleresque espagnol d'Ordenez de Montalo (1508), l'autre, sur le philosophe et rhéteur grec Thémistius. Nommé professeur titulaire de la chaire de littérature étrangères de la faculté de Clermont, il y reste vingt ans, faisant publier une dizaine d'ouvrages sur la littérature espagnole.

Le Mexique

Ses connaissances et sa réputation vont amener le gouvernement français à le choisir lorsque Maximilien, alors empereur (1864-1867); demande à la France un membre de l'université pour remplir la fonction de ministre de l'Instruction publique au Mexique. Si Roumējoux l'y voit en fonction, R. Coq ne l'y voit pas partir : la part des choses reste donc à faire.

Son retour

Baret devient inspecteur d'académie à Paris puis recteur à Chambéry et, enfin, inspecteur général de l'Instruction publique dans la capitale. Il est décoré puis fait chevalier de la L.H.

Prématurément mis à la retraite, il continue son œuvre littéraire récapitulée par R. Coq et par A. de Roumējoux. Le premier indique son décès au 4.04.1887; le second à la date du 6 avril (sans doute la date d'enregistrement du décès).

Sources et notes

1. Coq Robert, vice-président de la S.H.A.P., ancien archiviste des A.M. de la ville de Bergerac, article paru dans *Le Démocrate Indépendant*, n° 22 du 29.05.1971, p. 12; S.H.A.P., Coq, communication, 1971, XCVIII, p. 87; idem, p. 14 où il faut lire 1814 et non 1816. Coq ne donne pas sa source quant à l'origine du pseudo-prénom d'Eugène Baret qui lui restera d'usage définitif.
2. Contrairement à ce qu'écrit Roumējoux, il n'y a aucune naissance d'un enfant Baret Eugène ou autre prénom en 1816. R. Coq laisse entendre qu'Eugène est un « surnom » et que ce Pierre est bien né en 1814. A cette date, en effet, naît un Pierre. On est également en droit de se demander s'il ne s'agit pas d'un autre frère Mathieu-Pierre né en 1813. L'acte du 16.12.1814 apparaît aussi dans la collection départementale (5 E).
3. Pour ce qui concerne la recherche d'état civil aux A.M. d'Eymet, collection communale, le crédit revient à M. Pillard, de Carquat d'Eymet.
4. Coq R., *Le Démocrate Indépendant*, déjà cité.

BEAUPOIL, Auguste Félix « Charles » de, comte de Saint-Aulaire

Ses origines

Il naît à Angoulême, Charente, le 13.08.1866, d'une famille venue de Bretagne mais qui, par ses alliances et ses possessions, se rattache à notre province¹. Il est le fils d'André Auguste Beaupoil, comte de Saint-Aulaire (né à Courpignac, Charente-Maritime, décédé à Sarlat le 8.09.1890) et d'Isabelle Esther Couturier de Vienne (décédée à Sarlat le 28.09.1907)².

Il a une sœur, Louise Esther Marie Maguerite née à Jonzac, Charente-Maritime, le 15.03.1865, mariée à Jean de Boysson à Sarlat en 1833 et décédée le 15.04.1898.

C'est le 16.01.1899 qu'il épouse Marguerite Henriette Rafaela Balny d'Avricourt, fille de Léopold Fernand, ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire au Chili du 11.12.1893 au 28.12.1897³, et de Stella Spitzer; membre de la Société de géographie, le comte d'Avricourt avait participé à plusieurs voyages d'exploration en Haute-Amazonic, au Chauchamayo, Pérou, en Araucanie et en Patagonie⁴. De « Charles » et de son épouse sont provenus :

– Louise Fernande Yvonne Marguerite Guione, née le 30.12.1899, à Petropolis, Brésil et qui épouse Charles Le François, comte des Courtis, le 29.03.1927;

– Charles Marie Edmond, né le 15.02.1902 à Paris;

– Régine Isabelle Antoinette Marie, née le 5.01.1904, à Tanger.

L'ambassadeur

Il ne s'agit pas ici d'écrire à nouveau la carrière du diplomate en ses divers postes mais plutôt de rappeler sa première mission dont il a fort peu parlé ou écrit. Valparaiso, Chili, l'a vu faire ses premières armes, après un voyage de cinquante jours de navigation et quelques escales dont Madère et Punta Arenas au détroit de Magellan. Son périple semble l'avoir plus marqué que son séjour sur lequel il ne livre aucun détail. L'auteur cite son oncle Charles « de Vienne », ministre de France à Buenos Aires⁵.

Sources et notes

1. Froidefond, I, p. 441-444; d'Hoziar, V/1, 95-105; Saint-Alais, IV, pp. 272-288; B.S.H.A.P., LIV, 1926, pp. 63-68.
2. Saint-Saud, XV, G. Saffroy, Paris 1934, p. 253, Branche de la Dixémie, B.S.H.A.P., LV, 1918. On note aussi qu'un Charles Jean Joseph Couturier de Vienne est ministre plénipotentiaire au Paraguay du 2.03 au 1.07.1882 (A.N., Guide Amérique, p. 668); puis en Argentine du 2.03 au 1.07.1882 (A.N., Guide Amérique, p. 654).
3. A.N., Guide Amérique, p. 659.
4. Addy de Saint-Germain, in Martinillo, I, p. 438.
5. Comte de Saint-Aulaire, ambassadeur de France, *Confession d'un vieux diplomate*, Flammarion, Paris, 1953, pp. 7-22 (supplément au grand catalogue de la B.N., Paris 1992).

BIRABEN Jean-Noël

Ses origines

Périgourdin né à Siorac, en Sarladais, le 24.12.1928, de Maurice Biraben décédé en 1969, et d'André Larroque, née à Bergerac en 1902.

Le Canada

De formation universitaire, chercheur à l'INED en 1956, il est détaché comme professeur d'analyse démographique, chaire qui vient de se créer à l'Université de Montréal, ses deux séjours couvrent les périodes 1964-65 et 1965-66. Il fait partie des anciens de l'Institut national d'études démographiques, à Paris¹.

Le Dr J.-N. Biraben est notamment l'auteur d'un article intitulé : « Les Périgourdins au Canada à l'époque du régime français »², « La population de l'Amérique précolombienne »³.

Sources

1. Informations données par M. Biraben.
2. Biraben, B.S.H.A.P., 1967, XCIV.
3. Communication au Congrès de Veracruz (Mexique), 1992.

BOURDICHON Pierre

Ses origines

Pierre est cité et dit « Septième » dans le testament¹ de son père, acte passé chez Durant, notaire royal², le 6.10.1786 (legs payés le 7.10.1793).

Ses parents sont Jean Bourdichon, bourgeois, ancien notaire³ habitant avec son épouse Marie Teyssandier à Sainte-Eulalie de la juridiction de Montravel⁴.

Le testament révèle également les sœurs et les frères suivants :

— Jacques Bourdichon « aîné », (alors) en Amérique à l'île de la Grenade anglaise;

— Jacques Antoine II^e Bourdichon, surnommé Benjamin, avocat au Parlement de Bordeaux;

— Jean Mathias Bourdichon, officier de marine dans le vaisseau nommé le Cartrie de la rade de Bordeaux;

— Eulalie surnommée « Marianne », puis Julie et, enfin, Jeanne surnommée « Jeaneton ».

Sa vie

Le dit testament ne révèle que son état : « procureur au sénéchal de la Pointe à Pitre, île de la Guadeloupe ».

On notera aussi, séparément et à titre provisoire :

— les départs pour les îles de :

— Bourdichon Jacques, originaire de Monrevel-en-Périgord (Montravel, ancienne paroisse aujourd'hui devenue un écart, canton de Vélignes), 22 ans, parti le 1.06.1770 pour la Martinique, pour affaires, sur la Marie-Thérèse⁵;

— Bourdichon Pierre, originaire de Périgucux, 20 ans, parti pour la Guadeloupe le 4.07.1772 sur le Jean-Jacques⁶;

— l'abjuration, en 1740, de l'hérésie de Calvin, de Jacques Bourdichon, du bourg de Sainte-Aulalie (Saint-Antoine-de-Breuilh)⁷;

— le procès Bourdichon contre d'Abzac de 1609 à 1625⁸;

— la naissance, à Périgueux, le 16.01.1685, de Catherine, fille d'Etienne Bourdichon et de Bernine Maureau⁹;

— celle, à Périgueux, le 6.10.1685, de Jeanne, fille de Guillaume Bourdichon et de Marguerite Labrousse; parrain François Bourdichon, marraine Jeanne Boussier...¹⁰;

— la présence, en Guadeloupe, fin XVIII^e siècle, d'un huissier de justice nommé Bourdichon¹¹.

Sources et notes

1. Archives privées : sur original de Mme G. Lajonie ici remerciée pour la communication des données testamentaires.
2. Durand de Fonbonne à Saint-Martin de Guron, minutes 1775-1821 (3E 2584-98).
3. Bourdichon, notaire royal à Saint-Aulaye de Mareuil, minutes 1741-1765 (3E 3971-73).
4. Cette paroisse aussi appelée Saint-Aulaye, devint commune sous ce dernier nom. Le 20.10.1824, Saint-Aulaye et Le Breuilh fusionnèrent; le 28.04.1831, l'ensemble prit le nom de Saint-Antoine de Breuilh (Bulletin municipal de Saint-Antoine de Breuilh), 1986).

5. A.G. Gironde, 6B 53 ; pour les références provenant des AD Gironde, le crédit revient à l'équipe de chercheurs des Amitiés Général. Bordelaises.
6. A.G. Gironde, 6B 54.
7. A.D.D., E Suppl. Saint-Antoine de Breuilh, GG3.
8. A.D.D., 12 J 47.
9. A.D.D., Hardy, GG 18.
10. A.D.D., Hardy, GG 18.
11. Lacour, II, p. 418.

BUADE (François) Louis de, comte de Frontenac dit Frontenac d'après le toponyme d'une possession sise en Agenais, juridiction de Castillonès¹.

Ses origines

Louis est issu d'une famille du Bergeracois où elle peut être localisée au moins à partir du XIV^e siècle et qui a produit plusieurs branches dont celles qui ont eu possessions en Périgord, en Agenais, en Berry, en Poitou, à Paris... En Périgord, elle tient fief sur la paroisse de Saint-Sernin-(Cernin) de la Barde², c. d'Issigeac. Un lieu-dit Buhade qui par ailleurs est une des formes anciennes du nom, existe sur la commune de Ginestet, c. de La Force³.

Né à Saint-Germain en Laye, Yvelines, le 22.5.1622, baptisé le 16.07.1623, il est le fils d'Henry de Buade, aussi né à Saint-Germain, le 16.05.1596, colonel du régiment de Navarre, décédé de ses blessures au combat de Saint-Antonin (Noble-Val, Tarn-et-Garonne), Chevalier, baron de Palluau, titré comte de Frontenac.

Son père épouse, Anne de Phelypeaux; d'Hozier ne donne pas de date de mariage; Saint-Saud avance 1616; Thibault et Leveel indiquent qu'il a eu lieu à Saint-Germain en Laye le 28.01.1613. Elle est la fille de Raymond (Le Picart) de Phelypeaux⁴, seigneur d'Herbault, de la Vrillière et du Verger, trésorier d'épargne en 1599, secrétaire d'Etat le 5.11.1621⁵, et de Claude Gobelin, décédée à quarante ans, à Pallua, Indre, le 24.04.1633⁴.

Le frère d'Anne de Phelipeaux, Antoine, seigneur du Verger, conseiller au Parlement, épouse Marie de Villebois qui lui donne (deux garçons dont) Raimond-Balthazar, aussi seigneur du Verger, lieutenant général des armées du roi, envoyé extraordinaire à Cologne, ambassadeur extraordinaire à Turin⁵, « ci-devant Ambassadeur en Sardaigne... »⁶, conseiller d'Etat d'épée, nommé gouverneur général des îles françaises d'Amérique à la Martinique.

Une cérémonie officielle est donnée à l'occasion de son arrivée à Fort-Royal le 22.12.1710⁷ avant de prendre ses fonctions le 2.01.1711⁸ et de succéder à M. de Machault⁷. D'Hozier le fait décéder en décembre 1718 alors que les Annales donnent sa mort en décembre 1713⁹. Ce qui est certain, c'est qu'il était toujours en fonction le 10.01.1713, lors de la signature d'un acte officiel¹⁰ et, qu'alors, il n'était toujours pas marié.

Louis est le second enfant, de deux fils et de six filles.

Son mariage

C'est le 28.10.1648, à Saint-Pierre aux Bœufs, Isle de La Cité, Paris, qu'il épouse Anne de La Grange-Trianon, fille de messire Charles de La

G.-T., sieur de Neuville, conseiller du Roy, maistre des comptes à Paris. Buade se retrouve alors conseiller du Roy en ses Conseils, mareschal des camps et des armées de sa Majesté et mestre de camp du régiment de Normandie¹¹.

De cette alliance n'est issu qu'un enfant, François Louis de Buade, né le 7 mai 1651 et ondoyé le 28 suivant à l'Isle-Savary, paroisse de Clion, Indre; il sera baptisé le 13.05.1655 à Paris. Devenu colonel du régiment de Frontenac, il sera tué en 1672 au combat de « l'Estrunvic en Allemagne » selon le père Anselme.

La nouvelle dame de Frontenac court alors de ses propres ailes, et, surnommée « La Divine », évolue dans le sillage tortueux de la « Grande Mademoiselle » (Anne-Marie Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier)...

La Fronde passée, vingt années de péripéties de toutes sortes occupent les Frontenac en Touraine ou en Berry, à la cour de Saint-Fargeau, à l'Isle-Savary, à Paris... ou à la guerre.

Le Canada

C'est le 7.04.1672 que sont signées, par Louis XIV, les lettres patentes par lesquelles « Sa Majesté avoit estably Gouverneur et Lieutenant-général dans la Nouvelle France, soit le Canada, Acadye, Isle de Terrebonne, et autres païs de l'Amérique septentrionale... Haut et puissant seigneur Louis de Buade-Frontenac... ».

Il s'embarque à La Rochelle le 28 juin suivant et n'arrive qu'en début septembre à Québec où il tient sa première séance dès le 12, réunion présidée par M. de Courcelles son prédécesseur et en présence du fort célèbre intendant Talon.

La polémique entretenue par les historiens ou les biographes n'a guère de cesse : les uns certifient que cette glorieuse nomination n'est que la reconnaissance royale envers un courageux et fidèle soldat auréolé de prestige; les autres assurent qu'elle a ainsi permis d'échapper aux créanciers... Le roi aurait-il donc été complice en la matière? Sans doute ce dernier n'est-il pas trop chagrin non plus de le voir disparaître de l'entourage de Mme de Montpensier rendant tout à la fois service à un mari dont la femme reste par trop libre et libertine...

Enfin, il faut aussi noter que Frontenac est maréchal de camp et que le régiment de Carignan-Salières (avec lequel viendront plusieurs soldats périgourdiens, objets d'un article séparé) dans lequel il avait combattu à Saint-Gothard contre les Turcs, se trouve également muté au Canada depuis quelques années¹².

Philippe Hébert l'a campé tel un solide Frontenac, botté et empanaché qui hurle à l'envoyé de l'amiral Phipps : « Je n'ai pas de réponse à lui faire que par la bouche de mes canons ». Considéré comme un « Gouverneur fastueux, efficace et critique » par MM. Thibault et Leveel, il s'avère un homme très attentif au suivi des multiples problèmes de gestion de cette vaste colonie dont il reste encore tant à découvrir.

Il n'est pas question de reprendre ici le chapitre VIII de l'ouvrage des deux auteurs ci-dessus cités mais d'en donner un bref survol.

Le 17.09.1672, Frontenac annonce la déclaration de guerre aux Hollandais, rappelant sa (et donc celle de chacun) fidélité au roi. En octobre, il prononce la prestation de serment par les états généraux de la Nouvelle-France, puis dès novembre soumet à Colbert un plan d'action d'urbanisation de la province, de son développement économique, culturel, de celui des liaisons commerciales par mer comme par terre entre le Canada et tous les territoires des Antilles. La colonisation et la sécurité des colons comme celle des Indiens « amis » sont des préoccupations de tous les jours. Comme le faisait le gouverneur hollandais de la colonie du cap de Bonne Espérance la même année, il réclame l'expédition de nombreux colons pour peupler... et quelques troupes pour contenir les Iroquois et autres « sauvages ». Localement. Il doit faire face, avec souvent beaucoup de mal, aux actions et aux activités des Jésuites qui se veulent indépendants. Dès fin 1673, au lieu dit Cataracouy, au débouché du lac Ontario, un fort Frontenac est construit.

À Pâques 1674, s'intensifient et se multiplient les oppositions avec l'abbé (François) Fénélon, prédicateur sulpicien qui dénonce les corvées exigées pour la construction de la dite place forte. Un procès s'en suit (voir, plus loin à l'article Salignac). En 1675, Jacques Duschenau, nommé intendant, paraît au gouverneur, comme trop soumis aux jésuites : un nouveau conflit naît.

Pendant toutes ces années, d'autres luttes se développent contre les « Flamands » de la Nouvelle-Hollande : en particulier à propos de la vente de spiritueux aux sauvages.

Frontenac avait toujours été partisan d'une entente avec les Iroquois des Cinq Nations; ce n'est pas la politique de son successeur Lefebvre de la Barre qui abandonnera les relations amicales avec Outaouais et Illinois. Ce changement d'attitude est, aussi, à l'origine du massacre de Lachine (5.08.1689) pendant son absence. En effet, Louis de Buade avait été rappelé (1682), en partie pour rendre des comptes. Cependant, quelques intrigues et autres suppliques, l'aide de son épouse, une inconfortable vie « dans le besoin », concourent à son retour au Canada pour un second gouvernement de 1689 à 1698.

Dès son arrivée, il a pour mission de s'emparer des établissements anglais de New-York et d'Albany¹³ et de signer la paix avec les Iroquois... C'est par des salves de mousqueteries et un *Te Deum* en la cathédrale de Montréal qu'il est accueilli. Cependant, la rupture de paix avec l'Angleterre, l'expédition française en Irlande, la saison, la flotille plus que réduite (la frégate L'Embuscade et la flûte Le Fourgon)... ne lui permettent pas d'exécuter sa mission. Bien au contraire, en 1690, c'est, comme on l'a vu plus avant, sir W. Phipps qui le somme de capituler. Pour ce gouverneur vieillissant, la conquête du point stratégique qu'est l'ancienne Nieuw-Amsterdam, la nécessité absolue de prendre Boston et Chibouctou (Halifax, Nouvelle-Ecosse) restent les lignes principales de sa politique étrangère en Amérique septentrionale.

Il fait relaxer Mareuil, renvoyé en France pour blasphème devant le conseil souverain, féliciter par le roi le chr. de Callières pour ses succès contre les Iroquois, et propose à Pontchartrin de renforcer les mesures de sécurité et de lutter contre l'ivrognerie et le libertinage...

1698 voit la paix de Ryswick (le 21.09); New-York n'est pas conquise... Le 28 novembre suivant, Louis de Buade, comte de Frontenac, le tenace Frontenac, s'éteint. Il vient d'être fait Chevalier de Saint-Louis alors qu'il brigait le cordon bleu du Saint-Esprit. Cependant, mort au château Saint-Louis, son cœur est prélevé, placé dans une boîte de plomb, puis transporté à l'église Saint-Nicolas des Champs à Paris. Le 19 décembre, des obsèques solennelles sont célébrées en l'église des Récollets de Québec où il avait voulu être enseveli.

Sources et notes

1. J. Thibault et P. Leveel, *Les Buade de Frontenac, entre Touraine et Berry*, Editions de la Brenne Littéraire et historique, Tours, 1975, p. 7-8, la plupart des informations et de la bibliographie contenues dans cet article, proviennent de cet ouvrage.
2. Froidelond, t. p. 120.
3. de Gourgues.
4. Thibault, p. 20.
5. D'Hozier, I, pp. 432-433.
6. *Annales de la Martinique*, p. 358.
7. *Annales de la Martinique*, I, p. 357.
8. *Guide Amérique*, p. 629.
9. *Annales de la Martinique*, I, p. 371.
10. Schnakenbourg, PP. 11 et 20, qui cite la cote : A.N., Colonies, F 3-23, n° 382; sur ce personnage, voir aussi : Gisler, pp. 42 - note 5°, 183 - note 7°, 189; et Lacour, I, p. 210.
11. Les détails de la vie et de la carrière de gouverneur de Frontenac sont, en partie, extraits de l'ouvrage de MM. Thibault et Leveel Pierre.
12. Biraben, B.S.H.A.P., XXIV, 1987, pp.
13. *British Encyclopaedia*, il s'agit de l'actuelle capitale de l'Etat de New-York, point stratégique de jonction de la route de navigation entre la cité même, les Grands Lacs et Montréal.

Autres sources consultées

- *B.S.H.A.P.*, Saint-Saud, 1923, L, p. 76-77; 1951, LXXVIII, p. 175; 1954, LXXXI, p. 163.
- Saint-Saud, comte de, *Généalogies Périgourdines*, XI, Bergerac, 1925.
- Villepelet F. et Lavergne, G., *Inventaire sommaire, arrondissement de Bergerac*, A.D.D., 1905-1911.
- *British Encyclopaedia*, Eccles, t. IX, article détaillé sur les opérations militaires.
- Courcelles, III, p. 314. Buade-Palluau.

CACQUERAY Louis de, écuyer, sieur de Valmenier

Ses origines

Vieille famille normande¹ dont une branche s'établi en Périgord où elle a contracté de nombreuses alliances avec la noblesse locale².

On note, par exemple, le mariage de Louise Renée de Ca(c)queray-Valmenier, en 1777, avec Henri-Venance Augustin d'Abzac, seigneur de Puymège, né en 1752; capitaine au régiment d'Auxerrois, il participe à la campagne d'Amérique³.

Sa vie

Louis de Caqueray, amenant avec lui un grand nombre de domestiques, s'établit³ en 1651 en Martinique où il est accueilli par M. du Parquet, gouverneur de l'île⁴ où il ne sera plus connu que sous son nom de terre : Valmenier. En réalité, c'est sous Valmenières qu'il est enregistré dans les Annales du conseil souverain de la Martinique⁵. M. Duparquet (autre variante), en 1654, et ce au nom du roi³, le nomme gouverneur de l'île de la Grenade « où les Sauvages sont sans nombre »⁶, fonction qu'il conserve jusqu'en 1658⁷.

La préoccupation principale, hormis les querelles régionales et quasi perpétuelles avec les Hollandais et les Anglais, est l'entente avec les Caraïbes ou bien la guerre contre eux jusqu'à leur sortie définitive des territoires cédés, conquis ou convoités...⁸

Le sieur de Valmenières est alors député à la cour à la suite du décès de M. de Vaudroque, frère de M. Duparquet, le 24.10.1662⁹. Diverses séditions ayant lieu dans les îles, M. de Clodoré, gouverneur, le nomme également capitaine de la première compagnie de cavalerie³ et¹⁰ et l'emploie contre les séditieux. Caqueray les mettant en fuite, perd deux hommes; Clodoré fait condamner les deux chefs rebelles, La Rivière et Daniel Jousselet, à la roue. En outre, quinze séditieux doivent payer de trois ans à la Compagnie sans recevoir de gages...

Par ailleurs, on note qu'en 1664¹¹, sa majesté ordonne de faire creuser un canal sur l'île de la Martinique : les travaux sont entrepris et achevés par les soldats des régiments du Périgord et du Vexin.

Le 20.02.1664, il épouse Catherine de Saint-Ouen. De ce mariage sont provenus :

— selon La Chenaye-Desbois et Badier³ :

* Louis dont l'article suit;

* Louis-François et Etienne-Georges;

— selon d'Hozier⁵ :

* Louis, le même;

* Marie-Elizabeth, qui épouse en premières noces Gabriel Huraut¹² et en secondes noces Robert Giraud¹³, écuyer, sieur du Poyet né à Saint-Christophe (Saint-Kitts) capitaine d'une compagnie franche de marine, gouverneur de la Guadeloupe. Ce dernier, en premières noces, avait épousé Madeleine Le Vassor, « sœur germaine » de Rose Le Vassor, fille de Samuel-François¹⁴, capitaine d'infanterie dans l'Isle de la Martinique, et de Marie-Madeleine d'Orange. De leur alliance, est née Marguerite qui épouse Félix de Mornai d'Ambleville, capitaine de frégate à la Martinique¹³.

* Marguerite qui épouse Félix de Mornai d'Ambleville.

Devenu le doyen du conseil à la réforme et en remerciements de ses longs services, le roi, le 2 xbre, 1675, le fait nommer officier et premier conseiller en son conseil souverain de l'île de la Martinique; cette charge lui sera renouvelée le 1.04.1679; Le Vassor lui succédera¹⁵.

Valmenier est également le premier à recevoir la commission de garde des Sceaux qui lui est confiée par M. de Blénac¹⁶. Bien que cela ne soit pas précisé, la lecture des *Annales* permet de penser que Valmenières est décédé peu de temps après 1682.

Sources et notes

1. Froidefond, I, p. 133; Chaix-d'Este-Ange, VIII.
2. Lafon, p. 15.
3. La Chenaye-Desbois, pp. IV 582-583.
4. Du Puis, pp. 82-83, 85-86, 101, Morgin, p. 3.
Breton, pp. 106, 122, 198.
Annales de la Martinique, I, pp. 3-9; il avait été nommé commandant puis gouverneur par son oncle M. de Denambuc, pour l'île de la Martinique qu'il avait achetée... Il avait épousé Marie Bonnard qui, après son décès le 3.01.1657, prendra le commandement de l'île.
5. *Annales*, I, p. 19 : « le gouverneur général a défendu de s'immiscer dans le fait de Justice (p. 202).
6. *Annales*, I, pp. 22, 60, 60, 135, 152, 175.
Breton, p. 51, il s'agit d'Indiens Arawacks.
British Encyclopaedia, l'île a été colonisée par les Français en 1650.
7. A.N., Guide Amérique, p. 630.
8. *Annales*, I, p. 22 et ss.
9. *Annales*, I, p. 22.
10. *Id.*, I, p. 60.
11. *Id.*, I, p. 139.
12. D'Hozier, I, p. 301 : il s'agit sans doute d'un parent de Florimond Hurault, seigneur de Montigni, capitaine de vaisseau, chr de Saint-Louis au 22.09.1705, gouverneur de la Martinique le 21.09.1719; possiblement celui que les *Annales*, I, p. XI, citent comme officier du conseil dès le 30.08.1699; voir, plus après, à l'article Rolfe de Gourselas.
13. D'Hozier, II, p. 477, in article Giraud de Crézol; voir aussi l'ouvrage de F. Girod.
14. *Annales*, I, p. 65 : à la réquisition du procureur-fiscal, (Samuel-)François Le Vassor avait été nommé directeur administratif de l'Hospital et, avant 1670, avait prêté serment à la Cour.
15. *Annales*, I, pp. 190-191.
Id., I, p. 11 : «...les conseillers qui ne savent lire et écrire se retireront; peuvent juger au nombre de cinq; ils ne peuvent rendre aucune ordonnance de leur propre chef; toute indiscretion de leur part est punie par son interdiction; ils sont poursuivis lorsqu'il y a mauvaise conduite; le roi leur accorde la noblesse...».
16. *Id.*, p. 175.
17. Jacques de Cacqueray, de Boulogne-Billancourt (92) est ici remercié pour sa participation.

CACQUERAY DE VALMENIERES, Louis de

Ses origines

Fils du précédent.

Sa vie

Il est dit écuyer¹ et dès 1687, sert dans la marine² où il est blessé lors de circonstances encore inconnues. Nommé major³ de l'île de Saint-Christophe⁴, « terre de naissance de son beau-frère », à la Paix de Ryswick, en Hollande, en 1697, il combat les Anglais⁵ en 1703. Lors de cette campagne et au titre de lieutenant⁵ du roi de l'île de Saint-Martin⁶, il fait partie, avec M. Du Parquet⁷, lieutenant du roi pour la Martinique, de l'état major de M. de Gabaret, chef de la défense française pour ces opérations. A l'engagement du 22.04.1703, Valmenières est blessé au combat ainsi que quatre de ses hommes⁸.

Fin 1713, décède M. de Phélypeaux⁹ gouverneur des îles; le 9.01.1714, en l'église Saint-Louis, est donné un service pour le repos de

l'âme du défunt : le sieur de Valmenières est accusé d'insulte au conseil souverain et d'avoir autorisé son fils, âge de onze ans, à prendre place à l'office au premier rang et, ainsi de s'être placé « au-dessus du conseil... ».

Peu après, alors qu'il est lieutenant de l'île de Saint-Barthélémy, il reconnaît son tort et fait amende honorable.

Enfin, il est fait lieutenant du roi en Martinique¹⁰ et chr de Saint-Louis¹.

Sources

1. D'Hozier, II, pp. 477.
2. La Chenaye-Desbois, pp. 552-553.
3. *Annales*, I, p. 220 : la fonction de major des îles existait dès le principe de la colonie : il avait séance au conseil et prenait rang du jour de la date de sa commission (jusqu'à la date de la réforme en 1675; à cette époque, le major de l'île s'appelait Durieux).
4. *British Encyclopaedia*, colonisée par les Anglais dès 1623; occupée par les Français et les Anglais en 1627, par les Français seuls en 1666 puis rendue à ceux-ci en 1783.
5. *Annales*, I, p. 27. Lieutenant du roi : ils avaient (anciennement) la prétention d'obliger les officiers du conseil d'assister à leurs revues (voir aussi II, p. 339).
6. *British Enc.*, colonisée par les Hollandais et les Français en 1648.
7. Possiblement un membre de la famille du gouverneur décédé en janvier 1657.
8. Barreau, p. 26.
9. Il s'agit de Raimond-Balthazar, cousin de Louis de Buade dont il est question à cet article.
10. *British Enc.*, colonisée par les Français dès 1635.

Pour mémoire, on note que le 24.07.1965, un sieur de Valmenières passe un contrat de constitution de rente au denier... au profit des religieuses dominicaines établies à la Martinique (à Saint-Pierre), pour le prix de « cent nègres » par eux vendus audit sieur de Valmenières, provenant de l'habitation (exploitation de culture) qu'ils possédaient dans l'île de la Grenade¹. Il s'agit sans doute d'Etienne George-Marie Cacqueray de Valmenières enregistré au Conseil souverain de la Martinique le 20 mars 1769, dix jours après François de Salagnac de Lamothe-Fénelon².

COURCELLE-SENEUIL (C.-S.) Jean Gustave

Ses origines

Il naît le 22.12.1813 au lieu de Seneuil, commune de Vanxains, c. de Ribérac, à la propriété rurale de ses parents Jean et Dame Marguerite Aspégie Aubin-Descourades¹ : le père signe « J.C. Seneuil ».

Son unique sœur, Augusta, épouse Guillaume Félix Gadaud, notaire à Saint-Mayme de Péreyrol, c. de Vergt, dont Antoine et Arthur; elle est enterrée (sa tombe existe toujours) à Saint-Martin de Coursac d'où est originaire son époux².

Léopold C.-S., capitaine de frégate en retraite à Ascains en 1907 appartient à cette même famille³, et plus précisément au lieu-dit Laugerie.

Son grand-père paternel avait épousé une demoiselle (de Boisset) de Tamarelle de La Grave, provenant d'une famille de noblesse de robe et d'épée au sujet de laquelle de nombreux articles ont été publiés dans les bulletins de la S.H.A.P.⁴.

1. *Annales*, I, p. 341.

2. *Annales*, II, p. XIV.

Les C.-S. sont issus d'une ancienne famille de la bourgeoisie vanxoise : les Courcelle. Ce n'est que vers le début du XVIII^e siècle qu'ils adjoignent à leur patronyme le toponyme du hameau où ils habitent et de la terre qu'ils possèdent. On voit d'ailleurs apparaître les C.-du-Vallon, les C.-Sèneuil⁵, les C.-du-Cluzeau, les C.-Duvignau, les C.-Labrousse; ces deux dernières branches existant toujours à Vanxains. Une autre partie de ce vaste nucléus familial, semble avoir émigré vers Saint-Domingue, destination du « Saint-Michel », bateau sur lequel est parti Jean-Baptiste C. de Fayard, 21 ans, originaire de « Vinsin, diocèse de Périgueux » le 13.08.1772⁶.

Ses études

Après le collège de Périgueux, il fréquente le lycée (= « Collège royal ») de Poitiers où il reçoit une formation classique : grec, latin, langues auxquelles il adjoindra l'anglais et l'italien. Ce n'est qu'au Chili qu'il deviendra un bon hispaniste.

A dix-huit ans (1831), alors qu'il vient d'être inscrit en droit, Jean Auguste fait publier son premier ouvrage, *Lettres à Edouard* sur les révolutions (Bréauté, Paris, 1833), puis en 1840, chez Pagnerre, à Paris, *Le Crédit et la Banque*. L'année 1835 le voit recevoir le titre d'avocat du roi (= procureur).

Cependant, cette carrière classique ne semble pas lui convenir⁷ et au gré du temps, ses amis sont John Stuart Mill (son véritable maître à penser), S.B. Say, Ch. Dunoyer, Armand Marrast, Louis Blanc, Garnier-Pages, Ledru-Rollin, Pelletan, J. Reynaud, Pierre Leroux...

Sa vie

Républicain et libéral intransigeant, la révolution de 1848 le trouve luttant dans la presse en faveur des idées révolutionnaires. Après avoir géré sa propre usine, il se révèle un véritable gestionnaire d'entreprise et un théoricien en la matière : il fera publier — au total — une trentaine d'ouvrages d'étude, de réflexion et d'enseignement (cours) sur la banque, la comptabilité, l'économie politique, les rapports entre le social et le capitalisme..., travaux qui lui apportent grand succès.

Le Chili

C'est fin 1854, à la suite du refus de M. Cochut d'accepter, à l'université du Chili, le poste de professeur d'économie politique que lui proposait le général Blanco Encalada alors ministre plénipotentiaire à Paris, que C.-S. signe un contrat par lequel il s'engageait pour cinq ans. Tout également, il devient alors conseiller officiel auprès du ministère des finances avec la solde annuelle de 3500 pesos.

Fin juin 1855, il arrive au Chili. Le linguiste averti qu'il est devenu semble avoir rapidement assimilé la langue de Cervantès puisque peu après celle-ci devient son principal instrument de communication pendant ses cours.

Apprécié dans les milieux universitaire et politique, le gouvernement du Chili lui confie la mission (1858-59) de secrétaire et de conseiller d'une délégation extraordinaire chargée de souscrire un emprunt de sept millions de pesos pour la construction de chemins de fer dans son pays d'adoption.

L'année 1859 le voit revenir au Chili où il reprend ses fonctions professorales jusqu'au début de 1863, époque où il doit rentrer en France.

Le retour

Ses diverses expériences sur les deux continents l'amènent à rédiger de nombreux rapports et ouvrages sur des sujets tels que l'agencement des douanes, la loi des monnaies, la finance publique, la liberté bancaire, la comptabilité des officines fiscales, la protection sociale, le libre échange...

Reconnaissant de son travail et de son enthousiasme envers la nation chilienne, le gouvernement l'avait fait membre de l'Académie, de la faculté de philosophie et de celle de lettres. Son retour en France introduit aussi une longue suite d'actions socio-politiques et de publications éducatives ou polémiques.

Lorsqu'en 1879, les républiques alliées contre le Chili, Pérou et Bolivie, tentent de se gagner l'opinion publique occidentale, il reste un ardent défenseur de sa « seconde patrie ». Il avait déjà publié :

– *Agression de l'Espagne contre le Chili*, Dentu, Paris, 1866, 47 p., (réédité);

– *Guerre de l'Espagne au Chili; les neutres et le droit des gens*, Dentu, Paris, 1866, 56 p.

Luc Marco le situe parmi les fondateurs de la « gestion générale » et comme l'initiateur du « management » en France : « il pose les jalons de son projet de synthèse des sciences sociales autour de l'économie politique ».

J.-G. Courcelle-Seneuil traduit plusieurs ouvrages et collabore à la rédaction de nombreux articles et dictionnaires (Garnier-Pagès, Guillaumin...) ⁸.

Successivement, il est également nommé conseiller d'Etat en 1879, puis membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques) le 25.03.1892 ⁹.

Il décède le 29.06.1892. Après les honneurs militaires et la « une » du *Temps* et du *Journal des Débats*, il est enterré au cimetière de Grenelle, à Paris.

Sources et notes

1. A.M. Vanxains, état civil; (les Descurade ont donné un juge de paix à Mareuil ⁸).
2. M. Beaudout, maire de Vanxains qui m'a communiqué de nombreux documents sur ce personnage et que je remercie vivement.
3. BAAF, Répertoire Maçonique, Paris, 1911.
4. Sur la famille Tamarolle : *B.S.H.A.P.*, 1914, p. 151; 1925, p. 47; 1928, p. 158; 1938, p. 257; 1941, p. 223; 1943, p. 268; 1948, p. 152... un T. de la Grave est avocat (ADD J 1786).
5. Quant aux auteurs, en France ou à l'étranger, les uns utilisent le tiret, les autres non. Il en est de même au sujet du patronyme maternel.
6. A.D. Gironde, 6B 54, A.G.B. Il s'agit bien de Vanxains.

7. Deux publications ont servi de références :
 Marco Luc, université de Rouen, document de travail (nouvelle série, n° 7, deuxième version), Paris, mars 1988; (fait partie d'un ouvrage collectif dans le cadre de la section « L'économie politique en France au XIX^e siècle », sous la direction de M. Lutfalla et Y. Bréton).
 Barros Arena Diego, Necroloja de Don Juan Gustavo Courcelle Seneuil, extrait des « *Anales de la Universidad de Chile del X^o de setiembre de 1892* », Santiago de Chile, Imprenta Cervantes, 1892, 21 pp. (don de la bibliothèque de Santiago par le canal de l'ambassade du Chili à Paris).
- B. Rouméjoux.
9. Durieux Joseph, *Le Périgord aux Académies*, Ribes Imprimeur, Périgueux 1912 (plaquette de 15 p.), p. 13.
- Sur J.-A. C.-S. voir notre : *B.S.H.A.P.*, 1988, XCV, p. 230 (bibliographie); et 1925, LII, p. 47; sur C.-de-Labrousse, voir notamment *B.S.H.A.P.*, 1958, LXXXV, p. 110 (Suzette C. de L., « La prophétesse du Périgord »...)
 C'est en 1866-67 que le capitaine de frégate Jean-Léopold C.-S., né à Limoges, Haute-Vienne, le 27.02.1746, et entré à l'École Navale le 2.10.1863, participe au sein de l'escadre cuirassée française, au rapatriement du Corps expéditionnaire en opération au Mexique (rét. Martinillo, t. V, p. 202).

DESCHAMPS DU RAUSSET Hiérémy (Jérémie)

Ses origines

Né vers 1610, à Monsac, c. de Beaumont-du-Périgord¹, il est le fils d'Isaac Deschamps, aussi sieur de Monsac et du Rausset, notaire royal dont le père avait également tenu cet office, et de Marie Carrier.

La plupart des membres de cette famille a adhéré à la religion prétendue réformée². Au cours des XVII^e et XVIII^e siècles, ils sont dits sieurs de Monsac, du Rausset, de la Mothe (à Banes), du Peyrou, de Monfort de la Mothe, d'Escandilhac (à Combemoulière, à Monsac), de Boiverd, de la Place... et leurs possessions se trouvent sises dans les paroisses de Beaumont, Banes, de Monsac et de Naussanes³.

Il ne s'agit pas ici de résumer le travail de MM. Dujarric-Descombes et Durieux⁵, mais simplement de rappeler l'existence de ce personnage tant important pour l'histoire des Antilles.

Deschamps du Rausset ayant, comme nombre d'autres Périgourdins, laissé son destin dériver vers les îles d'Amérique, c'est parmi les boucaniers de l'île de la Tortue qu'il se réfugia d'abord⁶.

Plus tard, les combats menés aux côtés de Le Vasseur et de Fontenay, lui font penser qu'il a quelque droit à la reconnaissance royale et il tente d'en tirer avantage... l'île de la Tortue ayant été perdue pour les boucaniers français, il est convaincu qu'il faut en redevenir maître : pour ce faire, Rausset s'embarque pour la France, voit le ministre, le persuade... et repart pour les Amériques avec le grade non négligeable de lieutenant du roi à l'île de la Tortue et autres possessions avoisinantes, à condition qu'il s'en empare, par ses propres moyens.

Son brevet est de 1656 et signé de la main de Louis XIV. Il n'est plus un pirate, un aventurier, mais un homme qui a la confiance d'un monarque qui lui adresse personnellement la commission de commandement de l'île⁸.

Du Rausset s'embarque à La Rochelle pour Saint-Domingue, peut-être accompagné de son neveu, Frédéric Deschamps sieur de La Place, et que l'on retrouve plus tard aux Caraïbes.

Divers historiens et biographes⁹ laissent entendre que Jérémie Deschamps a pu tenter une opération de spéculation auprès des Anglais afin d'obtenir une charge ou un titre plus avantageux...

Quelle qu'ait été sa marche, c'est fin 1659, que le Périgourdin et plusieurs centaines de ses compagnons de haute mer, abordent la Tortue par son côté nord : l'île redevient française pour la quatrième fois et du Rausset, son premier gouverneur et lieutenant général officiel, commissionné par le roi de France.

Mais, sa santé défaillante l'amène à rentrer en France afin de l'y restaurer, hélas sans succès. Il retourne alors au Cul-de-Sac, à Saint-Domingue, dans une de ses propriétés. N'y recouvrant pas plus ce précieux état, il prend la mer et cette fois rejoint Londres où il propose à l'ambassadeur en poste, que la France lui rachète son île qu'il considère comme sienne puisqu'il l'a conquise... Cette offre reste sans réponse positive.

Le cadet périgourdin s'adresse alors à sir Henri Bennett, et, le 25.03.1664, avance la somme de soixante mille livres comme base de paiement. Les approches de Deschamps du Rausset auprès de l'Angleterre sont dévoilées et elles le font expédier tout droit à La Bastille. Accepter les conditions de la puissante Compagnie des Indes Occidentales, reste le seul moyen d'en sortir. Aussi sollicite-t-il de Colbert (Novembre 1664) toute sa bienveillante protection, c'est-à-dire sa mise en liberté dans les meilleurs délais.

Celle-ci lui est accordée contre sa signature au bas de l'acte de vente à la Compagnie, de son île, de tous les biens, meubles et immeubles, qui y sont contenus, de ses affaires personnelles et privées, de ses esclaves... l'ensemble pour quinze mille livres qu'il n'obtient que trois mois plus tard, après la prise de possession totale et définitive de son « ancien royaume ».

Il semble que Hiérèmye Deschamps du Rausset soit décédé à la Tortue, dans la maison de son successeur, M. d'Ogeron (représentant de la Compagnie)¹⁰, tel un « pauvre et vaillant gentilhomme ».

Sources et notes

1. Dujarric-Descombes A. et Durieux J., *Deschamps du Rausset, boucanier et gouverneur de la Tortue au XVII^e siècle*, Paris, Imp. Nationale, 1926, 20 p., (extrait du Bull. de la section de géographie, 1925, pp. 25-44). Cet article est essentiellement inspiré du texte de ces deux auteurs, par ailleurs anciens vice-présidents de la S.H.A.P.
2. Idem, p. 5 et ss.
3. Sur ce sujet, voir B.S.H.P.H. XII, p. 424 (1679); XLVIII, p. 365; LXXV, p. 188, Deschamps de la Place; idem, p. 187 et ss., Jérémie D. du Rausset, LXXXIII, p. 478.
4. A.D.D., Inventaire Sommaire, arrondissement de Bergerac, E Suppl. Beaumont (Banes), Monsac, Naussannes.
5. MM. Dujarric-Descombes et Durieux donnent une importante bibliographie; en outre, le personnage est rappelé par le musée du Périgord, in *Les Périgourdins aux 4 Vents de l'Aventure*, Périgueux, 1981, 51 p.
6. Il s'agit de l'île située au nord d'Haïti et qui en dépend.
Il faut noter que si, dans les textes, une île était réputée « entre les mains françaises » (celles des boucaniers par exemple), elle n'en appartenait pas pour autant au roi de France.
7. Dujarric-D. et Durieux, pp. 8 et 9, lettre de Louis XIV de décembre 1656.
8. Idem, pp. 9-10, qui citent leur source : A.N., Maison du Roi, O⁷, P^o 7 verso.
9. Idem, p. 9-10.
10. Idem, p. 10.

LA CROÏTE François de, Chr. de Malte

Ses origines

La famille de La Croïte aussi connue sous le nom de terre de Chantérac, est au XIV^e siècle sous la mouvance de la châtellenie de

Saint-Astier; elle est réputée noble et ancienne depuis le XII^e siècle¹.

François de La Crompte, III^e du nom, son père, chr., est seigneur de la Meynardie, de Saint-Abre (Apre) et de Beauséjour (à Saint-Léon sur l'Isle) que sa femme lui apporte par contrat. Il est héritier universel de ses père et mère et teste le 16.06.1626.

Il épouse, le 3.02.1614, Antoinette de Jousserand, fille de Pierre, écuyer, seigneur du Moy en Poitou et de dame Anne de Poypaille; Anne avait hérité de la terre de Beauséjour de Marguerite de Jousserand, sa tante, veuve de Claude de Candale².

François, le fils, a parmi ses frères et sœurs :

— autre François qui épouse le 10.12.1643 Bertrande de Noalis, mariage qui est enregistré à Saint-Front de Périgueux le 7.01.1644³;

— Jean, futur lieutenant-général qui s'illustra en Espagne;

— Louis et René, seigneur du Sauzet;

— Jeanne et l'avant dernière, Louise mère de l'archevêque de Cambrai.

En premières noces, il épouse Marie de Taillefer-de-Mauriac; en secondes noces, le 2.08.1652, Ludie de Calhières dont ne provient qu'une fille, Isabeau.

Sa vie

En 1633 ou 34⁴, il est nommé commandant du Cap-Français, à Saint-Domingue, puis nommé au grand-prieuré de Saint-Gilles. Froidefond ajoute qu'à sa sortie, il devient sénéchal du Périgord.

Sources et notes

1. Froidefond, I, p. 174.
2. Saint-Allais, XI, p. 76.
D'Hozier, I, pp. 166-169, VII/I, pp. 561-565, qui ne lui donne pour enfants que Jean et Louise qui épouse Pons de Salignac en 1647.
3. A.D.D. (Hardy) GG 56.
4. Saint-Allais et Froidefond ne s'accordent pas sur l'année.

LA SELVE Edgar

Ses origines

Il naît le 11.12.1849 à Lalinde en Bergeracois oriental.

L'acte du 12.12.1849 révèle trois prénoms, Jean, Martin et Edgar, dont le dernier lui deviendra usuel. Son patronyme, c'est-à-dire celui de ses parents s'écrit alors Lasselvès. Son père se prénomme Jean, Martin, a 49 ans, a la fonction de conducteur des Ponts-et-Chaussées; sa mère, Marie Zélie Lafond, 27 ans, est sans profession¹. On ne retrouve aucun autre acte pouvant concerner ce couple et l'on est tenté de penser qu'il n'a habité Lalinde que le temps de la mission professionnelle du père.

Sa vie

Edgar est d'abord nommé professeur de rhétorique au lycée national Petion de Port-au-Prince à Saint-Domingue (aujourd'hui Haïti) où il devient

le directeur de la *Revue Exotique* (« Journal littéraire mensuel des pays étrangers et des colonies européennes », Dentu, Paris, puis rédacteur au journal *Le Tour du Monde*. Il décède le 26.04.1892, pas à Lalinde.

Il fait publier une cinquantaine d'articles, contes, ouvrages divers dont la moitié porte sur Haïti, la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane...².

Sources

1. A.M. de Lalinde, c. de Lalinde. Aucun lien n'a pu être établi avec les La Selve en Limousin (voir Champval de Uyers) ou en Vivarais, ni avec James La Selve en Jamaïque (XIX) auteur du *La Selve* aux U.S.A.
2. Rouméjoux.

LAVERTUJON André Justin

Ses origines

Il naît à Périgueux, paroisse Saint-Front, le 22.07.1827 à 11 heures du matin.

Son acte de naissance est enregistré le 23.07.1827¹; il est le fils de François Lavertujon, âgé de 34 ans, et de Marie Gilson, âgée de 32 ans, conjoints domiciliés à Périgueux, rue de Bourbon où est né l'enfant. La déclaration est de Marie Vacher épouse Meynadier, accoucheuse, âgée de 30 ans. Les témoins sont Jean Bardet, 58 ans, employé à la mairie et Léonard Privat, 30 ans, concierge au même lieu.

François, son père, né le 17.07.1792² est baptisé le même jour à Saint-Front : il a pour parrain François Lafite, imprimeur, pour marraine Jeanne Boyer épouse Berger; les témoins sont Joseph Jacotin et Laurent Canler également imprimeurs. R. Villepelet³ rappelle une partie de ses activités lorsque, en co-propriété et en co-gérance (avec Justin Besse et Desmoulières), il tenait les rênes du *Journal des Maires de la Dordogne*, hebdomadaire du mercredi, paru pour la première fois le 1.09.1828. C'est le même qui imprime⁴ en 1832, le *Mémorial de la Dordogne* (appel de Bugeaud).

Marie, sa mère, est née à Wanlin, Belgique, le 10.12.1793, fille de Joseph Gilson, agriculteur, domicilié à Wanlin, et de feu Julie Pétronille Muller.

Ce n'est que le 5.08.1830, à Périgueux, que ses parents s'uniront et que, devant le maire, ils reconnaîtront leurs neuf enfants dont l'aînée est native de Paris et les huit garçons suivant de Périgueux; André Justin est leur huitième rejeton.

Ses grands-parents paternels sont Léonard Lavertujon et Guillaumette Janson ou Jaujon⁵.

Sa vie

D'abord journaliste en 1849, il est l'un des rédacteurs du *Républicain de la Dordogne*⁶, journal radical qui a remplacé *L'Indépendant* de Périgueux, puis rédacteur en chef de *La Gironde* (1855), l'un des fondateurs de *La*

Tribune (1868), secrétaire-général du gouvernement de la Défense nationale (1870), il est nommé consul général à Amsterdam de 1871 à 1873, puis à Anvers en 1880, à Naples en 1881 et enfin, ministre plénipotentiaire près de la République argentine et le Paraguay en 1882. Sa dernière nomination, Mexico, en 1885, ne sera pas suivie d'effet. André Auguste Lavertujon terminera sa carrière politique au titre de sénateur de la Gironde.

Malheureusement, on ne trouve pas, parmi la dizaine d'ouvrages, études ou monographies à son actif, de textes inhérents à ses diverses missions à l'étranger.

Par ailleurs, il est l'auteur d'une *Histoire de la législation de 1857 à 1863*, Bordeaux 1863, sous le pseudonyme d'Adrien Gilson, nom de jeune fille de sa mère⁷.

Sources et notes

1. A.D.D. sous-série 5 E Périgueux.
2. A.D.D. Saint-Front GG 102/75* (Hardy) collection communale.
3. Villepelet R., *B.S.H.A.P.*, 1936, LXIII, pp. 215-223, in *Contribution de la Presse en Dordogne au XIX^e siècle*.
4. *Idem.* p. 59.
5. Dans GG 102 (Hardy déjà cité), on lit Jaujon.
6. Rouméjoux.
7. Larousse Pierre, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*.

MORAND DUPUCH Marie Grangeneuve Bertrand

Ses origines

La famille Morand semble être établie au lieu du Puch qui, comme son nom l'indique, est un des points culminants situés au nord du cingle de Trémolat, dès le XVI^e siècle. Au cours des siècles, elle augmente son patrimoine terrien et l'on voit se former diverses branches : les Morand sieurs du Puch, de La Grange-Neuve, du Cluzeau, de la Thuillière... tous toponymes de Trémolat. D'autres biens seront également possédés par les Morand Dupuch : au Marteau, à la Cabane à Razac d'Eymet, à Monbazillac, à Bergerac, à Saint-Aubin-de-Lanquais, à Bayac, à Mauzac, au Pujol, à Villamblard, à Saint-Pompon (château de Mespoulet), en Tunisie, au Chili, aux Antilles...

Propriétaires terriens, on l'a vu, dans leurs moments de répit guerrier, ils font partie, tant par leurs alliances que par leurs actions militaires, de la noblesse d'épée de la province, et ont donné des gardes du corps du roi, deux généraux sous la Révolution, un autre sous le second Empire, trois officiers engagés dans les opérations de la guerre d'Indépendance des Etats-Unis, cinq chevaliers de Saint-Louis et plus encore décorés de la Légion d'honneur.

C'est à Bordeaux, où ses parents demeurent, qu'il naît le 1.08.1891. On note l'étrange et nostalgique prénom de « Grangeneuve » après celui de Marie, attribué à ce garçon à qui il ne reste plus qu'à élire Bertrand pour prénom usuel¹.

Son frère, né à Bergerac le 13.09.1895, se prénomme Marie Pierre... Il épouse Marie Dessain, originaire de Belgique, en 1930, à Cours-de-Piles et décède le 6.04.1957.

Leur père, Gabriel Amédée Elie, naît le 24.01.1846 à Bergerac² et y décède le 7.05.1911³. Il est nommé capitaine puis officier de la L.H. le 12.07.1890. Ses états de service révèlent qu'il a fait partie du corps expéditionnaire de 1867-68 contre Garibaldi à Rome où il reçoit la médaille commémorative papale et qu'il a participé aux guerres d'Afrique et d'Allemagne. Il a terminé sa carrière, capitaine de cavalerie au 6^e régiment de hussards.

Gabriel Amédée épouse Marie Thérèse Elisabeth Dutour en la chapelle du château de son beau-père, à Puch-d'Agenais, c. de Damazan, en Lot-et-Garonne, le 11.02.1889. Elle est née à Casteljaloux, près de Nérac aussi en Lot-et-Garonne, habite le Puch dans sa famille et est la fille de Marie Joseph Léon et de Marie-Louise Feuillerade⁴. Il décède à Bergerac le 7.05.1911.

Leur grand-père, Théodore Elie, né à Trémolat le 23.07.1805, prend sa retraite de capitaine de gendarmerie⁵ sur son vignoble, au Thibaut, commune de Monbazillac, c. de Sigoulès⁶, où il décède le 18.01.1890. En secondes noces, il avait épousé Marie Laeticia Pouvereau le 14.04.1845⁷.

Enfin, leur arrière-grand-père, Pierre dit Saint-Hillaire⁸ né à Razac-d'Eymet, c. d'Eymet, le 13.07.1748 : toute sa vie, il signera Morand Dupuch Saint Hillaire; il est aussi dit sieur de la Thuillière, à Trémolat. Officier du régiment d'Enghien, à la Révolution, contrairement à ses frères volontaires « Chasseurs Nobles » dans l'armée de Condé ou d'autres encore, devenus républicains, il émigre à Pointe-à-Pitre où il épouse Emeride Lacoste (ou Emerie de Lacoste), une créole de la ville⁹. Après le décès de son mari, elle décide de « rentrer au pays » : une lettre non datée de la municipalité informe qu'elle est morte le 2.06.1816, assassinée et « n'ayant qu'un nègre marron pour toute fortune... »¹⁰. L'un des treize frères de Pierre, « autre Pierre » (1739 et 1819 à Trémolat), futur général d'artillerie¹¹, contracte mariage avec une autre créole, de Saint-Domingue, Charlotte-Fortunée de Saint-Martin, le 30.01.1780; elle aurait été originaire de la région Vendée-Charente-Maritime.

Sa vie

On a pu remarquer que Bertrand a perdu son père à l'âge de vingt ans alors que son frère, âgé de quinze ans et demi, reste à charge de leur mère. Aussi, après ses études secondaires à Bergerac et son devoir militaire accompli au 34^e régiment d'artillerie d'où il sort avec le brevet de « prévôt d'escrime »¹², il choisit de tenter sa chance, comme tant d'autres Périgour-dins de cette époque, aux Amériques et c'est le Chili qui sera sa destination finale.

Ce qui suit est exclusivement basé sur la correspondance du jeune homme, adressée à sa mère et à son frère¹².

Le Chili

Dans son premier courrier de voyage, daté de Lisbonne, le 6.09.1912, il rappelle les étapes de son périple sur un des navires des Messageries Maritimes, citant La Corogne en Espagne puis Porto au Portugal. Observateur, et sans doute touché par l'effroyable condition de traversée des émigrants classiques, il ajoute : «... par contre en troisième (classe), il n'y a que des pouilleux, des gens qui émigrent avec leur petit baluchon... Aujourd'hui, il s'en embarque plus de quatre cents; hier à Porto... plus de deux cents. Ils mangent dans des gamelles et sont couchés sur des planches avec une pailasse sans drap de lit ».

A Lisbonne, les passagers sont autorisés à mettre pied à terre; pour ce faire « un petit vapeur » opère une navette dont il faut profiter car « après, nous ne nous arrêterons plus de dix jours ». Une recherche a permis de présumer que les escales suivantes ont dû être Dakar pour une escale de simple ravitaillement, puis Pernambouc (Recife, au Brésil), Rio de Janeiro, Santos et Montevideo. L'absence de correspondance empêche de déterminer si, comme Charles de Beaupoil, compte de Saint-Aulaire, son prédécesseur périgourdin au Chili, il a doublé le Cap Horn, ou passé le dangereux détroit de Magellan. Il a également pu effectuer la traversée trans-andine par d'autres moyens, à une date encore inconnue.

Par la missive suivante à sa « chère maman », il relate la fin de son voyage : « de Valparaiso à Iquique, j'ai eu quatre jours et demi de traversée ». C'est alors qu'entrent en scènes ses cousins : « Tu vois que je ne suis pas près d'Emile ; à Valparaiso, j'en étais déjà à deux mille kilomètres; il est tout à fait dans le sud où il y a une végétation remarquable ». Il ne dit pas mot de Raoul Morand Dupuch (1879-1943) qui est peut-être déjà rentré en France, et frère d'Emile, né à Bergerac en 1885 qui épousera une Danoise, Mlle de Jund dont descendance actuelle en Julio Lopes Morand Du Puch.

Peu de temps après son arrivée, le jeune homme est en mesure d'annoncer aux siens qu'il a obtenu un poste de chancelier au (vice-)consulat de France à Iquique, cette ville « dans le nord du Chili où il ne pousse pas un seul brin d'herbe... un Sahara... »¹³.

Et de décrire ses activités professionnelles : « Ce qui fait que la ville (Iquique) est très commerçante, c'est que l'on y récolte le salpêtre; tous les jours, j'ai trois ou quatre bateaux français à enregistrer qui partent ou qui arrivent »; il faut aussi qu'il se charge des « hommes malades ou en prison (de bord) ».

Le jeune « diplomate », malgré un début de séjour rendu nostalgique par cause d'éloignement de sa famille et de son cher Bergeracois, s'adapte parfaitement à sa nouvelle vie. Ainsi, il apprend la langue espagnole, produit des démonstrations de sabre et d'épée à la demande des champions locaux, participe aux fêtes du 14-Juillet données par le consulat en cette année 1913.

Hélas, son destin sera tout autre de celui qu'il pouvait attendre en cette terre lointaine : comme en témoigne le certificat signé de la main du vice-consul le 26.08.1914., « il se présente spontanément le premier jour de

la déclaration de guerre pour demander à rejoindre son régiment ».

Bertrand, « Grangeneuve » Morand-Dupuch, peut-être un peu dans la tradition de ses ancêtres, fera toute la guerre, recevra deux blessures et mourra des suites d'une maladie contractée au service, tombant sur le banc d'une gare : il venait d'être démobilisé et rentrait dans sa famille pour une convalescence; il avait 28 ans.

Sources et notes

1. Documents d'archiv. privées prêtés par Mme Vve Morand-Dupuch ici remerciée pour sa participation ainsi que pour l'autorisation de publier la photographie de Bertrand.
2. A.D.D. 5 E 3646.
3. A.N., dossier L.H., matricule n° 42171, cote L.H. 1924060.
4. Arch. privées Mme M.-Dupuch : Livret de famille de son mari.
5. S.H.A.T., Vincennes, Dossier Individuel.
6. Toujours en production par un autre propriétaire.
7. A.D.D. 5 E 3641.
8. Saint patron de l'ancienne paroisse de Trémolat, berceau familial.
9. Pérotin-Dumon, p. 146, qui cite un sieur Lacoste, officier d'administration au Bureau des colonies en 1791; à ce jour, le lien de parenté n'a pu être établi, Lacour, II, pp. 48, 65, 75, 82, 83, 105, le cite comme commissaire de l'Assemblée Nationale.
10. « Nègre marron » : Schoelcher, p. 102 : « esclave qui s'enfuit ou ancien fugitif repris ou revenu; Girod, pp. 168-9 : « marron » de l'espagnol « cimarrón » qui signifie « sauvage » et par extension « un fugitif vers le retour à la liberté ou sauvagerie, à la chasse, à la pêche, à la rapine »; Vandy-Frisch, p. 130 : « esclave échappé de la plantation ou de la maison de ses maîtres ».
11. a) B.S.H.A.P. : nombreux articles sur cette famille; b) Durieux J., voir bibliographie, c) Frodefond, I, pp. 406-7 : à ce jour, aucun document ne permet de présumer un lien de parenté entre cette famille issue de Trémolat et celle du baron d'empire Joseph Morand, né à la Rivière, commune de l'Allemands, en 1757.
12. Arch. privées, document original prêté par M. Patrick du Puch ici remercié pour son amabilité; la correspondance provient également de ce fonds privé.
13. A.N., Guide Amérique, p. 659 : pour la période du 22.02.1911 au 2.03.1914, c'est Paul-Mathurin qui est l'envoyé extraordinaire et de ministre plénipotentiaire de la France au Chili.

NADAL DE SAINTRAC Jean

Ses origines

Jean Baptiste, né à Verteillac le 3, est baptisé le 7.04.1745, il est le fils de Sicaire, conseiller de la sénéchaussée de Périgueux où il demeure avec son épouse Anne Debays¹.

Les Nadal de Saintrac (= N. de S.) font partie de la noblesse de robe du Périgord.

Le père, baptisé le 27.06.1706, à Coutures, à trois kilomètres au sud-est de Verteillac, est conseiller au siège présidial de la sénéchaussée dans les années 1740² et le fils de François, avocat à la cour, juge sénéchal de La Tour-Blanche à cinq kilomètres de Verteillac où il décède en 1788.

La famille maternelle est également originaire de la juridiction de Verteillac. Le patronyme présente plusieurs variantes : de Bays, Debets, Debetz, de Bais, baix dont un Jean, conseiller élu en l'élection de Périgueux, consul en 1689³. Une seconde branche se trouve aussi à Cendrieux, à trente kilomètres au sud-est de Périgueux lors du baptême de Jeanne, en 1683, fille de Guy Debays, sieur du Maine (décédé en 1693) et de Henrie de Lafon, le parrain étant Jean Debays, conseiller du roi et son assesseur en ladite élection⁴.

De ce couple proviennent ensuite à Périgueux :

— Jean et Pierre « Debets » le 6.05.1684 puis Jacquette le 8.04.1685⁵.
Jean Nadal a pour frères et sœurs :

— Léonarde, née en 1740, autre Jean né en 1744, Jeanne en 1746 et
Suzanne en 1748.



Sa vie

Un inventaire après décès de 1734¹ donne Sicaire, fils de François, sieur de Cintrac, hameau de la paroisse de Coutures, aujourd'hui « Sintrac »⁶, d'où la variante patronymique transformée, par analogie phonétique et religieuse, en Saintrac.

A ce stade de la recherche, demeurent encore bien des incertitudes sur la réalité de l'identité des personnes. Les confusions sont essentiellement générées par la répétition dans l'usage des prénoms, le manque de règle ou

de rigueur dans celui de l'élément « patronyme-toponyme-nom de terre » que représente le mot « Saintrac », le nombre de traversées effectuées par ces voyageurs vers les Caraïbes et, enfin, la complexité des sources et documents d'archives.

C'est pourquoi, il semble préférable de s'en tenir ici à un simple bilan chronologique rassemblant tant les travaux de MM. P. Bardin, B. et Ph. Rossignol que ceux de M. Rateau :

— Le 5.11.1771 s'embarque à Bordeaux, sur l'Aimable Marie, Jean Nadal, âgé de 22 ans, originaire de Saint-Paul de Lizonne (à 6 kilomètres au sud-ouest de Verteillac), « charpentier de haute futaye », avec Saint-Domingue pour destination⁷.

Les auteurs de l'article cité en référence supposent qu'il s'agit là du futur constituant de la Guadeloupe, objet de notre étude commune. Évidemment, il y a là ambiguïté puisque ce Jean Nadal, présumé né en 1745, aurait donc eu 26 ans ou environ lors de l'embarquement. Y a-t-il eu erreur d'écriture ou de lecture ? ou s'agit-il d'un autre Jean ? La question reste entière.

— Le 25.01.1773, à Basse-Terre, à Mont Carmel, il épouse Thérèse Catherine Joséphine de Bovis⁸, fille de Joseph, habitant au Lamentin, et de Catherine Rannoué¹; de ce couple sont provenus :

— Jean Marie Joseph, né à Basse-Terre, Mont-Carmel, le 16.10.1773 dont le sort est inconnu;

— Louis-Angé Thérèse, au même lieu le 2.08.1775, décédé à l'âge de huit mois;

— Marie Jeanne Thérèse, née au même lieu le 31.04.1777; elle épouse, à Londres le 19.07.1797, messire Marie Louis Joseph Routh de Varicourt et après un long veuvage, M. de Bérenger.

— Louis Joseph Dieudonné Bertile, né le 25.06.1779 au même lieu, décédé de mort violente entre Sainte-Anne et Saint-François (Guadeloupe) le 29.03.1809; il est avocat et membre de la cour royale de Guadeloupe. Il épouse vers 1805 Marie Victoire Rose Pierre Fontanne Delisle, originaire de la Martinique, dont descendance¹.

— Louis Jean Baptiste Thérèse, né à Petit-Canal le 27.07.1805, qui épouse à Petit-Bourg le 16.06.1830 Jeanne Aurore Malvina Boynest, auteurs de la branche haïtienne^{1 (N° 9)};

— Louise Rose Joséphe née à la Martinique vers 1807.

— C'est le 18.06.1773 qu'un autre Jean Nadal, marchand, 35 ans, (né vers 1738), accompagné de sa fille Marie, née à Bordeaux et âgée de neuf ans, tous deux originaires de Ribérac, (à douze kilomètres au sud de Verteillac), embarquent sur le Druyde à destination de Saint-Domingue⁷.

— Lors de son mariage, Jean Nadal de Saintrac, est déjà avocat (ce qui devait tout de même être une rapide promotion sociale pour un charpentier de haute futaye à moins qu'il n'y ait eu à bord du même navire un second Nadal, non identifiable); le 24.10.1775, il obtient un brevet de conseiller au conseil supérieur¹. Ce brevet est renouvelé le 19.02.1779 et, habitant Petit-Canal, c'est à ce double titre qu'il est élu député pour la Grande Terre¹.

— C'est le 8.05.1780 que Jean Nadal, marchand, 45 ans, accompagnée de sa fille Marie, 17 ans, et de Jérôme, 18 ans, embarquent sur la Nouvelle Rosalie, à destination du Cap Français, à Saint Domingue⁹. Ce sont ceux qui ont voyagé le 18.06.1773.

Hormis les événements familiaux déjà énumérés, les détails de sa vie publique ne sont pas, actuellement, connus; en revanche, le 16.06.1786, il rentre en France, sur Le Bon Enfant, débarquant à l'île de Rè, accompagné de :

— Thérèse de Bovis, demoiselle créole de la Guadeloupe et épouse de M. de Saintrac;

— le sieur Louis de Saintrac, créole, âge de sept ans, son fils;

— le sieur Félix de Bovis, créole de la Guadeloupe, frère de Mme de Saintrac, âgée de 18 ans, etc.

On constate ensuite un retour de la Guadeloupe, à Bordeaux, le 1.08.1786 du sieur Nadal de Saintrac¹⁰; puis, en 1787 (sans date précise), venant de Pointe-à-Pitre, celui de Jean Nadal, sieur de Saintrac¹¹.

Un sieur Nadal de Saintrac repart pour la Guadeloupe en septembre 1787 en compagnie de Jean Coquille Dugommier sur le Bon Accord; il est identifié par P. Bardin et B. et Ph. Rossignol comme étant le constituant¹.

De Saintrac participe dès juin 1790, aux travaux de l'Assemblée Constituante. Il est alors un des cinq députés admis à siéger pour la Guadeloupe¹². On se rappelle le perfide mot de Mirabeau contre M. de Saintrac dont l'élocution était difficile : « Vous donnez la parole à un homme à qui Dieu l'a refusée... ».

Jean de Saintrac démissionne de l'Assemblée Constituante et, redevenu simple citoyen, il se retire à Verteillac et à Périgueux. Cependant, le 28 octobre suivant, il embarque avec son fils¹ Jean Marie Joseph, « créol de la Guadeloupe », une identité dont on reste fier même en « métropole »; cela se passe à Bordeaux le 14 décembre sur le navire La Jeune Armée.

Le 18 brumaire an IV, il apparaît avec son épouse sur une liste d'émigrés. Sa trace se perd jusqu'en 1802 d'où il écrit une longue lettre de six pages à un destinataire inconnu qu'il entretient de la dernière révolte des noirs.

En août 1797, à Londres, sa fille Marie Jeanne Thérèse, née à Basse-Terre le 31.03.1777, épouse Marie Louis Joseph Routh de Varicourt. Elle sera l'héritière des biens de son père. Après le décès de son mari, elle épouse M. de Bèrenger¹.

Il reprend sa charge au conseil souverain dont il est le président le 26.11.1792 (la dernière séance du conseil sera tenue le 21.02.1793). La Révolution atteignant la Guadeloupe, il est contraint d'émigrer, ce qu'il fait au Mouillage, en Martinique. Son bien est alors réquisitionné et recensé comme « Habitation nationale Sentrac » laquelle emploie quelques 130 « cultivateurs »¹.

A la suite de l'amnistie pour fait d'émigration du 6 floréal an X, il retourne en Guadeloupe où il participe, « à son profit », à la réorganisation de la justice. D'ailleurs, dès 1802, il est nommé juge du tribunal de première instance de Pointe-à-Pitre et confirmé par le Premier consul le 3.08.1803...

son fils est nommé assesseur du tribunal d'appel.

Ce Périgourdin, grand voyageur, décède à l'âge de 64 ans, dans sa maison rue Desaix, à Pointe-à-Pitre, le 6.02.1809.

Sources

1. P. Bardin, B. et Ph. Rossignol : Bull. n° 5 et 9 de l'Ass. Généalogie et Histoire de la Caraïbe.
2. A.D.D., Hardy, BB 12, ainsi que GG 24, 47, 95.
3. A.D.D., Hardy, GG 107.
Saint-Saud, comte de, *Magistrats des sénéchaussées, présidiaux et élections du Périgord*, Bergerac, 1931, p. 149, précise que Jean, écuyer, sgr du Breuil..., né en mars 1645, est nommé conseiller assesseur le 5.09.1679 et qu'il achète, en mai 1696... des lettres de noblesse qu'il faut consolider par l'acquisition de la charge de secrétaire du roi. Il épouse, le 16.02.1670, Hilaire Gilbert (A.D.D., Insinuations); son fils lui succède en 1716 mais sans doute comme simple conseiller; il démissionne en 1736 et meurt en 1749.
Voir aussi Frédelond, I, pp. 21-22.
4. A.D.D., E Suppl. Cendrieux 724 à 726.
5. A.D.D., Hardy, GG 18.
6. INSEE.
7. A.D. Gironde, Embarquements 6 B 54.
8. Famille connue en Italie, Provence et Savoie. D'Hozier, VII/1, dans l'article de Butel-de-Sainteville, p. 838, note a : 1818, de Bovis, avocat à la cour, membre du conseil supérieur de la Guadeloupe et dépendances. Schoelcher, p. 253 : de Bovis, maître de 250 noirs mais en faveur de l'abolitionnisme; p. 279 : « a son habitation au maquisat de la Guadeloupe » vers 1830; p. 340 : M. Bovis : « homme progressif mais ardemment dévoué à la cause coloniale... »
9. A.D., Gironde, 6 B 57.
10. A.N., F 5^o 15
11. A.N., F 5^o 42
12. Cité par Férotin-Dumon, p. 264 : Nadal de Saintrac et p. 201 : Saintrac.
13. A.D.D., 2 E 1586.

PONTBRIANT Claude, dit MONTREAL

Ses origines

Les Pontbriant, seigneurs de Montréal, sont issus d'une ancienne famille bretonne¹ dont une branche s'est établie en Périgord au XV^e siècle et ce au moins avant 1481².

Il est le fils de Pierre de Pontbriant, seigneur de Montréal, château situé sur la commune d'Issac, c. de Villablard, chambellan de Charles VII, encore vivant en 1534. Il a pour épouse Anne de Peyronenc³, fille de Michel (fils aîné de Géraud ou Guiraud, seigneur de Loupiac, et de Catherine de Saint-Astier, dame de Montréal) et d'Agnès de Lastours. C'est Anne qui apporte la seigneurie de Montréal aux Pontbriant et c'est de ce nom de terre que provient le surnom du compagnon de Jacques Cartier.

Un débat déjà ancien est entretenu afin de déterminer si ledit surnom présente un lien étymologique avec le toponyme canadien sis sur les rives du fleuve Saint-Laurent; les hypothèses à ce jour, restent à justifier⁵.

Les date et lieu de naissance de Claude de Pontbriant sont inconnus. Il est dit « échanson de M. le Dauplin » avant d'être chargé par François Ier d'observer le déroulement de l'expédition lors du second voyage de J. Cartier, au Canada, en 1535.

Il décède des suites d'une atteinte de scorbut le 2.11.1536, après son retour en France.

Sources

1. Saint-Allais, XVII, p. 157 de la généalogie de Saint-Astier, note 1.

2. Charrier, Les Jurades de Bergerac. I. pp. 319, 322.
3. Froidefond, I. pp. 389-390.
4. Saint-Allais, id., pp. 156-157.
5. a) Montel Glénisson, p. 181.
 b) Couvrat-Desvergnès, B.S.H.A.P., LIX, 1927, p. 110 et LXXXI, 1954, p. 175.
 c) Biggar, archiviste canadien, a fait éditer *la Relation de second voyage de Jacques Cartier* (1535), d'après le manuscrit ms. fr. 5589, conservé à la B.N., Paris; ce texte a fait l'objet d'une ré-éd. et publication par André Julien et Théodore Beauchêne, P.U.F. 1946.

POZZI-ESCOT Marius-Emmanuel

Ses origines

Né à Mont-de-Neyrat, à Bergerac, le 13.10.1880¹, il a pour parents Benjamen-Paul Pozzi-Escot, négociant, alors âgé de vingt-six ans, né rue Neuve d'Argenson, à Bergerac, le 10.04.1855² et de Marianne Ashcroft, vingt-quatre ans.

Lors de leur mariage, à Bergerac, le 25.11.1876³, Paul fait enregistrer son patronyme sous celui de Possi-Escot afin de relever le nom d'Escot⁴.

Son grand-père paternel est Benjamen Pozzi, pasteur, né à Agen, le 20.03.1820 (décédé en 1905), fils de Dominique, propriétaire, et de Jeanne Danjoi. Il a épousé, à Bergerac, le 29.04.1844⁵, Marthe Marie Inès Escot-Meslon, née à Bergerac, le 11.03.1821 (décédée en 1857)⁶, fille de Jean Antoine Escot-Meslon, né vers 1793, propriétaire, habitant le Claùtre, aussi à Bergerac, et de Marthe Mélisse Meynardie Séjoursas.

Paul a un frère, Jean Samuel, né à Bergerac, le 3.10.1846, le futur professeur de médecine de Paris et sénateur de la Dordogne, dont le nom sera donné à l'une des rues de la ville⁷.

Il épouse, à Maheville, Meurthe-et-Moselle, le 20.09.1904, Louise Leroy⁸.

Ses études

Dès l'âge de seize ans, Marius-Emmanuel fait publier sa première communication dans la *Revue de l'Académie des Sciences (chimie)*. Il est alors élève du collège de Bergerac, en mathématiques élémentaires (1898-1900). A dix-sept ans, il rédige un *Traité des moteurs à gaz et à vapeur*. A dix-neuf, un second *Traité* est publié, sur l'analyse chimique quantitative... Il se voit parrainé par Poincaré et Berthelot, de la Société française de chimie.

Sa vie

A vingt-cinq ans, on le nomme vice-président d'un congrès international de chimie en Belgique; en 1910, il occupe un poste de chimiste dans les laboratoires Jacquemin à Malzeville près de Nancy.

Après quelques années de recherches et de publications de travaux en France, il immigre au Pérou. Ingénieur chimiste, il lui est proposé un poste de professeur à l'école militaire ainsi qu'à l'école navale, à Lima. Polyvalent, il donne des cours à la faculté des sciences de cette ville. Peu après, il devient

conseiller technique, attaché au ministère de l'industrie et de l'Agriculture du Pérou, faisant partie de la commission de l'enseignement technique.

Pozzi-Escot est alors élu membre des Sociétés de chimie de Paris, de Belgique, de la Société de médecine de Gand...

Domicilié de façon permanente à Lima (Santa Beatriz Castilla 446-456), hispanisant, pleinement intégré, ses fonctions s'avèrent multiples et variées : professeur à la faculté de médecine de Lima, à celle des sciences de San Marcus, chef chimiste de l'Etat, professeur à l'Ecole nationale d'agriculture et de médecine vétérinaire...

Il publie près d'une quarantaine d'ouvrages, collabore à une dizaine de revues techniques, fait homologuer six brevets. Nommé directeur de la bibliothèque de microbiologie agricole du Pérou, il favorise, à Paris, chez Bourret, quelques publications en langue espagnole.

Enfin, son pays d'origine, la France, lui décerne la médaille d'or de l'association des chimistes de sucreries et de distilleries de France et des colonies, et son pays d'adoption, le Pérou, le décore de la plus haute distinction nationale.

Sources et notes

1. A.M. de Bergerac, état civil (= A.M.E.C.), 1880.
2. A.M.E.C., 1856, n° 109.
3. A.M.E.C., 1876.
4. Sur cette famille, voir aussi : Moutou Jean (descendant), in *Revue de l'Agonais*, Généalogie, le Périgourdin de Bordeaux, n° 342, Décembre 1984.
- Jouanel André, *Bergerac et la Hollande*, Imp. générale, Bergerac, 1951, pp. 88-92; B.S.H.A.P., XC, 1963, pp. 16-17.
5. A.M.E.C., 1844, P° 32.
6. A.M.E.C., 1857.
7. Coq Robert, *Monographie des places et des rues de Bergerac*, Bergerac, 1970, pp. 107-108 : « Dénomination du 23.11.1918 approuvée par décret présidentiel du 1.03.1919... ».
- Sur ce personnage, voir aussi :
 - a) Martinillo, I, pp. 502-503.
 - b) B.S.H.A.P., XIII, 1886, p. 412; XXI, 1894, p. 199; LXXI, 1945, p. 4; LXXXII, 1955, p. 17; C, 1973, p. 226.
 - c) A la B.M. de Bergerac, fonds ancien, dossier Pozzi.
 - d) Rouméjoux, III, pp. 33-36.
8. Galy Jean-Marie, *Le Périgord dans la course au Parlement*, Autoédition, Périgueux, 1987, p. 234. Inscription marginale sur l'acte de naissance.
9. Les détails de sa vie professionnelle sont extraits de Martinillo, I, p. 429 et de Jouanel déjà cité.

ROOLS Méry ou Médéric, sieur de Goursolas, écuyer

Ses origines

La famille Rools est originaire du Nontronnais et plus particulièrement des cantons de Saint-Pardoux-la-Rivière et de Thiviers.

En Périgord, ce patronyme s'écrit comme suit Rolle; cependant, pour des raisons encore inconnues (peut-être une possible influence hollandaise), il présente, aux îles d'Amérique et ce dès le XVII^e siècle, la variante Rool(s). Enfin, on relève, à Miallet, en 1743¹ le mariage de Jean Roole, sieur de Vachaumar, dont on n'a pu déterminer s'il appartient à une branche ayant émigré aux Caraïbes.

Le vocable « go(u)rsolas » est à double usage. En effet, il apparaît déjà au XIV^e siècle en la personne de B. de Gorsollas, consul de Puy-Saint-

Front, à Périgueux, en 1375²; il conserve sa valeur patronymique aux Antilles alors qu'il semble ne plus devenir qu'un toponyme en Périgord où deux lieux-dits existent encore, l'un à Firbeix, c. de Saint-Pardoux-la-Rivière, l'autre à Saint-Jory-de-Chalais³.

Jean Rolle, sieur des Rivières de Goursolas, est présent à Saint-Pierre de Frugie en 1710, et de nombreux membres de cette famille y sont établis depuis au moins 1625 où ils sont dits sieurs de Monsigoux, de Montovert, de La Garde (à Saint-Saud), de La Guimardie (à Dournazac-en-Limousin, à quelques kilomètres), de Lavaud (paroisse de Firbeix)... Firbeix ne se trouve pas à plus de cinq kilomètres de Saint-Pierre, et c'est bien là d'ailleurs que se situe le berceau familial des Rolle. Dans cette paroisse, ils sont sieurs de Gorsollas, de Lavaud, de Doumaris (d'Audoumaris, nom localisé), de Faucher de La Goursollas, de la Chapelle, des Landes...⁴.

Ce sont des bourgeois appartenant en partie à la noblesse de robe avec maître Jean Rolle, juge royal de Courbéfy⁵, ou d'épée, avec autre Jean Rolle, sieur de Goursollas, lieutenant de cavalerie au régiment de la reine. Enfin, un acte de 1774 laisse entendre que « Goursollas » est un « repaire noble »⁶.

Il est le fils de Jean, le juge royal de Courbéfy, et le petit-fils de René Rolle, procureur d'office du même lieu. Il a pour frère François Rools de Laubièrre, aussi lié à Goursollas⁷.

Sa vie

La première information émane des annales du conseil souverain de la Martinique où il remplit la charge de major de cette île sous le gouvernement de M. Duparquet⁷. A la mort de ce dernier, Gourselas fait office de lieutenant-général⁸. Rapidement, il reçoit serment de fidélité des habitants de l'île contre l'autorité contestée de Mme Duparquet qui remplace son mari avec moult zèle.

En conséquence, il est présenté au roi par la colonie pour la commander; la main courante du conseil n'indique pas quelle suite officielle a été donnée à cette requête. Cependant, les séditions, les révoltes larvées des nègres marrons ou en passe de le devenir..., lui permettent de se faire remarquer par les conseillers qui soulignent les mesures de précautions qu'il prend pour « purger l'Isle des auteurs de la révolte »⁹. Malheureusement, les pages et chapitres suivants restent silencieux sur le devenir de ce Périgourdin.

Sources

1. A.D.D., E Suppl. Mialet, 1188.
2. A.D.D., Hardy GG 67.
3. INSEE 1946;
De Gourgues : seule la seconde localisation est répertoriée : à Saint-Jory-de-Chalais.
4. A.D.D., Inventaire sommaire du Nontronnais, E Suppl. Saint-Pierre-de-Frugie 1032-1035; Firbeix 1181-1183, 1186; Mialet, 1191, Saint-Saud-la-Coussière 1206; Saint-Pierre de Côte (c. de Thiviers), 1261, 1287.
5. A.D.D., E Suppl. Saint-Pierre-de-Frugie 1032, décédé à Moussigout, à Jumilhac-le-Grand, le 3.07.1636.
6. A.D.D., E Suppl. Saint-Etienne-de-Firbeix 1183; il existe toujours un manoir à trois tourelles (XIX^e) sur ce lieu-dit.

7. In J. Petitjean Roget, *la Société d'habitation à La Martinique*, éd. Univ. Lille III, 1980 (Thèse du 14.03.1978, Univ. Paris VII); et Petitjean Roget et Bruneau-Labuche, *Personnes et familles à La Martinique au XVII^e siècle*.
7. Il s'agit du gouverneur déjà vu à l'article « Cacqueray » (page ...), décédé en 1657.
8. *Annales de la Martinique*, I, p. 10.
9. *Idem*, pp. 20 et 22.

SALIGNAC-FENELON François de, abbé

Ses origines

Issu d'une ancienne famille périgordine connue dès le XI^e siècle¹, il naît en 1641, au château d'Aubeterre², chez sa grand-mère.

Il est le septième enfant de Pons de Salignac³ et⁴, dit le baron de Fénelon, et de sa première femme, Isabeau d'Espares de Lussan⁵ épousée le 20.02.1629 dont il eut neuf enfants.

C'est de sa seconde épouse, Louise de La Cropte⁶ que son père a Fénelon, le futur archevêque de Cambrai, son demi-frère. Il décède à l'âge de soixante-deux ans puis est inhumé le 13.03.1663 dans la chapelle des Récollets à Sarlat⁷.

Sa vie

L'abbé Armand Yon⁹ précise que François perd sa mère à l'âge de six ans (en 1647, donc?), qu'il est élevé au château de (La Mothe-)Fénelon, commune de Sainte-Mondane, c. de Carlux. Il présume que l'enfant a huit ans lors du remariage de son père avec Louise de La Cropte⁹. Cependant, N. Becquart⁶ démontre qu'il a eu lieu le 1.10.1647. La confusion est sans doute due au fait que le second mariage a pu se contracter à la suite d'une très brève période de veuvage.

Ch. Lafon indique qu'il fait ses humanités à Toulouse. M. de Gérard affirme qu'il est reçu dans la confrérie des pénitents bleus de Sarlat le 14.02.1659 ainsi que ses frères François-Martial et l'auteur de Télémaque⁸.

Enfin, c'est son oncle, le marquis de Magnac, qui le fait entrer en 1665 à Saint-Sulpice² et⁹, où il est formé par l'abbé Tronson : il n'y reste que quinze mois¹⁰. Cependant, alors qu'il n'est encore que sous-diacre, en 1667^{2, 9, 11} et¹², il décide de s'embarquer pour la Nouvelle-France afin d'évangéliser les Iroquois dans la région du lac Ontario². Il débarque à Québec le 21.06.1667¹¹.

Le 11.06.1668, son futur compagnon, l'abbé Trouvé et lui, sont ordonnés prêtres par Mgr de Montmorency-Laval¹⁰ et¹⁴, en la cathédrale de cette ville.

En septembre de la même année, ils sont autorisés par leur évêque à se rendre à la baie de Kenté (au lac Ontario) où ils créent une mission et évangélisent les Iroquois. Un des cousins de l'abbé Fénelon, M. d'Urfé, les y rejoint¹³. L'abbé Trouvé a relaté et publié le récit de cette fondation.

Au printemps 1669, Fénelon se rend, par le Saint-Laurent, à Montréal pour une expédition de ravitaillement¹¹; à son retour, il trouve une députa-

tion d'Iroquois de la tribu des Tsonontouans (= Sonnontouans) : il s'embarque immédiatement avec eux et hiverne dans leur village (dans la partie occidentale de l'actuel état de New-York).

En 1669, après son séjour à Kenté, l'abbé, bientôt rejoint par M. d'Urfé, est nommé dans les îles du lac Saint-Louis (à quelques kilomètres au sud-ouest de Montréal).

François rentre en France : les motivations et les détails de son intermède français ne semblent pas être connus, outre le fait qu'en 1670, chez son oncle le marquis de Fénelon, il rencontre Louis de Buade, comte de Frontenac¹¹ futur gouverneur de la Nouvelle-France, avec lequel il se lie d'une amitié qui ne pourra durer.

Le 28.06.1672, ils prennent le même navire, Louis, on l'a vu plus haut afin de rejoindre son poste, François, afin de reprendre son missionnariat, et débarquent en début septembre.

Le 9.01.1673¹¹, Frontenac octroie à l'abbé Fénelon, les îles Courcelles (ou d'Orval), près de Montréal, pour y ériger des habitations et fonder une école pour les enfants des « Sauvages », ce qui sera réalisé au lieu dit de Gentilly.

Le missionnaire, curieusement, se lie d'amitié avec M. Perrot¹⁶, gouverneur de Montréal, bien que ce dernier, abusant de son autorité, se livre à un important trafic de pelleterie, protégeant les « coureurs-des-bois ». En fait, Fénelon finit par en informer Louis de Buade mais sans réclamer de sanction.

La réaction peut paraître aujourd'hui surprenante : Frontenac qui profite au premier degré de ce trafic, fait emprisonner le sieur Perrot au château Saint-Louis¹¹, provoquant la réprobation totale de son très lointain cousin périgourdin.

Alors, le prêtre, lors de son sermon pascal de 1674¹⁰ et oubliant l'amitié qui le lie au gouverneur de Canada, dénonce celui-ci en chaire, ce qui a pour conséquence finale son interdiction de séjour dans le Nouveau Monde français et son départ pour la France où Louis XIV lui fait adresser un blâme.

Cette affaire de peu d'importance pour le puissant gouverneur, génère de graves conséquences pour le sulpicien puisque le lieutenant général qu'est Buade, lui fait un procès devant le conseil souverain, procès développé dans l'ouvrage d'Henri Lorin, *Le comte de Frontenac*, et dans celui de l'abbé Verneau, *Les deux abbés Fénelon...* En revanche, il n'y eut plus de procès entre gouverneurs et missionnaires...

On note encore le souvenir de la présence de cet ecclésiastique dans la région qu'il a évangélisée et ce, plus particulièrement, aux chutes appelées Fénelon-Falls, sur la rivière Trent. Il est vrai que Perrot, lui, a son île Perrot sur le lac Saint-Louis.

J.-N. Biraben le fait décéder en France en 1679; C. Montel-Glénisson, à l'âge de trente-huit ans, ce qui confirme 1641 comme année de naissance, mais comme le rappelle le comte de Saint-Saud¹², on ne connaît ni son lieu, ni sa date de décès.

Sources

1. Froidefond.
2. Lafon, pp. 161-162.
3. Villatte Paul, Dr, *Histoire du canton de Salignac*, Chastrusse et Pradel, Brive, 1940, p. 119.
4. Saint-Allais, VII, pp. 451-459.
5. Voir aussi : *B.S.H.A.P.*, XXVI, 1899, p. 415, Esparbès de Lussan, quittance en 1600.
6. Béquart Noël, in *B.S.H.A.P.*, 1951, LXXVIII, pp. 197-200, Contrat de mariage des père et mère de Fénelon, A.D.D., B 3162, chez Pestoureau, notaire à Aubeterre/Dronne, Charente (Angoumois), ratifié le lendemain. *B.S.H.A.P.*, 1962, LXXXIX, pp. 62 et 66, Louise était décédée avant le 11.03.1677.
B.S.H.A.P., pp. 176-7, 1951.
7. Lafon, p. 19.
8. Abbé Yon, Armand, *B.S.H.A.P.*, LXXVI, 1948/2, pp. 56-57.
9. Montel Glénisson, p. 10.
10. Biraben, pp. 43-44.
11. Saint-Saud, *B.S.H.A.P.*, L, 1923, pp. 76-77, qui cite M. Roy, archiviste de la province du Québec au sujet d'un rapport sur des documents d'archives canadiennes pour 1921-22.

M. A.R.

SOMMAIRE

● Editorial (la rédaction)	7
● L'Amérique dans notre bulletin (Jacques Lagrange)	9
● Quelques œuvres d'art préhistorique conservées dans les musées américains (Brigitte et Gilles Delluc)	15
● Des vallées périgordes aux canyons de Basse-Californie (Pierre Vidal)	29
● Saint Front au Canada (Pierre Pommarède)	41
● Une fin de siècle à Périgueux (1490-1500) (Arlette Higounet-Nadal) ..	43
● Du Périgord aux Indes Occidentales (Alberte Sadouillet-Perrin)	55
● Lignées périgordines en Nouvelle France (1685-1698) (Francis Bernier)	63
● Retour à Saint-Dominique, trois siècles après Colomb (Louis Eckert)	77
● Arnaud de Lostanges : Sainte-Alvère et l'Indépendance américaine (Marcel Berthier)	79
● Elie Pauly de la Truffière et Ulysse Pauly : deux Américains de Bergerac en Guadeloupe (1802-1836) (René Costedoat)	85
● La souveraineté est une opinion (Roland Vergnaud)	109
● De quelques Périgourdins ayant eu charge ou mission aux Amériques (Michel Rateau)	115

En couverture :
Gravure XIX^e siècle. Bibliothèque de la S.H.A.P.